

Assemblée virtuelle de la région

15-16 novembre 2025
Assemblée 2 2025



Table des matières

Section 1 : Bienvenue et présentation de l'Assemblée	4
Lettre de la présidence	4
Calendrier	6
Ordre du jour et programme provisoire de l'Assemblée des entreprises, samedi 15 novembre 2025	6
Réunions des commissions, dimanche 16 novembre 2025	8
Section 2 : Règlement intérieur Assemblée de la Région virtuelle	9
Section 3 : Procès-verbaux des assemblées précédentes (en attente d'approbation)	13
Section 4 : Adoption de l'ordre du jour proposé	21
Section 5 : Consentement à l'ordre du jour	22
AMENDEMENT A DU REGLEMENT INTERIEUR	23
AMENDEMENT B DES STATUTS	25
MODIFICATION DES STATUTS C	27
MODIFICATION DES STATUTS D	29
MODIFICATION DES STATUTS E	30
MODIFICATION DES STATUTS F	32
MODIFICATION DES STATUTS G	35
MODIFICATION STATUTAIRE H	37
AFFAIRES NOUVELLES MOTION 1	38
NOUVELLE MOTION 2	39
NOUVELLE MOTION 3	41
NOUVELLE MOTION 4	45
NOUVELLE MOTION 5	47
Section 6 : Projet de budget	50
Section 7 : Élections	53
Fonction au sein du conseil d'administration : Président	53
Poste au sein du conseil d'administration : Coordinateur des ressources numériques	56
Poste au sein du conseil d'administration : Membre à titre personnel	59
Conseil d'administration	63
Section 8 : Propositions d'affaires nouvelles	66
MOTION SUR LES AFFAIRES NOUVELLES 6	66
NOUVELLE MOTION DE TRAVAIL 7	71
NOUVELLE MOTION 8	75
NOUVELLE MOTION 9	79
NOUVELLE MOTION 10	82
NOUVELLE MOTION 11	85
NOUVELLE MOTION 12	88
NOUVELLE MOTION 13	89
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR I	91
Section 9 : Rapports du Conseil d'administration	94
Le président	94
Vice-président	99
Coordinateur des données	100
Secrétaire	101
Trésorier	102
Les informations relatives au trésorier seront protégées par un mot de passe et mises à la disposition des représentants votants	102
Liaison avec les administrateurs	103
Section 10 : Rapports des comités	105

La commission du règlement intérieur.....	105
Commission de planification de la Convention	107
Comité de protection des données	108
Comité des ressources numériques	111
Commission des finances	112
Comité d'action sociale de l'intergroupe.....	113
Comité des services linguistiques	115
Comité pour l'information du public, la sensibilisation des professionnels et l'unité avec la diversité.....	117
Comité de l'atelier de la douzième étape	119
Section 11 : Contacts de la Région virtuelle 2025	120
Section 12 : Règlement intérieur de la région virtuelle	121
ARTICLE 1 - NOM	121
ARTICLE 2 - OBJET	121
Section 1 - Les douze étapes	121
Section 2 - Les Douze Traditions	122
Section 3 - Les douze concepts du service OA	123
ARTICLE 3 - MEMBRES	124
Section 1 - Membres	
L'assemblée d'affaires de la Région virtuelle se compose des membres suivants	124
Section 2 - Qualifications des représentants	124
Section 3 - Définition des groupes	125
Section 4 - Définition de l'organisme de service	125
Section 5 - Affiliation/Participation	125
Section 6 - Responsabilités du représentant de la région virtuelle	125
ARTICLE 4 - DÉLÉGUÉS À LA CONFÉRENCE D'AFFAIRES DES SERVICES MONDIAUX DE LA RÉGION VIRTUELLE	126
ARTICLE 5 - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGION VIRTUELLE	126
Section 2 - Qualification pour le Conseil de la Région virtuelle	127
Article 3 - Candidatures au conseil de la région virtuelle.....	127
Section 4 - Candidats aux fonctions d'administrateur	127
Section 5 - Élection des membres du conseil d'administration de la Région virtuelle.....	128
Section 6 - Durée du mandat	128
Article 7 - Responsabilités des membres du conseil d'administration de la Région virtuelle	129
Section 8 - Conseil d'administration	129
Article 9 - Démission ou révocation des membres du conseil d'administration de la Région virtuelle.....	129
Article 10 - Remplacement des postes vacants	129
ARTICLE 6 - LIAISON AVEC LES ADMINISTRATEURS.....	130
Article 1 - Syndic	130
Section 2 - Qualités requises pour l'investiture des administrateurs	130
Section 3 - Élection au conseil d'administration	130
Section 4 - Participation à la Région virtuelle.....	131
ARTICLE 7 - RÉUNIONS DE TRAVAIL.....	131
Section 1 - Réunions	131
Section 2 - Réunions par conférence virtuelle.....	131
Section 3 - Méthode de notification.....	131
Section 4 - Quorum.....	131
ARTICLE 8 - RÉSERVE DE PRUDENCE	132
ARTICLE 9 - PROCÉDURE PARLEMENTAIRE	132
ARTICLE 10 - AMENDEMENTS	132
ARTICLE 11 - DISSOLUTION.....	132
Section 13 : Manuel des politiques et procédures de la région virtuelle	134

1. Introduction	134
2. Objectif de la région	134
3. Politiques financières	134
4. Fonctions des membres du conseil d'administration	136
5. Fonctions des membres du conseil d'administration par poste	137
6. Administrateur de la région virtuelle	140
7. Parlementaire	140
8. Comités	140
9. Lignes directrices et procédures d'utilisation du compte Zoom	141
Politiques et procédures de Zoom	142
10. Amendements	142
Section 13 : Lectures	143
Les douze étapes des Mangeurs excessifs anonymes	143
Les douze traditions des Mangeurs Anonymes	143
Les douze concepts du service OA	144
GLOSSAIRE DES AFFAIRES D'OA	146
FIN	146

Section 1 : Bienvenue et présentation de l'Assemblée

Lettre de la présidente

Chère Région virtuelle et chers amis de la Région virtuelle :

Qui peut écrire un rapport qui soit une lettre d'amour à des milliers de membres, des centaines de réunions, des douzaines d'organismes de service (y compris ceux qui ne font pas partie de la Région virtuelle), des comités, des représentants, des délégués, des agents de liaison avec les administrateurs et des membres du conseil d'administration ? JE LE FAIS ! Bienvenue à l'Assemblée de la Région virtuelle 2 2025 !

Vous avez tous contribué à faire de la Région virtuelle la région qui connaît la croissance la plus rapide chez les Surmangeurs Anonymes. Les congrès et les journées portes ouvertes pour les nouveaux arrivants ont accueilli de 250 à 700 nouveaux arrivants à chaque événement. Notre région transmet le message de façon répétée à plus de 1 000 participants à notre congrès annuel, atteignant jusqu'à 39 pays avec interprétation en huit langues, a développé nos pages Facebook pour les nouveaux arrivants en six langues, avec bientôt plus de 18 000 adeptes en moins de cinq ans, a dirigé des dizaines d'ateliers auxquels ont participé des milliers de membres, a soutenu d'autres régions en matière de sécurité Zoom, de techniques de sensibilisation, de formation Zoom, de sensibilisation des nouveaux arrivants et de technologie.

et bien d'autres choses encore. Notre région évolue en offrant continuellement un accès croissant au miracle du rétablissement aux nouveaux arrivants et aux membres du monde entier - vous avez accompli ce miracle d'une manière que beaucoup d'entre nous ne pouvaient pas imaginer, et encore moins rêver.

Nous ne sommes pas sans problèmes. Nous avons beaucoup de douleurs de croissance, d'erreurs et de besoins, mais nous avons aussi des solutions et des plans d'action !

Cette assemblée est pleine de motions : soyons prudents et mettons de côté nos préoccupations mineures avec sagesse, en utilisant notre temps de manière efficace. Nous nous réunissons pendant deux jours, d'abord pour voter notre budget, élire les membres du bureau, débattre et voter les motions. Le deuxième jour, notre conseil d'administration actuel présentera ses rapports pour répondre aux questions. Nos commissions se réuniront pour discuter de leurs activités à venir et de la manière dont vous pouvez les soutenir et y participer.

Les dates importantes pour les réunions et les questions avec le trésorier de la Région virtuelle commencent cette semaine. L'assemblée est précédée d'un examen des motions et du budget par le "Meet the Maker". Vous y trouverez les candidatures aux postes du conseil, les motions, le budget, les rapports des membres du conseil, le rapport de la personne chargée de la liaison avec les administrateurs et les rapports des commissions. Ces informations représentent

l'utilisation de notre Septième Tradition et des dizaines de milliers d'heures de service au sein de la Région virtuelle.

Au nom des membres de notre conseil d'administration, y compris de notre trésorier régional bien-aimé, des présidents de commissions et des commissions, et en mon nom personnel, nous tenons à remercier personnellement chaque réunion, organisme de service, membre de commission de la région, ainsi que les nombreux membres d'OA et organismes de service en dehors de la région qui soutiennent la Région virtuelle. Nous sommes à jamais reconnaissants pour chaque minute de service et chaque contribution à notre objectif principal. Avec humilité et amour, je dis à chacun d'entre vous, y compris aux présidents des commissions, aux délégués des membres des commissions, aux représentants et aux membres du conseil d'administration, que nous sommes, et que je suis, éternellement reconnaissants.

J'espère vous voir avant, pendant et après l'assemblée.

Puissions-nous tous avoir un jour de plus. Maintenant, commencez à lire ! Notez vos calendriers et passez en revue la longue liste de contrôle de mon rapport. Je reste à jamais humble et admiratif devant ce que la Région virtuelle a accompli. Merci de m'avoir permis de servir.

Présidente de la région virtuelle

Calendrier

Ordre du jour proposé pour l'assemblée d'affaires et calendrier provisoire , samedi 15 novembre 2025

Consultez le site web pour les mises à jour.

Toutes les heures sont exprimées en heure normale de l'Est (New York) (UTC -5).

Prévoyez d'arriver 15 à 30 minutes à l'avance pour que tout le monde ait le temps de s'organiser. Dans la mesure du possible, ne quittez pas la salle Zoom pendant les pauses.

Il y aura une pause de 5 minutes toutes les heures environ. Le président déterminera les pauses.

Veuillez ne pas envoyer de SMS ou appeler le président pendant l'Assemblée.

10h00 ET	Bienvenue à l'Assemblée : Président
	Lecture de l'étape des Principes spirituels, Principes spirituels Traditions 7-12 Lecture des concepts 1-6 Présentations : Membres du conseil d'administration, présidents de commission, parlementaire, micro central
	Parlementaire, micro central - explication
	Appel du quorum
	Pour aujourd'hui Lecture
	Méditation
	Règlement intérieur
	Adoption de l'ordre du jour
	Approbation du procès-verbal Assemblée 1 2025
	Consentement à l'ordre du jour ● Amendement A des statuts ● Amendement B des statuts ● Amendement C des statuts ● Amendement D des statuts

	● Amendement E des statuts ● Modification des statuts F ● Modification des statuts G ● Amendement H des statuts ● Nouvelle motion 1 ● Nouvelle motion 2 ● Nouvelle motion 3 ● Nouvelle motion 4 ● Nouvelle motion 5
	Approbation du budget
	Président Annonces et réunions du dimanche BLA A - si supprimé de l'accord
	Élections ● Président ● Trésorier (de l'assemblée) ● Coordinateur numérique ● Coordinateur des données (de l'assemblée) ● Membre à titre individuel ● Affirmation du candidat au poste d'administrateur
	Motions sur les nouvelles affaires ● Nouvelle motion 6 ● Nouvelle motion 7 ● Nouvelle motion 8 ● Nouvelle motion 9 ● Nouvelle motion 10 ● Nouvelle motion 11 ● Nouvelle motion 12 ● Nouvelle motion 13 ● Amendement I du règlement intérieur
16 h 30 ET	Cérémonie des points verts Annonces des commissions Clôture

Réunions des commissions, dimanche 16 novembre 2025

Les réunions du volet 1 durent 45 minutes. Les réunions du volet 2 durent une heure, sauf indication contraire.

Les réunions de la voie 1 durent 45 minutes. Les réunions de la voie 2 durent une heure, sauf indication contraire.

Voie 1		Volet 2	
8:30-9:30 a.m. ET	xxxxxxx	8:30-9:30 a.m. ET	Conseil d'administration
10:00-10:45 a.m. ET	Comité des finances	9:45-10:45 a.m. ET	
11:00-11:45 a.m. ET	Information du public Information/Professional Outreach/Unity With Diversity Committee	11:00 a.m. ET-12:00 p.m. ET	
12:00-12:45 ET	Ressources numériques	12:15-1:15 p.m. ET	Comité de la Convention
13:00-1:45 p.m. ET	Comité du règlement intérieur	13:30-2:30 p.m. ET	Comité Data-Tech
14 h 00-14 h 45 ET	Comité des services linguistiques	14 h 45-15 h 45 ET	Intergroupe Outreach
15 h 00-15 h 45 ET	Douzième étape Au sein du comité d'atelier	xxxxxxx	xxxxxxx
4:00-5:00 p.m. ET	xxxxxxx	4:00-5:00 p.m. ET	Conseil d'administration

Section 2 : Règlement intérieur Assemblée de la région virtuelle

Règles permanentes

Ces règles prévalent sur les Robert's Rules of Order, Newly Revised avec lesquelles elles peuvent entrer en conflit. Elles peuvent être suspendues par un vote des deux tiers au moyen d'une motion de suspension des règles.

Le règlement intérieur est publié 45 jours avant toute réunion de travail et peut être modifié à tout moment au cours d'une réunion par une motion de l'assemblée ; la motion doit être appuyée, débattue et faire l'objet d'un vote à la majorité. Les propositions d'amendement peuvent être soumises à l'avance et faire l'objet d'un vote lors de l'assemblée.

Pratique générale

1. La conscience du groupe prévaut sur toutes les motions.
2. La procédure parlementaire selon le Robert's Rules of Order, Newly Revised, sera suivie avec ces exceptions notées.
3. Les membres qui souhaitent bénéficier d'un temps de parole plus long dans le cadre d'un débat ou d'une question peuvent en faire la demande au président, soit depuis l'assemblée, soit avant la réunion.
4. Toute personne souhaitant s'adresser à l'assemblée doit contacter le micro central, qui gérera la file d'attente et en informera le président. Le président donne alors la parole au membre dans l'ordre approprié.
5. Après avoir été reconnue, la personne doit décliner son nom, son corps de service et son activité.
6. **PROPOSITION DE PROLONGATION DE L'OPTION** : Vingt minutes avant la fin prévue de l'assemblée, si plus de temps est nécessaire pour terminer le point en discussion, un vote "oui ou non" pour prolonger de ½ heure ou pour terminer l'affaire en cours de discussion peut être fait. Ce vote ne fera l'objet d'aucune discussion, question ou amendement.
7. Le seul enregistrement autorisé lors de l'assemblée sera effectué par le secrétaire dans le seul but d'aider à l'exactitude du procès-verbal.
 - a. Ces enregistrements seront conservés jusqu'à l'approbation du procès-verbal, puis effacés ou détruits.
 - b. L'enregistrement par tout participant à l'assemblée d'entreprise n'est pas autorisé.
8. Aucune capture d'écran ou photographie des membres de l'assemblée ne sera effectuée.
9. Etiquette
 - a. Pendant l'assemblée, tous les participants seront mis en sourdine jusqu'à ce qu'ils soient reconnus par le président. Pour se faire reconnaître, ils utiliseront la fonction "lever la main" de la plate-forme après avoir été invités à le faire par le Center Mic ou par le président, sauf instructions contraires.
 - b. Les participants sont priés de s'asseoir tranquillement devant leur caméra.

- c. Les participants sont priés d'éteindre leur vidéo s'ils se déplacent, mangent ou mâchent du chewing-gum. Les boissons sont autorisées.
- d. Il est interdit de fumer ou de vaper devant la caméra.
- e. Une personne prononcera à haute voix les mots d'une prière ou d'une lecture similaire, tandis que les autres participants resteront muets.
- f. Les participants sont priés d'utiliser les pronoms personnels indiqués en référence à toute personne indiquant sa préférence en matière de pronoms personnels.
- g. Les participants ne doivent pas utiliser d'emojis de réaction (par exemple, pouce levé, applaudissements) ni se livrer à des applaudissements verbaux après un vote ou à tout autre moment.

Comité de révision du procès-verbal

- 10. Un comité d'examen du procès-verbal est nommé au début de chaque assemblée.
- 11. Elle est composée du secrétaire et de deux volontaires.
- 12. Ces volontaires enregistreront les résultats de tous les travaux, y compris le nombre de votes positifs et négatifs de chaque côté.

Participation à une assemblée de la région virtuelle

- 13. Tout membre votant, tel que défini à l'article III, section 1, du règlement de la Région virtuelle, peut participer aux procédures de l'assemblée, c'est-à-dire voter, présenter une motion, s'exprimer au sujet d'une motion, etc.
- 14. Les visiteurs peuvent s'exprimer à la discrétion du président.
- 15. Une réunion non affiliée de la Région virtuelle d'OA ou une réunion d'un Intergroupe ou d'un autre organisme de service d'Overeaters Anonymous (OA) peut demander le droit de vote à l'assemblée d'affaires en prenant les mesures suivantes :
 - a. L'assemblée, l'intergroupe ou l'organisme de service soumet une déclaration écrite expliquant pourquoi il souhaite disposer de tous les droits (voix et vote) lors de l'assemblée générale.
 - b. Le représentant proposé doit confirmer qu'il
 - i. Être membre d'une réunion, d'un intergroupe ou d'un organisme de service d'OA, tel que défini dans l'article V, sections 1 et 2, de la sous-partie B d'OA Inc. ainsi que dans l'article VI.
 - ii. Avoir un minimum de six mois d'abstinence continue telle que définie par les Surmangeurs Anonymes, tout en pratiquant les Douze Étapes et les Douze Traditions d'OA.
- 16. Si un membre votant, un membre du service ou un visiteur devient abusif ou perturbateur pendant l'Assemblée, le président de séance doit
 - a. lui rappeler que l'on s'attend à ce qu'il fasse preuve de courtoisie à l'égard de toutes les personnes présentes.
 - b. S'ils continuent à être perturbateurs, les membres seront placés dans la salle d'attente ou dans une salle de réunion jusqu'à ce qu'ils aient eu le temps de se calmer.
 - c. S'ils souhaitent parler à quelqu'un de ce qui les dérange, le président de séance désignera un membre sans droit de vote, de préférence le syndic, pour discuter de la question avec eux et pour les aider à résoudre le problème.
 - d. Les travaux de l'Assemblée se poursuivent pendant ce temps.

Lettres de créance

17. Lors d'une assemblée, les membres votants doivent montrer leurs pouvoirs en indiquant leur statut selon la convention de dénomination à l'écran établie par le président.
18. Le secrétaire procède à une vérification des pouvoirs au début de chaque journée et à la demande du président.

Ordre du jour par consentement

19. Le président peut proposer un ordre du jour d'approbation portant sur des questions courantes et non controversées.
20. Tout membre votant peut demander qu'un point soit retiré de l'ordre du jour par consentement pour être examiné dans le cadre d'une motion distincte.
21. Une fois l'ordre du jour établi, son adoption requiert un vote des deux tiers.

Procédures de vote

22. Les représentants enregistrés ou leurs suppléants, les membres du conseil d'administration et les présidents de commission ont le droit de voter.
23. Sauf en cas d'utilisation de sondages, le président ne vote que pour départager les participants.
24. Toute discussion (y compris les chats électroniques) sera interrompue une fois le débat clos.
25. Lors d'un vote, les membres apparaissent à l'écran, sauf exception accordée par la présidence.
26. Si un membre n'est pas en mesure d'exprimer son vote de la manière habituelle en raison des limitations de l'appareil qu'il utilise, il recevra des instructions sur la manière d'exprimer son vote pendant la réunion.
27. À la discrétion de la présidence, tous les visiteurs seront placés dans un endroit séparé pendant le processus de vote. À l'issue du vote, les visiteurs seront ramenés dans le lieu principal et les résultats seront annoncés.

Élections

28. Toutes les élections se déroulent au scrutin.
29. Si un membre n'est pas en mesure de voter de la manière habituelle en raison des limitations de l'appareil qu'il utilise, il recevra des instructions sur la manière de voter au cours de la réunion.
30. Les résultats de l'élection comprendront le nombre de votes exprimés et le nombre de votes positifs ou négatifs.

Motion et débat

31. Aucune motion principale, à l'exception des motions d'urgence, n'est présentée à l'assemblée.

32. Les motions d'urgence sont soumises au président, qui détermine si une telle motion est considérée comme une urgence.
33. Lors de l'examen d'une motion, les membres qui souhaitent prendre la parole lèvent la main et contactent le moniteur du micro central pour être reconnus.
34. Un membre votant ne peut s'exprimer sur deux motions ou amendements consécutifs, sauf si le nombre maximum d'orateurs n'a pas été atteint ou s'il est l'auteur de la motion.
35. Un membre ne peut intervenir deux fois sur la même motion.
36. Toute méthode ou reconnaissance autre que le point 3 ci-dessus sera annoncée par le président.
37. Il y aura au maximum trois orateurs pour et trois orateurs contre pour chaque motion.
38. Pour chaque amendement, il y a au maximum deux orateurs pour et deux orateurs contre.
39. Le débat sur les motions et les amendements est limité à deux minutes pour le pour ou le contre, ou à trois minutes si une exception est accordée par le président.
40. Pour gagner du temps sur un simple amendement à une motion recevable, le président peut demander à l'assemblée s'il y a des objections.
41. S'il n'y a pas d'objection, la motion est modifiée pour inclure l'amendement.
42. Le premier orateur est toujours pro et est généralement l'auteur de la motion, à moins qu'il ne souhaite qu'un autre membre votant prenne la parole.
43. Il doit y avoir au moins un orateur pro avant qu'une question sur la motion ne soit posée.

Questions sur les motions

44. Après le débat, la discussion, qui consiste à poser des questions au président, est limitée à sept minutes et peut être prolongée par un vote à la majorité.
45. Le président peut demander s'il n'y a pas d'objection à la prolongation du temps ; si aucune objection n'est soulevée, la prolongation est accordée sans débat ni questions.
46. Un membre votant a droit à une question par motion, avec une question complémentaire s'il a besoin d'éclaircissements.
47. Une motion de clôture du débat (question préalable) n'est recevable qu'après cinq minutes et requiert un vote des deux tiers.

Section 3 : Procès-verbaux des assemblées précédentes (en attente d'approbation)

Procès-verbal de l'Assemblée 1

Date d'entrée en vigueur : 1er juin 2025

Heure : 10h00, heure de l'Est

Ouverture de l'assemblée

L'assemblée s'ouvre par la prière de la sérénité, suivie de la lecture des documents d'ouverture et des remarques du président, après quoi le président présente le **parlementaire** et le **moniteur du microphone central**.

Le secrétaire et le responsable des données procèdent à l'appel nominal des membres votants :

20 Intergroupes/organismes de service représentés 31

Représentants

5 membres du conseil d'administration (moins

le président) 7 présidents de commission

Soit un total de 43 membres votants

Méditation et lecture

Lecture d'un passage de "Pour aujourd'hui", suivie d'une méditation de 3 minutes.

Quorum

Le secrétaire et l'agent informatique confirment les résultats de l'appel nominal. Le quorum est annoncé et le président déclare que le quorum est atteint.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur est présenté et un amendement est introduit.

Amendement 1 au règlement (présenté par le secrétaire) : Une motion visant à modifier le Règlement afin de prolonger la période de questions de sept à douze minutes est présentée et appuyée.

Motion de mise aux voix. Appuyée.

Vote sur la mise aux voix : 38 oui ; 2 non. Adopté

Amendement 1 du règlement (suite). La motion de modification du règlement est reprise. Le président demande le vote sur la motion relative à l'amendement 1 du règlement.

Vote sur l'amendement 1 au règlement : 28 oui ; 15 non. Adopté. L'amendement 1 au

règlement est adopté comme suit :

10 Questions sur les motions

1. Après le débat, la discussion, qui consiste à poser des questions à la présidence, peut être prolongée de sept à douze minutes et peut l'être à nouveau par un vote à la majorité.

Règlement (tel qu'amendé)

Le règlement (tel qu'amendé) est adopté.

Vote sur la motion d'adoption du règlement (tel qu'amendé) : 37 oui ; 4 non. Le règlement est adopté.

Adoption de l'ordre du jour

La proposition d'adoption de l'ordre du jour est examinée. La proposition d'ordre du jour est adoptée sans objection.

Nomination d'une commission d'examen du procès-verbal

Une commission d'examen du procès-verbal est nommée.

Adoption du procès-verbal de l'Assemblée 2024 2

La motion relative à l'adoption du procès-verbal de l'Assemblée 2024 2 est adoptée. Le procès-verbal de l'Assemblée 2 de 2024 est adopté sans opposition.

Ordre du jour

La motion sur l'adoption de l'ordre du jour est reprise. La motion 1 sur les affaires nouvelles est retirée de l'ordre du jour.

Le président demande le vote sur la motion d'adoption de l'ordre du jour en matière de consentement. L'ordre du jour est adopté sans objection.

Nouvelle affaire La motion 3 est adoptée comme suit :

Manuel des politiques de la région virtuelle d'OA, section 10.1 : Des modifications au présent manuel de politiques et de procédures peuvent être proposées par tout organisme de service de la région virtuelle, le conseil d'administration de la région virtuelle ou un comité de la région virtuelle.

Rapport du trésorier :

Le rapport du trésorier est examiné. Des questions sont posées et des réponses sont apportées.

Motion de suspension du règlement

Une motion visant à suspendre le règlement, afin d'augmenter de 5 minutes le temps consacré aux questions sur le rapport du trésorier, est prise en considération. La motion de suspension du règlement est débattue. Des questions sont posées et des réponses y sont apportées.

Une motion visant à prolonger de 5 minutes la période de questions est adoptée : 33 oui, 9 non. La motion de suspension du règlement est adoptée.

Motion de suspension du règlement

Une motion visant à suspendre le règlement afin de rendre un point irrecevable est présentée. Le président déclare cette motion **irrecevable** car l'ordre du jour a déjà été approuvé.

Nouvelles affaires Motion 2 : Proposition d'ajout d'une catégorie spécifique à l'ethnicité juive

La motion 2 (Proposer l'ajout d'une catégorie spécifique à l'ethnie juive) est examinée. La motion est présentée, puis un amendement est présenté.

Amendement 1 à la motion 2

L'amendement 1 à la motion 2 est proposé et appuyé, après quoi l'amendement 1 à la motion 2 est repris.

Des questions sont posées par l'assemblée.

Vote sur la motion d'adoption de l'amendement 1 à la motion 2 : 25 oui ; 17 non.

L'amendement 1 à la motion 2 est adopté comme suit : Présenter une motion à la Conférence d'affaires des Services mondiaux de 2026 demandant au conseil d'administration de créer une catégorie de foyer spécifique pour les membres ethniquement juifs et de l'ajouter au menu déroulant des foyers spécifiques sur OA.org.

Amendement 2 à la motion 2

L'amendement 2 à la motion 2 a été proposé et appuyé, après quoi l'amendement 2 à la motion 2 a été repris.

Des questions ont été posées par l'assemblée.

Vote sur la motion d'adoption de l'amendement 1 à la motion 2 : 22 oui ; 19 non. L'amendement 2 à la motion 2 est adopté.

Note : Cet amendement a été retiré par la suite à la suggestion du parlementaire.

Proposition d'engagement de la motion 2

Une motion visant à renvoyer la motion à la commission du règlement est proposée et appuyée, après quoi la motion de renvoi est reprise.

Des questions sont posées et des réponses y sont apportées.

Vote sur la motion de renvoi de la motion 2 : 17 oui ; 24 non. La motion de renvoi de la motion 2 est rejetée.

Motion 2 (telle qu'amendée)

La motion 2 (telle qu'amendée) est reprise. Des questions sont posées et des réponses sont apportées.

Vote sur la motion d'adoption de la motion 2 (telle qu'amendée) : 24 oui ; 18 non.

La motion 2 (telle qu'amendée) a été adoptée comme suit : Proposer de présenter une motion à la Conférence d'affaires des Services mondiaux 2026 demandant au conseil d'administration de créer une catégorie de foyer spécifique pour les membres ethniquement juifs et de l'ajouter au menu déroulant des foyers spécifiques sur OA.org.

Suspension des règles

Une motion visant à suspendre le règlement, afin d'examiner la motion B du nouveau règlement avant l'examen de la motion A du nouveau règlement, a été proposée et appuyée, après quoi elle a été examinée.

Des questions sont posées par l'assemblée.

Vote sur la motion de suspension du règlement : 27 oui ; 8 non. La motion de suspension du règlement est adoptée.

Nouvelle motion statutaire B - Il est proposé de modifier l'article 5 des statuts afin de créer un nouveau membre du conseil d'administration : Membre à titre personnel

La motion B est examinée.

Des questions sont posées par l'assemblée.

Vote sur la motion d'adoption de la motion B : 29 oui ; 10 non. La motion B est adoptée comme suit :

Règlement intérieur de la région virtuelle d'OA

ARTICLE 5 - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGION VIRTUELLE

Section 1 - Composition

3. Le conseil d'administration de la région virtuelle est composé des membres suivants :

1. Président,
2. Vice-président
3. le secrétaire
4. le trésorier
5. Coordinateur des données
6. Coordinateur numérique
7. Membre à titre personnel
8. L'administrateur désigné assure la liaison avec le conseil d'administration de la Région virtuelle et dispose d'une voix.

4. Si le président du conseil d'administration n'est pas en mesure d'assister à une réunion du conseil d'administration ou à une réunion de travail, la succession au poste de président pour cette réunion se fera comme suit :

1. Vice-président
2. le trésorier
3. Coordinateur des données
4. Coordinateur numérique
5. Secrétaire
6. Membre à titre personnel

Proposition de retrait de la motion A du nouveau règlement intérieur

Une motion de retrait de la motion A a été présentée par l'auteur du représentant des motions. Le président déclare cette motion irrecevable car elle appartient désormais à l'Assemblée.

Proposition de prolongation des limites de l'Assemblée

Une motion visant à prolonger l'assemblée de 45 minutes afin d'examiner la motion C relative au nouveau règlement et la motion 4 relative aux affaires nouvelles a été proposée et appuyée, après quoi elle a été prise en considération. La motion visant à prolonger l'assemblée de 45 minutes afin d'examiner la motion C du nouveau règlement et la motion 4 des affaires nouvelles a été débattue.

Des questions sont posées par l'assemblée.

Vote sur la motion visant à prolonger l'assemblée de 45 minutes afin d'examiner la motion C relative au nouveau règlement et la motion 4 relative aux affaires nouvelles : 25 oui ; 13 non.

La motion visant à prolonger l'assemblée de 45 minutes afin d'examiner la motion C du nouveau règlement et la motion 4 des affaires nouvelles est adoptée.

Suspension du règlement

Une motion visant à suspendre le règlement, afin d'examiner la motion C du règlement et la motion 4 des affaires nouvelles, sans débat ni question, et de passer directement au vote, a été proposée et appuyée, après quoi elle a été prise en considération. La motion de suspension du règlement

est débattue. Des questions sont posées et des réponses y sont apportées. Le président demande le vote sur la motion de suspension du règlement.

Vote : 32 oui ; 2 non. La motion de suspension du règlement est adoptée.

Message du président :

À la fin de l'assemblée, après l'adoption de la motion visant à créer le poste de membre extraordinaire, une motion a été présentée pour consolider les deux motions restantes - un règlement et une politique et procédure - relatives à ce nouveau rôle. Toutefois, il subsiste une certaine incertitude quant à savoir si les motions C et 4 ont été effectivement adoptées ou simplement regroupées pour être examinées.

Dans un souci de transparence et d'équité, nous pensons qu'il est opportun de soumettre ces deux motions à un vote clair lors de la prochaine assemblée. Elles peuvent être inscrites à l'ordre du jour par consentement, dont tout membre peut demander qu'un point soit retiré pour être discuté et voté séparément.

Les motions en question concernent

- Les devoirs et responsabilités du député européen.
- La date de l'élection du membre actif.

Ces motions seront soumises à l'avance pour examen lors de la prochaine assemblée.

Motion d'ajournement.

Une motion d'ajournement est proposée et appuyée, après quoi elle est reprise. Des questions sont posées par l'assemblée.

Vote sur la motion d'ajournement. 30 oui ; 5 non. La motion d'ajournement est adoptée.

Clôture

Le président de la région a procédé à la cérémonie du point vert, après quoi l'assemblée a été levée par des annonces et des prières de clôture à 16 h 21, heure de l'Est.

Section 4 : Adoption de l'ordre du jour proposé

Le président acceptera une motion sur l'adoption de l'ordre du jour proposé (voir pages 7, 8) ou tout amendement à l'ordre du jour peut être fait à ce moment-là.

Section 5 : Ordre du jour libre

L'ordre du jour comprendra des questions de routine ou non controversées. Le président détermine les questions qui seront inscrites à l'ordre du jour. Tout membre votant peut demander qu'un point de l'ordre du jour soit examiné séparément. L'adoption de l'ordre du jour des questions en suspens requiert un vote des deux tiers.

Le président a déterminé que les points suivants sont à l'ordre du jour de l'Assemblée de la Région virtuelle 2 2025 :

Membres de la BLA A "affiliés"

AMENDEMENT A DES STATUTS

Il est proposé de modifier les règlements de la région virtuelle d'OA, article 3 - Membres, section 1 - Adhésion, point 1.A, en supprimant et en insérant ce qui suit :

LIBELLÉ ACTUEL	PROPOSITION DE LIBELLÉ
ARTICLE 3 - MEMBRES	ARTICLE 3 - MEMBRES
Section 1 - Membres	Section 1 - Membres
1. Des représentants de la région virtuelle ou des suppléants de chaque organisme de service affilié. A. Chaque intergroupe virtuel a droit à un représentant à l'assemblée de travail par tranche de dix groupes ou partie de groupe. Les autres organismes de service affiliés à la région virtuelle (tels que, mais sans s'y limiter les conseils de services spécialisés) ont droit à un représentant à l'assemblée de travail, quel que soit le nombre de réunions qu'ils représentent.	1. Représentants de la Région virtuelle ou suppléants de chaque organisme de service affilié a. Chaque intergroupe <u>virtuel affilié</u> a droit à un représentant à l'assemblée de travail pour dix groupes ou parties de groupes. Les autres organes de service affiliés à la région virtuelle (tels que, mais sans s'y limiter les conseils de services spécialisés) ont droit à un représentant à l'assemblée de travail, quel que soit le nombre de réunions qu'ils représentent. b. <u>Les autres organismes de services affiliés à la Région virtuelle (tels que, mais sans s'y limiter, les conseils de services spécialisés) auront droit à un représentant, quel que soit le nombre de réunions qu'ils représentent.</u>

SOUMIS PAR :

Comité du règlement intérieur de la Région virtuelle

Pour obtenir les coordonnées de l'auteur de la motion, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante secretary@oavirtualregion.org

INTENT : Préciser que le règlement s'applique spécifiquement aux organismes de service qui sont affiliés à la Région virtuelle d'Overeaters Anonymous, plutôt qu'aux intergroupes virtuels affiliés à d'autres régions.

MISE EN ŒUVRE : Mettre à jour le règlement.

COÛT : 0 \$, le temps de mettre à jour le règlement, de l'afficher sur le site Web et de l'envoyer au Bureau des Services mondiaux.

OBJECTIF PRINCIPAL : Assurer la clarté et la cohérence des statuts, en conformité avec le principe d'autonomie des groupes d'OA, tout en maintenant une communication et une structure claires au sein de la région virtuelle.

OA de l'autonomie des groupes tout en maintenant une communication et une structure claires au sein de la région virtuelle.

JUSTIFICATION : Il existe des organismes de service virtuels affiliés à des régions autres que la Région virtuelle. Région virtuelle, et il convient de clarifier cette distinction. En précisant que le règlement s'applique aux organismes de service affiliés à la région virtuelle, la motion évite toute confusion. Cela permet également à un organisme de service géographique de choisir de s'affilier à la région virtuelle. La simplification de la formulation améliore également la lisibilité et l'accessibilité, ce qui rend le texte plus facile à comprendre et à appliquer pour les membres.

AMENDEMENT B DES STATUTS

Il est proposé de modifier le règlement intérieur de la région virtuelle d'OA, article 5 - Fonctions des membres du conseil d'administration par poste, points 3 à 5, comme suit :

FORMULATION ACTUELLE	FORMULATION PROPOSÉE
Article 5 - Fonctions des membres du conseil d'administration par poste	Article 5 - Fonctions des membres du conseil d'administration
Section 5 - Élection des membres du conseil d'administration de la région virtuelle	Section 5 - Élection des membres du conseil d'administration de la Région virtuelle
3. Chaque membre du conseil est élu pour un mandat de deux ans. 4. Le président, le trésorier et le coordinateur des données sont élus les années impaires. 5. Le vice-président, le secrétaire et le coordinateur numérique sont élus les années paires.	5. Chaque membre du conseil d'administration est élu pour un mandat de deux ans. a. Le président, le trésorier, le coordinateur des données et le membre <u>extraordinaire</u> sont élus les années impaires. b. Le vice-président, le secrétaire et le coordinateur numérique sont élus les années paires.

Proviso : Dès son adoption, cette motion entre en vigueur immédiatement.

SOU MIS PAR :

Comité du règlement intérieur de la région virtuelle d'OA

Pour obtenir les coordonnées de l'auteur de la motion, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante secretary@oavirtualregion.org

MOTION PRINCIPALE

OBJET : Établir formellement la date d'élection du nouveau poste de **membre** du conseil d'administration, le **membre à titre personnel**.

MISE EN ŒUVRE : Dès l'approbation, le membre à titre personnel occupera son poste et assumera les fonctions décrites dans le manuel de politique.

OBJECTIF PRINCIPAL : clarifier le moment où le membre à titre personnel est élu.

JUSTIFICATION : Définir le moment où le membre extraordinaire élu entre en fonction permet d'éliminer toute ambiguïté, d'assurer un transfert plus harmonieux et de permettre au conseil d'administration de bénéficier pleinement du soutien et des contributions de ce nouveau membre du bureau.

Proviso

OBJET : Veiller à ce que les dispositions de la présente motion soient adoptées sans délai, afin que le poste de membre à titre personnel puisse être pourvu lors de la présente assemblée.

MISE EN ŒUVRE : une fois la motion adoptée, le nouveau poste et les responsabilités qui y sont associées prendront effet immédiatement, au lieu d'être retardés jusqu'au prochain cycle électoral.

OBJECTIF PRINCIPAL : aider le conseil d'administration en permettant au nouveau membre à titre personnel de commencer immédiatement à soutenir les membres du conseil d'administration et à s'engager auprès des membres.

JUSTIFICATION : Retarder la mise en œuvre pourrait nuire à l'efficacité du conseil d'administration et laisser le nouveau poste vacant. Cette disposition garantit que la région dispose d'un conseil d'administration complet.

La liaison avec les administrateurs de la BLA C "devrait".

MODIFICATION DES STATUTS C

Il est proposé de modifier les règlements de la région virtuelle d'OA, article 6 - Liaison avec les administrateurs, section 4 - Participation à la région virtuelle, en supprimant et en insérant ce qui suit :

LIBELLÉ ACTUEL	PROPOSITION DE LIBELLÉ
Article 6 - Liaison avec les administrateurs Section 4 - Participation à la région virtuelle 1. L'agent de liaison des administrateurs assiste aux réunions du conseil de la région virtuelle, où il dispose d'une voix mais pas d'un droit de vote. 2. L'agent de liaison des administrateurs assiste à l'assemblée de la région virtuelle ou aux réunions de travail spéciales, où il dispose d'une voix mais pas d'un droit de vote.	Article 6 - Liaison avec les administrateurs Section 4 - Participation à la région virtuelle 1. <u>L'</u> agent de liaison des administrateurs assiste aux réunions du conseil d'administration de la région virtuelle, où il a voix au chapitre mais pas de droit de vote. 2. <u>L'</u> agent de liaison des administrateurs assiste aux <u>assemblées ordinaires ou spéciales de la</u> région virtuelle <u>ou aux réunions d'affaires spéciales</u> , où il a voix au chapitre, mais pas de droit de vote.

SOUMIS PAR :

Comité du règlement intérieur de la région virtuelle

Pour obtenir les coordonnées de l'auteur de la motion, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante secretary@oavirtualregion.org

OBJECTIF : faire passer le libellé d'un mandat à une recommandation, afin de permettre à l'administrateur de liaison de disposer d'une plus grande marge de manœuvre pour assister aux réunions et assemblées du conseil de la région virtuelle.

MISE EN ŒUVRE : Mise à jour des statuts.

COÛT : Aucun

OBJECTIF PRINCIPAL : respecter le temps et la disponibilité de l'agent de liaison des administrateurs tout en encourageant sa présence et sa participation aux réunions du conseil et aux assemblées. Cela reflète un esprit de collaboration plutôt que d'obligation.

JUSTIFICATION : La formulation originale impose la présence, ce qui n'est pas toujours possible en raison de conflits d'horaires ou d'autres responsabilités de l'administrateur. En utilisant " devrait " au lieu de " devra ", la Région virtuelle reconnaît la valeur de la participation des administrateurs tout en laissant une certaine marge de manœuvre et en tenant compte des aspects pratiques. Cet ajustement permet de maintenir le lien et l'implication de l'agent de liaison de l'administrateur sans alourdir indûment son rôle.

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR D

Il est proposé de modifier les règlements de la région virtuelle d'OA, article 3 - Membres, section 6 - Responsabilités du représentant de la région virtuelle, point 3, en insérant ce qui suit :

LIBELLÉ ACTUEL	LIBELLÉ PROPOSÉ ARTICLE 3
ARTICLE 3 - MEMBRES Section 6 - Responsabilités du représentant de la région virtuelle 2. Veiller à ce que toutes les communications relatives à la région virtuelle soient mises à la disposition de leur organe de service ou de leur comité.	- MEMBRES Section 6 - Responsabilités du représentant de la région virtuelle 2. Veiller à ce que toutes les communications relatives à la région virtuelle soient mises à la disposition de leur organisme de service ou de leur comité.

SOUMIS PAR :

Comité du règlement intérieur de la région virtuelle d'OA

Pour obtenir les coordonnées de l'auteur de la motion, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante secretary@oavirtualregion.org

INTENT : Élargir la responsabilité de la transparence dans la communication, en veillant à ce qu'elle englobe à la fois les messages concernant la Région virtuelle et ceux émanant d'elle - en particulier en ce qui concerne les interactions avec la Région virtuelle et le Bureau des services mondiaux.

MISE EN ŒUVRE : Modifier les statuts.

COÛT : Aucun

OBJECTIF PRINCIPAL : S'assurer que les serviteurs de confiance et les présidents de comité sont informés de toutes les communications pertinentes, qu'elles proviennent de l'Office des services mondiaux, de la région, d'autres régions ou d'organismes de service d'OA.

JUSTIFICATION : Actuellement, l'accent est mis uniquement sur les communications concernant la Région virtuelle. Cet ajout indique clairement que les messages de la Région virtuelle - y compris ceux concernant d'autres parties d'OA - doivent également être partagés avec les organes de service ou les comités appropriés. Il soutient les valeurs d'OA en matière de transparence, de responsabilité et de connexion à tous les niveaux de service. de transparence, de responsabilité et de connexion à tous les niveaux de service.

AMENDEMENT E DES STATUTS

Il est proposé de modifier les règlements de la région virtuelle d'OA, article 5, section 8 - Conseil d'administration, en insérant ce qui suit :

LIBELLÉ ACTUEL	PROPOSITION DE LIBELLÉ
Article 5 - Le conseil d'administration de la région virtuelle Section 8 - Conseil d'administration Les dirigeants de la région virtuelle sont les administrateurs de la société. 1. Le conseil d'administration de la région virtuelle se réunit régulièrement ou lorsque le président l'informe de la nécessité d'une réunion supplémentaire. 2. L'objectif du conseil d'administration de la région virtuelle est d'assurer la continuité entre les réunions régulières de la région virtuelle et d'aborder les questions appropriées. A. Le conseil d'administration de la région virtuelle peut approuver, par un vote des deux tiers, la réaffectation de fonds inscrits au budget ou des dépenses provenant de la réserve de prudence, si cela est jugé nécessaire tout au long de l'année. B. Le trésorier rendra compte de ces décisions à la région virtuelle lors de la prochaine assemblée.	Article 5 - Conseil d'administration de la Région virtuelle Section 8 - Conseil d'administration Les dirigeants de la Région virtuelle sont les administrateurs de la corporation. 1. Le conseil d'administration de la Région virtuelle se réunit régulièrement ou lorsque le président l'avise de la nécessité d'une réunion supplémentaire. 2. <u>Le conseil d'administration ne peut délibérer que si un quorum, composé d'au moins cinquante pour cent de tous les membres élus ou nommés du conseil, a voté ou a eu la possibilité de voter.</u> 3. <u>Si une décision est prise en dehors d'une réunion en temps réel, tout vote doit rester ouvert pendant au moins vingt-quatre (24) heures et toutes ces actions doivent être ratifiées par le conseil d'administration lors de la réunion suivante. vingt-quatre (24) heures, et toutes ces actions doivent être ratifiées par le conseil d'administration lors de la prochaine réunion prévue.</u> 4. Le conseil d'administration de la région virtuelle a pour objet d'assurer la continuité entre les réunions ordinaires de la région virtuelle et de traiter les questions appropriées. A. Le conseil d'administration de la région virtuelle peut approuver, par un vote des deux tiers, la réaffectation des fonds inscrits au budget ou les dépenses de la région virtuelle. des fonds budgétés ou des dépenses de la réserve de prudence si cela est jugé nécessaire tout au long de l'année. B. Le trésorier rendra compte de ces décisions à la région virtuelle lors de la prochaine assemblée.

SOU MIS PAR :

Comité du règlement intérieur de la Région virtuelle d'OA

Pour obtenir les coordonnées de l'auteur de la motion, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante
secretary@oavirtualregion.org

OBJECTIF : Établir un quorum pour les réunions du conseil d'administration afin de s'assurer qu'une majorité des membres du conseil d'administration sont présents lors des votes.

MISE EN ŒUVRE : Mettre à jour le règlement intérieur.

COÛT : Aucun

OBJECTIF PRIMAIRE : L'exigence d'un quorum pour la conduite des affaires du conseil d'administration est conforme aux 3e et 4e concepts : Le droit de décision, basé sur la confiance, rend possible un leadership efficace. Le droit de participation garantit l'égalité des chances pour tous dans le processus de prise de décision.

JUSTIFICATION : La majorité des membres du conseil d'administration doit être présente pour mener à bien les activités, conformément au quatrième concept.

MODIFICATION DES STATUTS F

Il est proposé de modifier l'article 5 des règlements de la région virtuelle d'OA - Le conseil de la région virtuelle, section 4 - Candidats aux postes d'administrateurs, en supprimant ce qui suit :

LIBELLÉ ACTUEL	PROPOSITION DE LIBELLÉ
Article 5 - Conseil d'administration de la région virtuelle Section 4 - Candidats aux postes d'administrateurs 1. Les administrateurs sont élus lors de la Conférence d'affaires des Services mondiaux ; toutefois, les candidats de la région virtuelle au poste d'administrateur seront choisis parmi les membres d'Overeaters Anonymous de la région virtuelle qui satisfont aux exigences de l'Assemblée de la région virtuelle et des règlements d'OA Inc. de la sous-partie B. La Région virtuelle exige A. Être un membre régulier d'un groupe de la Région virtuelle. B. être conscient du temps et des dépenses qu'implique la fonction d'administrateur. C. Les personnes souhaitant être nommées doivent soumettre un dossier de candidature. D. Les candidatures doivent être soumises au plus tard soixante (60) jours avant l'assemblée au cours de laquelle l'élection aura lieu. E. Les candidats doivent être présents à l'assemblée et prêts à répondre aux questions concernant les qualifications requises pour exercer les fonctions d'administrateur.	Article 5 - Le conseil de la région virtuelle Section 4 -- Candidats aux fonctions d'administrateur 1. Les administrateurs sont élus lors de la Conférence d'affaires des Services mondiaux ; toutefois, les candidats au poste d'administrateur de la région virtuelle seront choisis parmi les membres d'Overeaters Anonymous de la région virtuelle qui répondent aux exigences de l'Assemblée de la région virtuelle et d'OA Inc. Assemblée de la région virtuelle et des règlements d'OA Inc. sous la partie B. La région virtuelle exige A. Être un membre régulier d'un groupe au sein de la région virtuelle. B. être conscient du temps et des dépenses qu'implique la fonction d'administrateur. C. Les personnes souhaitant être nommées doivent présenter leur candidature à un poste d'administrateur. D. Les candidatures doivent être soumises au plus tard soixante (60) jours avant l'assemblée au cours de laquelle l'élection aura lieu. E. Les candidats doivent être présents à l'assemblée et prêts à répondre aux questions concernant les qualifications requises pour exercer les fonctions d'administrateur. 2. Dans le cas où il n'y a pas de candidats à un poste d'administrateur lors d'une assemblée où des candidatures sont nécessaires, ou si un poste devient vacant alors qu'il n'y a pas de candidat, le Conseil d'administration peut décider d'élire un nouvel administrateur.

2. S'il n'y a pas de candidats au poste d'administrateur lors d'une assemblée où des candidatures sont nécessaires, ou si un poste devient vacant alors qu'il n'y a pas d'assemblée de la région virtuelle avant la date requise pour le dépôt des candidatures, ou si le conseil d'administration lance un appel à candidatures pour la nomination d'autres administrateurs, les options suivantes seront prises : A. Le conseil d'administration de la région virtuelle sollicite des candidatures auprès des organismes de service de la région virtuelle. B. Une réunion du conseil d'administration est organisée pour confirmer le candidat. C. Un vote à la majorité du conseil d'administration de la Région virtuelle constituera la confirmation de la demande. D. Une notification des résultats du processus d'affirmation sera envoyée aux organes de service de la région virtuelle, aux réunions non affiliées et sera affichée sur le site Web de la région virtuelle.	Si l'assemblée de la région virtuelle n'est pas parvenue à la date requise pour le dépôt des candidatures ou si le conseil d'administration lance un appel à candidatures pour la nomination d'autres administrateurs, les options suivantes seront mises en œuvre : A. Le conseil d'administration de la région virtuelle sollicitera des candidatures auprès des organismes de service de la région virtuelle. Le conseil d'administration de la région virtuelle sollicitera des candidatures auprès des organismes de service de la région virtuelle. B. Une réunion du conseil d'administration est organisée pour confirmer le candidat. C. Un vote à la majorité du conseil de la région virtuelle constituera l'affirmation de la candidature. D. La notification des résultats du processus d'affirmation sera envoyée aux organes de service de la région virtuelle. Les réunions non affiliées seront affichées sur le site Web de la région virtuelle.
--	--

SOU MIS PAR :

Comité du règlement intérieur de la Région virtuelle

Pour obtenir les coordonnées de l'auteur de la motion, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante
secretary@oavirtualregion.org

OBJECTIF : Distinguer clairement le rôle de l'administrateur de celui d'un membre du conseil d'administration de la région dans toutes les sections pertinentes des statuts, afin d'éviter toute confusion concernant les postes de service et l'autorité.

MISE EN ŒUVRE : toutes les sections du règlement intérieur, du manuel des politiques et procédures et des documents connexes dans lesquels l'administrateur est mentionné aux côtés des membres du conseil d'administration seront examinées et révisées. La formulation sera mise à jour pour indiquer explicitement que l'administrateur sert de liaison et de ressource, mais qu'il **n'est pas** membre du conseil d'administration de la région.

OBJECTIF PRINCIPAL : Cette motion soutient l'objectif principal d'OA en veillant à ce que les rôles de service soient clairement définis, ce qui permet d'éviter les malentendus concernant l'autorité, la responsabilité et l'obligation de rendre compte.

JUSTIFICATION : A l'heure actuelle, la formulation de certaines sections pourrait laisser penser aux membres que l'administrateur est un membre du conseil d'administration. Étant donné que le rôle de l'administrateur est défini différemment dans les statuts d'OA, une clarification est nécessaire. Cela permet de protéger l'intégrité de la région, de prévenir les conflits d'intérêts et de s'assurer que tous les participants comprennent l'étendue du service de l'administrateur.

l'étendue du service de l'administrateur.

AMENDEMENT G DES STATUTS

Il est proposé de modifier le Manuel des politiques de la Région virtuelle d'OA, section 4. Fonctions des membres du conseil d'administration, en insérant ce qui suit :

LIBELLÉ ACTUEL	FORMULATION PROPOSÉE
4. Fonctions des membres du conseil d'administration G. Aide les autres à se familiariser avec les Douze Traditions et les Douze Concepts du Service OA. H. Rapports : a. Soumettre un rapport écrit à la région virtuelle au moins 60 jours avant la prochaine assemblée. b. Lors de l'assemblée, présenter une mise à jour du rapport écrit pendant un maximum de cinq minutes, puis répondre aux questions pendant cinq minutes supplémentaires.	4. Fonctions des membres du conseil d'administration G. Aide les autres à se familiariser avec les Douze Traditions et les Douze Concepts du Service OA. H. <u>Collaborer avec le coordinateur des données, le cas échéant, pour soutenir les objectifs de la région.</u> I. Rapports : a. Soumettre un rapport écrit à la région virtuelle au moins 60 jours avant la prochaine assemblée. b. Lors de l'assemblée, présenter une mise à jour du rapport écrit pendant cinq minutes au maximum, puis répondre aux questions pendant cinq minutes supplémentaires.

SOU MIS PAR :

Comité du règlement intérieur de la région virtuelle d'OA

Pour obtenir les coordonnées de l'auteur de la motion, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante secretary@oavirtualregion.org

OBJET : Faire en sorte que la responsabilité de travailler avec le coordinateur des données ne relève plus uniquement du rôle du secrétaire, mais qu'elle soit partagée par tous les membres du conseil d'administration, afin d'assurer une responsabilité collective et un soutien plus fort aux besoins de la région en matière de données.

MISE EN ŒUVRE : La description de poste sera mise à jour.

OBJECTIF PRINCIPAL : Cette motion soutient l'objectif principal d'OA en garantissant l'utilisation précise et opportune des données qui renforcent le travail de service et la communication au sein de la région. Lorsque tous les membres du conseil d'administration s'engagent à soutenir le coordinateur des données, le conseil d'administration est en mesure d'assurer la continuité de l'action de l'association. Les objectifs de la région sont atteints plus efficacement.

JUSTIFICATION : Auparavant, cette responsabilité incombait au seul secrétaire, ce qui limitait la collaboration et faisait peser un fardeau inutile sur un seul agent. Étant donné que le travail du coordinateur des données a des répercussions sur l'ensemble de la région, il convient que tous les membres du conseil d'administration partagent la responsabilité de soutenir ce rôle.

partagent la responsabilité de soutenir ce rôle. Ce changement favorise la coopération, élargit la responsabilité et garantit que la région bénéficie d'un contrôle collectif.

BLA H Supprimer "ce".

MODIFICATION DES STATUTS H

Proposer d'amender le Manuel des politiques de la Région virtuelle d'OA 4. Fonctions des membres du conseil d'administration, point 6, par la suppression et l'insertion de ce qui suit :

LIBELLÉ ACTUEL	FORMULATION PROPOSÉE
4. Fonctions des membres du conseil d'administration F. Se familiariser avec les règlements de la région virtuelle et du Bureau des services mondiaux et le présent manuel de politique et de procédure, et assumer la responsabilité de leur respect : Les statuts de la Région virtuelle et du Bureau des services mondiaux, ainsi que le présent Manuel des politiques et procédures.	4. Fonctions des membres du conseil d'administration F. Se familiariser avec les règlements de la région virtuelle et du Bureau des services mondiaux, ainsi qu'avec le présent manuel de politiques et de procédures, et assumer la responsabilité de leur respect : Les statuts de la Région virtuelle et du Bureau des services mondiaux, ainsi que le présent Manuel des politiques et procédures.

SOU MIS PAR :

Comité des statuts de la région virtuelle d'OA

Pour obtenir les coordonnées de l'auteur de la motion, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante secretary@oavirtualregion.org

INTENTION : Préciser que les dirigeants et les membres des comités sont tenus de respecter les règlements de la région virtuelle et du Bureau des services mondiaux, ainsi que les manuels de politiques et de procédures **respectifs**, en adoptant un langage inclusif et pluriel, le cas échéant.

MISE EN ŒUVRE : Ce changement sera reflété dans les documents par une mise à jour de la formulation de "ce manuel de politiques et de procédures" à "les manuels de politiques et de procédures".

OBJECTIF PRINCIPAL : Cette motion soutient l'objectif principal d'OA en renforçant la responsabilité et l'alignement sur les documents établis. Elle renforce l'intégrité du travail de service, permettant aux serviteurs de confiance de se concentrer sur la transmission du message de rétablissement d'OA tout en opérant dans le cadre de lignes directrices claires et cohérentes.

JUSTIFICATION : La formulation actuelle peut suggérer involontairement qu'un seul manuel est pertinent, ce qui risque de créer une certaine confusion quant à l'étendue des responsabilités. Le libellé révisé est plus précis et inclusif, éliminant toute ambiguïté et garantissant que les dirigeants et les membres des comités comprennent leur responsabilité de respecter tous les documents directeurs applicables.

En outre, certaines politiques contenues dans le Manuel des politiques de l'Entraide mondiale ont un impact direct sur la Région. Il est donc important que les membres du conseil soient au courant de ces politiques, qu'ils en comprennent le contenu et qu'ils s'y conforment dans l'exercice de leurs fonctions.

NOUVELLE AFFAIRE MOTION 1

Il est proposé de modifier le Manuel des politiques de la Région virtuelle d'OA, article 5 - Fonctions des membres du conseil d'administration par poste, en créant une nouvelle section, la section 7 - Membre à titre personnel, comme suit :

FORMULATION ACTUELLE	FORMULATION PROPOSÉE
N'EXISTE PAS ACTUELLEMENT	Article 5 - Fonctions des membres du conseil d'administration par poste <u>Section 7 - Membre à part entière</u> 1. <u>Soutenir les membres du conseil d'administration dans la communication avec les membres, les réunions et les organismes de service, y compris en répondant aux demandes de renseignements.</u> 2. <u>Aider les autres membres du bureau à fournir des informations régulières sur les membres, les réunions et les organismes de service.</u> 3. <u>Assister tout membre du conseil d'administration autre que le président et le remplacer temporairement dans ses fonctions.</u> 4. Assumer d'autres fonctions en fonction des besoins.

SOUMIS PAR :

Comité du règlement intérieur de la région virtuelle

Pour obtenir les coordonnées de l'auteur de la motion, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante
secretary@oavirtualregion.org

INTENT : Définir les responsabilités du membre à titre personnel, un poste nouvellement créé au sein du conseil d'administration, et inclure ces rôles dans le manuel des politiques.

MISE EN ŒUVRE : En cas d'approbation, la section ci-dessus sera ajoutée à l'article 5 du manuel de politique. Le nouveau membre à titre personnel commencera à exercer ses fonctions conformément à ces responsabilités, en accord avec la motion distincte établissant son élection.

OBJECTIF PRINCIPAL : assurer la clarté, la cohérence et la transparence en documentant la portée et les attentes du poste de membre à titre personnel.

JUSTIFICATION : La création du poste de membre à titre personnel répond au besoin du conseil d'administration de bénéficier d'un soutien, d'une flexibilité et d'une continuité supplémentaires. Ce rôle renforce la capacité du conseil d'administration à répondre aux membres et à s'adapter pendant les transitions ou les absences.

AFFAIRES NOUVELLES MOTION 2

Proposer d'amender le Manuel des politiques de la Région virtuelle d'OA 5. Fonctions des membres du conseil d'administration par poste, point 6, par la suppression et l'insertion de ce qui suit :

FORMULATION ACTUELLE	FORMULATION PROPOSÉE
5. Fonctions des membres du conseil d'administration par poste F. Trésorier e. Rendre compte de la situation financière de la région virtuelle comme suit : 1. Solde actuel : mensuel au conseil d'administration. 2. Contributions du mois précédent : mensuellement au conseil d'administration. 3. Comparaison des résultats réels et du budget : trimestriellement au conseil d'administration. 4. Rapport détaillé indiquant toutes les recettes et dépenses depuis le début de l'année : trimestriellement au conseil d'administration. 5. Détails des contributions : depuis le début de l'année : trimestriellement au conseil d'administration. 6. Moyenne des contributions mensuelles pour les 12 mois précédents : trimestriellement au conseil d'administration. 7. Les rapports trimestriels énumérés ci-dessus seront également fournis aux assemblées. f. Fournit des informations financières pour l'audit annuel, qui doit être effectué par le président de la région virtuelle et le président de l'Union européenne. Le président de la région virtuelle et le	5. Fonctions des membres du conseil d'administration par poste F. Trésorier e. Rend compte de la situation financière <u>de la région virtuelle de la</u> manière suivante : 1. Solde actuel : mensuellement au conseil d'administration. 2. Contributions du mois précédent : mensuellement au conseil d'administration. 3. Comparaison entre les chiffres réels et le budget : trimestriellement au conseil d'administration. 4. Rapport détaillé indiquant toutes les recettes et dépenses depuis le début de l'année : trimestriellement au conseil d'administration. 5. Détail des contributions : depuis le début de l'année : trimestriellement au conseil d'administration. 6. Moyenne des contributions mensuelles pour les 12 mois précédents : trimestriellement au conseil d'administration. 7. Les rapports trimestriels susmentionnés seront également fournis aux assemblées. 1. <u>Mensuel - Solde actuel</u> 2. <u>Rapport trimestriel avec les chiffres depuis le début de l'année :</u> a. <u>Revenus détaillés (y compris les contributions)</u> b. <u>Contributions par mois pour les 12 mois précédents</u> c. <u>Dépenses</u> d. <u>Comparaison des chiffres réels et du budget</u> f. <u>Les rapports trimestriels seront également fournis dans le rapport de l'assemblée du trésorier.</u>

Les rapports trimestriels seront également présentés à la commission des finances, au cours du premier trimestre de l'année fiscale suivante. g. Autres tâches assignées.	g. Fournir des renseignements financiers pour la vérification annuelle, qui doit être effectuée par le président de la région virtuelle et le comité des finances, au cours du premier trimestre de l'exercice financier suivant. Le président de la région virtuelle et le comité des finances, au cours du premier trimestre de l'exercice financier suivant. h. <u>Dépose toutes les déclarations fiscales requises et tous les formulaires connexes auprès des autorités fédérales et de l'État, conformément à la loi.</u> i. <u>Préparer et présenter le budget annuel conformément à l'article 3 : Politiques financières du présent manuel.</u> j. <u>Gérer le fonds de soutien aux délégués conformément à l'article 3 : Politiques financières du présent manuel.</u> k. d'autres tâches lui sont confiées.
---	--

SOUMIS PAR :

Comité des finances de la région virtuelle d'OA

Pour obtenir les coordonnées de l'auteur de la proposition, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante secretary@oavirtualregion.org

INTENT : Mettre le manuel de politique en conformité avec les pratiques actuelles.

MISE EN ŒUVRE : mettre à jour le manuel de politique.

COMMENT CETTE MOTION SOUTIENT-ELLE L'OBJECTIF PRINCIPAL DE L'OA ? La mise à jour des
La mise à jour des fonctions du trésorier assure une rotation harmonieuse des services et maintient l'intégrité de l'organisation.

JUSTIFICATION : Le fait de disposer d'un aperçu des tâches facilite la compréhension du rôle et l'accomplissement de toutes les tâches nécessaires.

MOTION SUR LES AFFAIRES NOUVELLES 3

Il est proposé d'amender le Manuel des politiques de la Région virtuelle d'OA 5. Fonctions des membres du conseil d'administration par poste, point 3, par la suppression et l'insertion de ce qui suit :

LIBELLÉ ACTUEL	FORMULATION PROPOSÉE
5. Fonctions des membres du conseil d'administration par poste C. Secrétaire a. Il rédige les procès-verbaux de toutes les réunions de l'assemblée et du conseil d'administration. 1. Dans les 15 jours suivant l'assemblée, le secrétaire fournit un projet de procès-verbal de l'assemblée à la commission d'examen des procès-verbaux. 2. Les membres de la commission d'examen du procès-verbal communiquent au secrétaire les ajouts ou les corrections dans les 15 jours suivant la réception du procès-verbal. 3. En cas de divergence, le secrétaire examinera l'enregistrement et en informera la commission. 4. Après avoir été informée du contenu de l'enregistrement, la commission vote sur l'inclusion ou la suppression de toute divergence constatée dans le procès-verbal. l'inclusion ou la suppression de toute divergence constatée sur un élément de la	5. Fonctions des membres du conseil d'administration par poste C. Secrétaire a. Il rédige le procès-verbal de toutes les réunions de l'assemblée et du conseil d'administration. 1. Dans les 15 jours suivant l'assemblée, le secrétaire fournit un projet de procès-verbal de l'assemblée à la commission d'examen des procès-verbaux. 2. Les membres de la commission d'examen du procès-verbal communiquent au secrétaire les ajouts ou les corrections dans les 15 jours suivant la réception du procès-verbal. 3. En cas de divergence, le secrétaire revoit l'enregistrement et en informe la commission. 4. Après avoir été informée du contenu de l'enregistrement, la commission vote sur l'inclusion ou la suppression de toute divergence constatée dans un élément du procès-verbal. Ce vote requiert une majorité des deux tiers. b. Une fois le procès-verbal terminé 1. Soumettra une copie du procès-verbal non approuvé à la direction de la communication numérique.

Le conseil d'administration de l'Union européenne doit approuver les procès-verbaux non approuvés. Cette procédure requiert une majorité des deux tiers. b. Une fois le procès-verbal terminé 1. Soumettra un exemplaire du procès-verbal non approuvé à la commission de la communication numérique pour qu'il soit publié sur le site Internet de la Région virtuelle. 2. envoie les formulaires de candidature des administrateurs au Bureau des services mondiaux dans un délai d'une semaine après l'approbation des candidats. c. En outre, le secrétaire doit 1. Créer une copie numérique de tous les documents de la Région virtuelle pour les stocker sur la plateforme appropriée. 2. Avoir accès, par l'intermédiaire du coordinateur des données, aux listes de contacts de tous les représentants, présidents d'intergroupe, présidents de comité et membres du conseil d'administration, y compris, mais sans s'y limiter, leur nom, leur téléphone, leur adresse électronique et leur fuseau horaire. d. Tâches liées à l'assemblée : 1. être responsable de la constitution d'une équipe chargée de la préparation des inscriptions et des réunions d'affaires de la région virtuelle. de l'assemblée commerciale de la région virtuelle de la région virtuelle, y compris	Le comité qui sera affiché sur le site web de la région virtuelle. 2. Envoyer les formulaires de candidature des administrateurs au Bureau des services mondiaux dans un délai d'une semaine après l'affirmation des candidats. 1. <u>Le secrétaire rédigera un projet de procès-verbal de l'assemblée dans les 30 jours suivant l'assemblée.</u> 2. <u>Le projet de procès-verbal et l'enregistrement de l'Assemblée seront envoyés à la commission de révision du procès-verbal, qui fournira tout ajout ou correction au secrétaire dans les 30 jours suivant l'Assemblée. Le projet de procès-verbal et l'enregistrement de l'Assemblée seront envoyés à la commission de révision du procès-verbal, qui fournira tout ajout ou correction au secrétaire dans les 15 jours.</u> 3. <u>Le procès-verbal est ensuite envoyé au délégué à la protection des données pour rédaction et révision finale. qui l'enverra au webmestre pour qu'il soit publié sur le site web.</u> b. En outre, le secrétaire doit 1. Créer une copie numérique de tous les procès-verbaux de la Région virtuelle les documents pour qu'ils soient stockés sur la plateforme appropriée. 1. Avoir accès, par l'intermédiaire du coordinateur des données, aux listes de contacts de tous les représentants, présidents d'intergroupe, présidents de comité et membres du conseil d'administration, y compris, mais sans s'y limiter, à leurs noms, téléphones, courriels et fuseaux horaires, ainsi qu'à d'autres données, le cas échéant. 2. <u>Envoyer les formulaires de candidature des administrateurs au Bureau des services mondiaux.</u>
---	---

mettre à jour les pouvoirs et procéder à l'appel nominal pour l'assemblée. 2. Il est responsable de la constitution d'une équipe chargée de la préparation de l'inscription et des affaires de la région virtuelle liées à l'assemblée. des affaires de la région virtuelle pour l'assemblée de la région virtuelle, y compris la mise à jour des pouvoirs et l'appel nominal pour l'assemblée. 3. Le secrétaire doit conserver des copies de tous les documents pertinents pour l'assemblée dans le Google Drive approprié. 4. Être responsable de la mise à jour des pouvoirs et de l'appel nominal pour et lors de l'assemblée d'affaires de la région virtuelle. 5. Examiner les mises à jour résultant de motions lors des assemblées d'affaires de la région virtuelle, puis soumettre les règlements et les politiques et procédures pour affichage dans les 25 jours suivant l'assemblée d'affaires. 6. Travailler avec le coordinateur des données en fonction des besoins pour atteindre les objectifs de la région. 7. Il s'acquitte d'autres tâches qui lui sont confiées.	<u>dans un délai d'une semaine après l'affirmation des candidats.</u> C. Tâches de l'assemblée : 1. Être responsable de la constitution d'une équipe chargée de la préparation des documents relatifs à l'inscription et à l'activité de la région virtuelle, y compris de la mise à jour des pouvoirs et de l'appel nominal pour l'assemblée. 2. Être responsable de la constitution d'une équipe chargée de la préparation des documents relatifs à l'inscription et à l'activité de la région virtuelle, y compris de la mise à jour des pouvoirs et de l'appel nominal pour l'assemblée. 1. <u>Constituer une équipe chargée de préparer les inscriptions et les documents relatifs à l'assemblée. Avant, pendant et après l'assemblée.</u> 2. Le secrétaire doit conserver des copies de tous les documents pertinents relatifs à l'assemblée dans le Google Drive approprié. 3. Être responsable de la mise à jour des pouvoirs et de l'appel nominal pour et lors de l'assemblée de travail de la région virtuelle. <u>Assemblée d'affaires de la région virtuelle. Avec l'aide du coordinateur des données et d'une équipe de soutien, il met à jour les pouvoirs et l'appel nominal avant et pendant l'assemblée.</u> 4. Examiner les mises à jour résultant de motions lors de l'assemblée d'affaires de la <u>assemblée d'affaires de la région virtuelle</u>
--	---

	et soumet les règlements et les politiques et procédures pour affichage dans les 25 jours suivant l'assemblée. 5. Travaille avec le coordinateur des données en fonction des besoins pour atteindre les objectifs de la région. 4. Effectue d'autres tâches qui lui sont confiées.
--	---

SOUMIS PAR :

Comité du règlement intérieur de la région virtuelle d'OA

Pour obtenir les coordonnées de l'auteur de la motion, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante

secretary@oavirtualregion.org

INTENDANCE : Réviser la description du poste de secrétaire pour plus de clarté, supprimer les doublons et refléter les attentes actuelles.

MISE EN ŒUVRE : Une fois adoptées, les fonctions révisées seront insérées dans la (les) section(s) appropriée(s) du Manuel des politiques, en remplacement de la version existante. Cette modification sera reflétée dans tous les documents et dans les communications futures.

OBJECTIF PRINCIPAL : veiller à ce que les responsabilités du secrétaire soient clairement définies, concises et conformes aux besoins actuels du conseil d'administration et de la région.

JUSTIFICATION : La version précédente des fonctions du secrétaire comprenait des tâches redondantes ou dépassées. Une description simplifiée et actualisée permet d'éviter toute confusion et d'améliorer l'efficacité. Cette révision contribue à la fonctionnalité globale du conseil régional.

NOUVELLES AFFAIRES MOTION 4

Il est proposé de modifier le Manuel des politiques de la région virtuelle d'OA 6. Syndic de la région virtuelle, par la suppression de ce qui suit :

FORMULATION ACTUELLE	FORMULATION PROPOSÉE
6. Administrateur de la région virtuelle A. Pour être éligible en tant que candidat au poste d'administrateur de la région virtuelle, les membres doivent remplir les conditions énoncées dans les statuts d'Overeaters Anonymous, Inc. Subpart B, Article IX, Section 4. B. L'administrateur de la région virtuelle a un mandat de trois ans au sein du conseil d'administration du Service mondial. C. Bien que chaque administrateur régional représente une région spécifique, il sert Overeaters Anonymous dans son ensemble. D. Les administrateurs se réunissent périodiquement au cours de l'année pour s'occuper des affaires d'OA.	6. Administrateur de la région virtuelle A. Pour être éligible en tant que candidat au poste d'administrateur de la région virtuelle, les membres doivent répondre aux critères énoncés dans les statuts d'Overeaters Anonymous, Inc. Subpart B, Article IX, Section 4. B. L'administrateur de la région virtuelle a un mandat de trois ans au sein du conseil d'administration du Service mondial. C. Bien que chaque administrateur régional représente une région spécifique, il est au service des Mangeurs Anonymes dans leur ensemble. D. Les administrateurs se réunissent périodiquement au cours de l'année pour s'occuper des affaires d'OA.

SOU MIS PAR :

Comité des règlements de la région virtuelle d'OA

Pour obtenir les coordonnées de l'auteur de la motion, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante secretary@oavirtualregion.org

OBJECTIF : rationaliser les documents en supprimant les formulations qui figurent déjà dans le règlement intérieur, afin d'éviter les doublons et la confusion.

MISE EN ŒUVRE : La section relative à la clarification du statut de l'administrateur sera supprimée du Manuel des politiques et procédures, étant donné que les Statuts couvrent déjà ce point.

OBJECTIF PRINCIPAL : Cette motion soutient l'objectif principal d'OA en veillant à ce que les documents soient clairs, concis et cohérents. L'élimination du langage redondant permet aux membres et aux dirigeants de se concentrer sur le service et le rétablissement, sans être distraits par des déclarations redondantes ou contradictoires.

JUSTIFICATION : Étant donné que le règlement intérieur établit déjà le rôle de l'administrateur, il n'est pas nécessaire de le répéter dans d'autres documents. La suppression de la section supplémentaire permet d'éviter la redondance, d'aligner le Manuel des politiques et procédures sur les Statuts et de se prémunir contre le risque d'une formulation contradictoire dans les révisions futures.

NBM 5 Président WSBC Suppléant

AFFAIRES NOUVELLES MOTION 5

Proposer de soumettre une motion pour la Conférence d'affaires des Services mondiaux 2026.

SOUMIS PAR :

Comité du règlement intérieur de la Région virtuelle d'OA

**Pour obtenir les coordonnées de l'auteur de la motion, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante
secretary@oavirtualregion.org**

INTENT : Soumettre la motion ci-jointe à la Conférence d'affaires des Services mondiaux.

MISE EN ŒUVRE : Soumettre la motion suivante à la Conférence d'affaires des Services mondiaux.

COÛT : Aucun coût supplémentaire par rapport à ce qui est prévu pour le traitement d'une motion standard.

COMMENT CETTE MOTION SOUTIENT-ELLE L'OBJECTIF PRIMAIRE D'OA : Elle assure une représentation à tous les niveaux du service OA.

Elle assure une représentation à tous les niveaux du service d'OA.

JUSTIFICATION : Seule la Conférence d'affaires des Services mondiaux a la capacité d'apporter le changement nécessaire.

PROPOSITION DE MOTION D'AFFAIRES NOUVELLES D'OA

PROPOSITION : Modifier les statuts d'OA, Inc. Sous-partie B, Article IX - Comités de conférence, Section 3 - Comité des présidents de région, Partie b par la suppression et l'insertion de ce qui suit :

<u>LIBELLÉ ACTUEL</u>	<u>LIBELLÉ ACTUEL</u>
Article IX - Comités de conférence Section 3 - Comité des présidents de région a. Le comité des présidents de région sert de canal de communication entre le conseil d'administration et le comité des présidents de région. b. communication entre le conseil d'administration et les membres de la fraternité dans leurs régions respectives, dans le but de partager les ressources et les solutions. b. Le comité des présidents régionaux est composé uniquement des présidents de région en exercice. Un président de région peut désigner un suppléant, tel que le vice-président de région, pour siéger au comité en son absence. c. La section 5 de l'article IX ne s'applique pas à ce comité.	Article IX - Comités de conférence Section 3 - Comité des présidents de région a. Le comité des présidents de région sert de canal de communication entre le conseil d'administration et les membres de l'Association dans leurs régions respectives. b. communication entre le conseil d'administration et les membres de la fraternité dans leurs régions respectives, dans le but de partager des ressources et des solutions. b. Le comité des présidents régionaux est composé uniquement des présidents de région en exercice. Un président de région peut désigner un suppléant, tel que le vice-président de région, pour siéger au comité en son absence. c. <u>Un président de région peut désigner un suppléant pour siéger au comité en son absence.</u> d. La section 5 de l'article IX ne s'applique pas à ce comité.

SOUMIS PAR :

Région virtuelle d'OA

Pour obtenir les coordonnées de l'auteur de la motion, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante secretary@oavirtualregion.org

INTENT : Cette motion vise à donner aux présidents de région une certaine souplesse lorsqu'ils ne peuvent pas assister à une réunion de comité.

MISE EN ŒUVRE : Mise à jour des règlements.

COÛT : Il n'y a pas de coût financier. Elle ne nécessite qu'une mise à jour des statuts.

COMMENT CETTE MOTION SOUTIENT-ELLE L'OBJECTIF PRINCIPAL DE L'OA ? Notre objectif principal
Notre objectif premier est de transmettre le message du rétablissement. Les comités sont l'un des moyens d'y
parvenir. Cette motion permet de s'assurer que ces comités continuent à fonctionner correctement même si le
président de région n'est pas disponible.

JUSTIFICATION : La formulation actuelle peut laisser entendre que seul le vice-président peut faire office de
suppléant. Cela peut être restrictif si le vice-président est occupé ou indisponible. En ouvrant les options à d'autres
personnes de confiance et expérimentées, comme un ancien président de région, un membre actuel du conseil
d'administration ou un président de commission, nous facilitons la poursuite des travaux. Cela permet d'assurer la
continuité, de partager les responsabilités et de renforcer le soutien à la fraternité.

Section 6 : Projet de budget

1	Budget VR 2026 proposé pour adoption à l'Assemblée 02, 11-15-25	
2	Revenu	
3	INDIVIDUS	\$14,000
4	INTERGROUPES/ORGANISMES DE SERVICE - VR	\$27,000
5	RÉUNIONS / GROUPES	\$9,240
6	ATELIERS	\$1,500
7	INSCRIPTIONS À LA CONVENTION	\$21,000
8	COLLECTE DE FONDS/APPEL SPÉCIAL	\$18,000
9	FONDS "AIDEZ À TRANSMETTRE LE MESSAGE	\$2,000
10	Total des revenus	\$92,740
11	OPÉRATIONS	
12	DÉPENSES DE L'ASSEMBLÉE	\$1,250
13	FRAIS BANCAIRES	\$200
14	FRAIS DE LA BOÎTE AUX LETTRES DES DONATEURS	\$750
15	DROITS D'INSCRIPTION À LA CONVENTION	\$1,000
16	FRAIS PAYPAL	\$500
17	SITE DE COMMERCE ÉLECTRONIQUE	\$0
18	FRAIS D'ENREGISTREMENT, SOUS-COMPTES QUICKBOOKS	\$1,000
19	ABONNEMENTS POUR LA CONFORMITÉ GDPR	\$5,000

20	ESPACE DE TRAVAIL GOOGLE	\$240
21	ASSURANCE	\$9,500
22	AFFRANCHISSEMENT ET BOÎTE AUX LETTRES	\$300
23	TRAVAILLEURS DES SERVICES	\$4,000
24	CANDIDATS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE WSBC	\$2,500
25	PRÉSIDENT DU VR POUR L'OMS ET LES AUTRES RÉGIONS	\$7,500
26	CONTRIBUTIONS DU VR AU WSO	\$2,000
27	SITE WEB	\$5,000
28	ZOOM	\$3,000
29	RECHERCHE	
30	DÉPENSES LIÉES À LA CONVENTION	\$8,000
31	CONTENU NUMÉRIQUE	\$500
32	IGOR	\$500
33	INTERPRÉTATION	\$7,500
34	TRADUCTION LINGUISTIQUE	\$7,500
35	INFORMATION DU PUBLIC ET SENSIBILISATION DU PIPO	\$8,000
36	AIDER À FAIRE PASSER LE MESSAGE - MÉDIAS SOCIAUX	\$2,000
37	BOURSES POUR LES NOUVEAUX INTERGROUPE	\$500
38	PROJETS SPÉCIAUX	\$2,000
39	DÉPENSES DU COMITÉ DE L'ATELIER	\$500
40	BOURSES D'ÉTUDES WSBC DSF POUR LES IGS	\$12,000

41	Total des dépenses	\$92,740
42	Revenu net total	\$0

Section 7 : Élections

Fonction au sein du conseil d'administration : Président

Organisme de service actuel
Intergroupe virtuel, Région virtuelle

Années dans Overeaters Anonymous 4

Qualifications

Je confirme que je possède toutes les qualifications énumérées ci-dessus et définies dans les règlements de la région virtuelle, article V - Le conseil de la région virtuelle.

Brève description de votre histoire avec les OA

J'ai récemment célébré quatre ans d'abstinence continue (21/07/21). Je suis venu à OA en juin 2021 après trois décennies de sobriété dans les AA. Je suis grand et pendant de nombreuses années, je n'ai pas eu de conséquences négatives dues à une alimentation excessive. C'est probablement parce que j'ai cherché la facilité et le réconfort dans l'alcool et les drogues, puis dans une consommation excessive de café et une habitude de fumer un paquet par jour. Cependant, à l'âge mûr, j'ai connu une succession de changements majeurs dans ma vie et, tous ces substituts ayant disparu, la nourriture est devenue ma drogue de prédilection. Entre 50 et 65 ans, j'ai perdu et repris des centaines de kilos en suivant des régimes et en faisant de l'exercice à outrance. J'ai atteint un poids maximal de plus de 300 livres.

J'ai perdu 80 livres et je continue à travailler pour atteindre l'objectif de perdre 130 livres. 130 livres. Après dix ans de sobriété, j'ai rechuté pendant sept années horribles et je connais l'agonie de la rechute. J'ai une peur saine de la rechute et je travaille donc sur ce que je crois être un programme solide fondé sur des liens spirituels et humains. Toutes ces années de gains et de pertes avant de commencer à suivre ce programme m'ont convaincue que je suis impuissante face à la compulsion alimentaire et que je ne vivrai jamais une vie complète et abstinentes sans la grâce de Dieu et le soutien de mes compagnons de route.

Résumé des services rendus à OA

Je suis entré dans les OA par le biais des réunions du 100-Pounder de 21 h. Comme je connaissais le danger de l'isolement, j'ai commencé à servir immédiatement. Comme je connaissais le danger de l'isolement, j'ai immédiatement commencé à servir. J'ai animé des réunions, j'ai été J'ai été modérateur de réunions, conférencier, coordinateur de conférencier, moniteur du tableau de bord, secrétaire de la réunion du 100-Pounder, représentant du groupe auprès du VIG et coordinateur du représentant du groupe. Aujourd'hui, je participe activement à diverses réunions et j'assure régulièrement la sécurité, après avoir été formée par la regrettée Ellen.

Au sein de l'Intergroupe virtuel, j'ai été secrétaire et brièvement coordinatrice du Dash. Je suis membre du comité de l'atelier qui vient d'être rétabli, du comité du marathon et je participe, selon les besoins, à diverses activités du VIG.

Au sein de la région virtuelle, j'ai été présidente du comité des ateliers de la douzième étape, secrétaire du comité des finances, membre des comités de planification de la convention et de l'assemblée, et j'ai assumé diverses autres fonctions en fonction des besoins.

Compétences et expérience que vous pouvez apporter au poste

Je suis fiable, sérieux, concentré et orienté vers les résultats. Lorsque je prends un engagement, je le tiens. J'ai travaillé dans des environnements qui exigeaient de la flexibilité, une forte éthique de travail et de solides compétences relationnelles. En tant que jeune mère célibataire en voie de guérison d'une addiction, j'ai acquis le précieux don de me rétablir, d'une part, et de comprendre mes propres limites et mon besoin d'autrui, d'autre part. Cela n'a pas été facile, mais une fois que je me suis abandonnée, j'ai commencé à éprouver une véritable joie de vivre. Jeune adulte, je travaillais bien et gagnais correctement ma vie et celle de mon fils. Lorsqu'il a quitté la maison, j'ai terminé mes études supérieures et j'ai changé de carrière. C'est à ce moment-là que les gens ont commencé à me demander de diriger. Partout où je me tournais, on me demandait de diriger. Au début, je ne me sentais pas très bien préparée, mais j'ai eu des mentors forts et patients et c'est devenu tout à fait naturel pour moi.

Outre ma profession, dont j'ai été le "patron" pendant des décennies, j'ai siégé dans divers conseils, comités et commissions au sein des communautés dans lesquelles je vivais. J'ai aidé à fonder et à développer deux groupes d'organisation communautaire distincts afin de donner du pouvoir à des personnes qui avaient souvent l'impression de ne pas avoir voix au chapitre. Ce travail m'a plongé dans la politique locale où j'ai appris à travailler avec les "deux côtés de l'allée". J'ai présidé divers conseils d'administration, dont celui d'une organisation artistique.

Compétences et expérience que vous pouvez apporter au conseil d'administration

*Voir ci-dessus les compétences et l'expérience que j'apporte au rôle.

Plus que toute autre qualité, je pense que mes qualifications les plus pertinentes sont les suivantes : (1) Je peux m'entendre avec n'importe qui. Chaque âme humaine est précieuse pour Dieu et je garde ce fait toujours présent à l'esprit, et (2) je suis un communicateur efficace (parler, écrire et transmettre des messages).

Ce que j'ai appris au fil des ans, c'est que chaque voix compte, que je sois d'accord ou non, que je l'"aime" ou non, et que les résultats sont toujours meilleurs lorsque je travaille avec les autres pour atteindre les objectifs fixés par l'organisation, et non mes propres préférences. Je me sens le plus à l'aise pour diriger depuis le niveau proverbial des 30 000 pieds, pour lancer une vision, la tester avec le corps et permettre à des personnes talentueuses et intelligentes de la concrétiser. Je ne fais pas tout le

tout le travail. J'habilite, j'équipe et je permets aux autres de le faire. Je ne fais pas de microgestion (parce que je n'apprécie pas d'être traité de la sorte). Constituer des "équipes de rêve" est l'une de mes activités préférées.

Pourquoi voulez-vous faire partie du conseil d'administration de la Région virtuelle ?

OA m'a probablement sauvé la vie. J'étais sur la trajectoire d'un lent déclin douloureux vers l'obésité morbide avec toutes ses comorbidités. Je souhaite rendre un peu de cette vie en rendant service. De plus, je me suis fait de merveilleux amis dans cette région !

Poste au sein du conseil d'administration : Coordinatrice des ressources numériques

Organisme de service actuel
Région virtuelle

Nombre d'années dans Overeaters
Anonymous 11

Qualifications

Je confirme que je possède toutes les qualifications énumérées ci-dessus et définies dans les règlements de la région virtuelle, article V - Le conseil de la région virtuelle.

Brève description de votre histoire au sein d'OA

Je suis venue à OA il y a plus de 25 ans avec un frère ou une sœur. Après une courte période, je suis partie et, dans les années qui ont suivi, j'ai pris et perdu 100 livres à plusieurs reprises, pour finalement atteindre plus de 200 livres d'embonpoint. Je suis revenue en 2014, avec un risque de cancer de l'utérus, qui a été diagnostiqué par la suite. C'est ce qui m'a ramenée à l'arthérapie avec un sérieux nouveau. 200 livres

La nourriture a toujours été mon moyen d'adaptation - depuis l'inceste dans l'enfance, en passant par les abus et jusqu'à l'âge adulte. Je pensais que la nourriture me rassurait, mais en réalité, elle aggravait ma dépression, ma rage et mon désespoir. À OA, j'ai appris à peser et à mesurer la nourriture et les émotions, à pardonner le passé et à pratiquer l'humilité en faisant amende honorable et en vivant l'amende honorable. J'ai fini par comprendre ma maladie et j'ai commencé à remettre quotidiennement ma volonté et ma vie à Dieu.

Je me décris souvent comme une "personne reconnaissante qui a gagné 200 livres d'amour et de santé mentale". Une grande partie de mon parcours actuel consiste à mettre en pratique les principes dans toutes mes affaires. J'ai parfois eu du mal à le faire dans le contexte du service, mais ces difficultés ont constitué certaines de mes plus grandes opportunités de croissance.

Sur le plan physique, je me concentre désormais sur le traitement du lymphœdème. Je suis un nouveau plan de traitement avec un ostéopathe qui intègre également des techniques de médecine orientale, ainsi qu'un nouveau plan d'alimentation. J'espère que ces efforts combinés m'aideront à continuer à progresser dans mon rétablissement physique.

Malgré tout, je reste profondément reconnaissante envers OA. Le service est pour moi un acte d'amour, de foi et d'espoir. Il concrétise l'esprit du rétablissement, et je suis reconnaissant d'avoir la chance de grandir avec d'autres membres de cette fraternité.

Résumé de votre service au sein d'OA
Service au sein de la Région virtuelle
Actuel

J'achève mon deuxième mandat en tant que président de la région virtuelle, ce qui a été un privilège béni.

- Je siége au comité d'administration de l'AP PT en tant que présidente désignée de la région. Service antérieur dans la région virtuelle
Nommée secrétaire de la région virtuelle

- Convention inaugurale de la Région virtuelle Coprésident - Convention 1 et Convention 2 - Vice-président du comité des ateliers de la Région virtuelle, membre du comité
Membre du comité "Unité et diversité" de la région virtuelle

- Ateliers de formation à la fin des réunions en face à face ; formation et soutien à d'autres organismes de service pour le lancement de conventions, d'assemblées et de retraites Zoom à travers OA, coordination de douzaines d'ateliers de formation pour les membres et le personnel de la région virtuelle, et organisation d'ateliers de formation pour les membres et le personnel de la région virtuelle.

A accueilli la première retraite créative coordonnée de la région virtuelle en mettant l'accent sur Lifeline. A servi en tant que président de la région virtuelle via le comité invite world service 12 step avec le sous-comité 12 12 marathon advisor,

A servi en tant que président de la région virtuelle par l'intermédiaire du comité inventif du sous-comité de l'information publique et de la salle d'accueil.

Région 6

Représentant de l'Assemblée

Comité professionnel d'information et de sensibilisation Président, membre, a dirigé les ateliers "Transmettre le message" et la campagne Facebook à l'échelle de la région et a participé au lancement des pages Facebook française et anglaise de la région.

Service Intergroupe

Footsteps - a présidé la première salle de réunion de 24 heures, a organisé des études de 15 semaines sur le livre vert, a dirigé des réunions, a représenté l'intergroupe.

Responsable des réunions et du marathon de l'Intergroupe virtuel

Membre de l'intergroupe de Nassau, représentant régional, délégué aux services mondiaux, président d'atelier et de PIPO, trésorier, vice-président.

- Service continu au niveau de la réunion

- Service régulier aux réunions d'OA Nassau, d'OA Footsteps et de la région virtuelle (présidence, accueil, technique, sensibilisation des nouveaux arrivants, parrainage).

Compétences et expérience que vous pouvez apporter à ce poste

Stratégie de marketing, planification stratégique, exécution, formation du personnel et des bénévoles

- Maîtrise de MS Office, Dropbox, Google Workspace, Constant Contact, Eventbrite, Zoom

- Développement et exécution de campagnes multiplateformes ; création de matériel de formation ; facilitation de la collaboration entre les équipes à travers les fuseaux horaires.

Supervision d'une équipe de développement de sites web pour des dizaines d'entreprises

Création de stratégies multimédias de marketing et de développement de produits

Compétences et expérience que vous pouvez apporter au conseil d'administration

Les compétences que j'apporte au conseil d'administration de la Région virtuelle comprennent six années d'expérience au sein de comités et du conseil d'administration de la Région virtuelle, ce qui me permet de soutenir efficacement le conseil d'administration, ses comités et ses présidents. Je dispose également d'une expérience en matière de développement commercial qui peut être mise à profit dans le cadre des efforts déployés par la Région pour innover et élaborer de nouvelles stratégies. Mes fonctions m'ont permis d'acquérir une expérience de travail avec divers intergroupes et membres de différentes langues et communautés, ainsi qu'une connaissance pratique des traditions d'OA et de l'évolution historique de la région. L'ensemble de ces éléments me donne une base solide qui, je pense, sera un atout pour le conseil d'administration.

Pourquoi voulez-vous être membre du conseil d'administration de la Région virtuelle ?

La fonction numérique au sein du conseil d'administration de la Région virtuelle offre la possibilité de renforcer la capacité de la Région à transmettre le message par le biais de la sensibilisation, de l'innovation et de la collaboration. Ce rôle peut faciliter la transition du nouveau président et des membres du conseil d'administration tout en aidant les comités à planifier stratégiquement leur croissance. En participant à ce rôle, le Conseil peut bénéficier d'efforts coordonnés pour consolider et étendre la présence sur Facebook, développer des stratégies de contenu, et construire un réseau de ressources pour les réunions en temps réel et par chat qui transmettent le message et communiquent ce qui se passe au niveau de la Région et des Services Mondiaux, tout en soutenant également les intergroupes.

En tant que fonction relativement nouvelle au sein d'une jeune région, le poste numérique peut servir de modèle pour l'élaboration et l'exécution d'un plan stratégique numérique. Cette fonction peut également permettre d'assurer la liaison entre le Comité numérique et le Conseil d'administration, d'aider d'autres comités - en particulier l'IGOR - à atteindre les réunions non affiliées, et de renforcer le travail de renouvellement intergroupe déjà en cours. En outre, la connaissance historique de la Région et de ses organes de service qui alimente ce service peut constituer une base utile pour le travail du Conseil d'administration. de ce service peut constituer une base utile pour le travail du conseil d'administration dans l'année à venir.

Date de la candidature 16
septembre 2025

Poste au sein du conseil d'administration : Membre à titre personnel

Organisme de service actuel
Région virtuelle

Nombre d'années de participation à
Overeaters Anonymous 25 ans

Qualifications

Je confirme que je possède toutes les qualifications énumérées ci-dessus et définies dans les règlements de la région virtuelle, article V - Le conseil d'administration de la région virtuelle.

Brève description de votre histoire avec les OA

J'ai assisté à ma première réunion OA en octobre 2000. La date de mon abstinence est le 18 février 2001. Je n'ai fait qu'une seule chose parfaitement dans mon rétablissement OA - je reviens toujours.

L'histoire de mon rétablissement physique est un don de Dieu. Je suis arrivée au programme en cherchant désespérément une solution à mon trouble de l'alimentation. J'étais en surpoids et j'en subissais les conséquences physiques. En suivant les étapes avec mon parrain, j'ai appris à remettre ma nourriture à Dieu. Chaque jour, dans le cadre de mon rétablissement, je continue à laisser Dieu guider mes choix alimentaires. En même temps, je me rends compte que je dois faire le travail nécessaire pour faire des choix alimentaires qui s'inscrivent dans mon plan d'alimentation. Le fait d'être libérée de l'obsession au quotidien est un cadeau de mon rétablissement.

Mon rétablissement émotionnel se poursuit. Lorsque j'ai commencé le programme, je ne connaissais qu'une seule émotion : la colère. Grâce à l'abstinence et à la répétition des étapes, je suis maintenant capable d'éprouver une multitude de sentiments. J'ai appris que les sentiments ne sont pas des faits et qu'en faire l'expérience est un cadeau du rétablissement. J'ai appris à surmonter les situations qui conduisaient à une alimentation incontrôlée et à un dégoût de soi incontrôlé. En me rétablissant, j'en suis venue à être reconnaissante pour les bénédictions et les leçons que les sentiments m'offrent.

Mon rétablissement spirituel est un miracle. Au début du programme, je ne voulais pas prier et j'étais en colère contre le Dieu que j'avais eu jusqu'alors ; et franchement, je n'étais pas sûr d'avoir besoin d'une autre "religion". L'apprentissage de la spiritualité et d'un Dieu que je comprends a profondément changé ma vie. Aujourd'hui, je prie fréquemment et je médite régulièrement depuis des années. Je pense que ma connexion avec ma puissance supérieure est aujourd'hui le pilier de mon programme.

Grâce au don du rétablissement, je suis passé d'une vie de misère et de désespoir à une vie heureuse, joyeuse et sans obsession. Je continue à progresser dans le programme, un jour à la fois, en m'engageant dans l'abstinence.

jour après jour, en m'engageant à l'abstinence, en travaillant les étapes, en suivant les principes et en utilisant les outils. La chose la plus importante dans l'histoire de mon rétablissement OA est la façon dont je continue d'apprendre à "lâcher prise et à laisser Dieu".

Je vis maintenant en mode rétablissement - en appliquant les étapes, en pratiquant les traditions, en connaissant les concepts et en servant HP et les autres.

Résumé de votre service OA personnel :

Parrain, parrain de service, 12e échelon, animateur de retraite (S,T,&C ; divers sujets liés au rétablissement)

Groupe :

Je l'ai fait au moins une fois. We Care, chips, littérature, secrétaire, président de la réunion d'affaires, responsable des affaires importantes de la réunion, trésorier, orateur, ouvrier, animateur, a formé des groupes sur zoom pendant la pandémie, animateur de zoom, animateur de réunion de zoom.

Intergroupe :

Représentant (2002-5), trésorier (AHI 2002), président de l'AHI (10-2003 au 1-2005), coprésident du comité d'unification (2004-5), président de l'ASDI (1-2005 au 6-2005), collaborateur de la retraite d'été (2002-10), président des rafraîchissements, président de la tombola, coprésident de la liaison avec les conférenciers ; président du programme de la retraite (2006, 2010) ; coprésident de la retraite (2009) ; président du programme de la convention/assemblée R3 8-2004, délégué de l'Angleterre du Sud et de l'Est à l'OAGB, secrétaire exécutif de l'Angleterre du Sud et de l'Est, secrétaire exécutif de l'Angleterre du Sud et de l'Est, secrétaire exécutif de l'Angleterre du Sud et de l'Est.

Angleterre, secrétaire exécutif du Sud et de l'Est de l'Angleterre, coprésident de la retraite du Sud et de l'Est de l'Angleterre, président du TSW du Sud et de l'Est de l'Angleterre.

Délégué de l'ONN à l'ONN de l'OAGB. Parrainage de plusieurs membres du conseil d'administration de l'ONN. A servi de parlementaire lors de deux assemblées et de micro central lors d'une assemblée de l'OAGB.

Région III :

Représentant (2003-5), comité des voies, moyens et finances (2003-5), vice-président de la R3 2005-06 ; président de la R3 3-2007-2011.

Région 9 : déléguée, commission des finances, présidente de 2013 à 19, commission des traductions, commission BL. J'ai également occupé le poste de parlementaire après ma présidence.

Région virtuelle : Moniteur du micro central pour les assemblées de la RV ; éditeur des enregistrements de la convention (comité numérique) ; coprésident du comité des données (2 ans) ; a aidé à développer et à lancer le sous-comité technique ; coordinateur des données de novembre 2023 à aujourd'hui (11-2026) ; a travaillé avec l'équipe de soutien à l'assemblée pendant 3 ans.

WSBC :

Délégué (2003-5), co-président du délégué HIPM (2003-5), Comité Unité et Diversité WSBC 3 ans (jusqu'en 2009), Comité des présidents de région (2007 à 2011 pour R3 et R9), délégué pour R3 2007-2011 (en tant que président de région pour les groupes non représentés), président du Comité des présidents de région (2009-2010), délégué pour R9 pendant mes 2 mandats. J'ai servi de moniteur de micro central pour le WSBC pendant les deux années où il était virtuel.

Compétences et expérience que vous pouvez apporter au poste

Les compétences personnelles que je possède et qui seraient utiles pour ce poste sont : l'enthousiasme, l'organisation, l'écoute, la flexibilité, le soutien et la prise de bonnes décisions (avec l'aide de HP).

Au cours de ma carrière professionnelle en tant qu'expert en sinistres, j'ai acquis une bonne expérience de la négociation, de la médiation, du service à la clientèle, de la gestion des clients difficiles et des plaintes, du développement et de la formation des employés, ainsi que de la prise de parole en public. Au cours de mon emploi, j'ai également développé des compétences générales. Je suis capable de travailler de manière autonome ou au sein d'un groupe. Au sein d'un groupe, je suis disposé et capable d'évaluer et de résoudre les problèmes, de prendre l'initiative, de faire des compromis ou de diriger si nécessaire. Je sais lire et écrire et j'ai de bonnes compétences en informatique. Je suis attentif aux détails, mais j'excelle également dans la capacité à avoir une vision d'ensemble.

J'ai également travaillé avec des adolescents dans le cadre d'entreprises commerciales, en les aidant à développer leur propre activité. À ce titre, j'ai travaillé dans de nombreux domaines, notamment le marketing, la comptabilité, les ventes et la capitalisation. J'ai également travaillé avec des adolescents dans mon église en tant que responsable de la jeunesse, ce qui impliquait de développer des programmes pour les adolescents et de former des responsables de la jeunesse dans l'ensemble de l'État.

Au cours d'une période difficile dans mon église, j'ai accédé à un poste de direction plus avancé. J'ai contribué à l'élaboration d'une structure de gestion de l'église, à la planification et à la gestion d'événements spéciaux, ainsi qu'à la coordination et à l'animation de réunions communautaires de responsables d'église. J'ai joué un rôle déterminant en dirigeant et en inspirant les autres par le biais de mon travail de service. J'ai joué un rôle crucial pendant la période où l'église a commencé à se remettre de difficultés financières et de la perte de notre ministre. difficultés financières et de la perte de notre ministre.

En tant que présidente de région et membre du comité des présidents de région, j'ai encore développé mes compétences en matière de leadership et j'ai beaucoup appris sur le travail avec les autres.

J'ai d'abord servi dans la région virtuelle lors de la première assemblée en tant que chronométrateur, puis j'ai continué à servir lors des assemblées en tant que Centre Mic jusqu'à ce que je rejoigne le comité numérique en tant qu'éditeur des enregistrements des congrès.

enregistrements des conventions. Tous ces postes m'ont permis d'acquérir davantage de compétences et d'expérience dans le domaine des réunions virtuelles.

En travaillant dans le domaine des données dans la Région virtuelle, j'ai maintenant plus d'expérience avec le GDPR, la protection des données, et aussi de nombreuses compétences techniques (Google drive, google drive admin, Constant Contact) que j'ai apprises dans mon poste actuel.

Compétences et expérience que vous pouvez apporter au conseil d'administration

Toutes les compétences mentionnées ci-dessus, ainsi que le service OA, m'ont appris à rechercher des solutions spirituelles - toujours.

Pourquoi voulez-vous être membre du conseil d'administration de la région virtuelle ?

Je suis actuellement coordinateur des données au sein du conseil d'administration de la région virtuelle. Je veux continuer à servir la région virtuelle d'OA au sein du conseil d'administration, mais j'aimerais le faire à un autre titre. Pour moi, il s'agit de pratiquer la rotation des services. Je suis fier des réalisations de la commission des données et de la sous-commission technique pendant que j'y siégeais. Je pense que le large éventail d'expériences que j'ai acquises dans mes différentes fonctions au fil des ans sera un atout pour le poste de membre à part entière.

Date de la candidature 16
septembre 2025



Conseil d'administration

Soumise pour examen à la conférence d'affaires d'avril 2026

Années au sein d'OA 37
delà du niveau du groupe 36

Nombre d'années de service au-

Date du début de l'abstinence continue Août 2012 Date du début du maintien Il y a plusieurs années

Résumé de mes responsabilités au sein d'OA :

J'ai d'abord été nommé au conseil d'administration en juin 2022, puis élu en avril 2023. Tout au long de cette période, j'ai assuré la liaison entre les administrateurs et la région virtuelle, ce qui m'a permis de travailler avec un certain nombre de conseils et d'organismes de service. Au cours de cette période, j'ai siégé au comité ad hoc sur la littérature en une seule pièce, au comité sur la littérature approuvée par le conseil d'administration, au comité de planification des conférences, au comité sur le manuel de référence du conseil d'administration, au comité de planification stratégique, au comité sur les publications internationales et les traductions, j'ai présidé le comité sur l'unité et la diversité, le comité sur la convention 2025 et je préside actuellement le comité sur l'information du public et la sensibilisation professionnelle (PIPO).

Je préside actuellement la commission de l'information du public et des relations professionnelles (PIPO), la commission de la sensibilisation du public et la commission des salons professionnels.

J'ai présenté plusieurs motions importantes au conseil d'administration, mais ce dont je suis le plus fier est une motion (avec l'aide d'un autre administrateur et d'un délégué à la convention) qui a conduit à ce que le matériel de notre site web soit désormais disponible en 47 langues. Au cours de mon mandat au conseil d'administration, le Service mondial d'OA a fait des progrès pour agir et penser d'une manière plus globale. Il nous reste encore du chemin à parcourir. Mais beaucoup a été fait.

Avant de devenir administratrice, j'ai été déléguée à la Conférence d'affaires des Services mondiaux à quatre reprises et j'ai siégé au Comité de la littérature de la conférence et aux Comités de l'information publique et de l'action professionnelle. Au sein de la région 8, j'ai été président du comité des statuts et des documents électroniques et président de l'OPIC. J'ai été parlementaire de la Région 8 pendant un an et j'ai également présidé l'Assemblée/Convention de la Région 8 pour l'Intergroupe de Miami-Dade et des Keys à trois reprises.

Au sein de l'intergroupe Miami-Dade and the Keys, j'ai occupé les fonctions de présidente à quatre reprises (non consécutivement), de vice-présidente, de trésorière, de présidente de la convention et de représentante régionale à dix reprises ou plus (non consécutivement).

Au niveau du groupe, j'ai occupé tous les postes disponibles et j'ai lancé plusieurs réunions.

Je peux apporter au conseil d'administration l'expérience et les compétences suivantes, qu'elles soient commerciales, professionnelles ou autres :

Je suis titulaire d'un doctorat en littérature américaine et en création littéraire. Je suis professeur d'université à la retraite et j'ai enseigné la littérature et l'écriture pendant 27 ans. Mon expérience de l'écriture porte principalement sur les nouvelles et les scénarios, mais j'ai pu utiliser cet art au service d'OA, en rédigeant des documents pour le comité à distribuer à la fraternité et en produisant un court métrage muet pour promouvoir la Convention de l'Entraide mondiale de 2025. J'aime à penser que ces années passées dans une salle de classe à l'université m'ont permis d'acquérir de l'expérience en travaillant avec différents groupes de personnes. J'ai développé un style de communication direct et transparent, même s'il n'est pas toujours agréable. Les gens savent à quoi s'en tenir. Vers la fin de ma carrière, je suis devenu copropriétaire d'une petite entreprise très prospère et je connais bien les pressions liées au respect des délais (paie) et j'ai une certaine expérience des stratégies d'investissement intelligentes. Plus important encore, je sais ce que je ne sais pas et je sais à qui demander des réponses. On m'a appris que pour être autonome, il faut savoir quand et à qui demander de l'aide, ce que je fais régulièrement.

J'aimerais être administrateur pour les raisons suivantes :

Dans ma première candidature, j'ai dit que je me sentais appelé à faire ce travail. C'est toujours le cas. Je ne peux pas vraiment expliquer comment je sais que j'ai ma place ici. J'aimerais vous dire que mon travail au sein du conseil d'administration est toujours agréable, mais ce n'est pas le cas. J'ai trouvé que cette période de mon rétablissement était la plus difficile sur le plan émotionnel depuis mes premières années au sein des OA. Loin d'être un voyage de l'ego, c'est l'expérience la plus humble que j'ai vécue depuis mon premier troisième pas, il y a trente-sept ans. Mais il y a quelque chose de tellement gratifiant à savoir que mon Dieu utilise mes compétences limitées au service de ce programme que j'aime tant, que j'ai envie de continuer.

Les principales responsabilités du conseil d'administration sont de superviser l'administration d'OA, c'est-à-dire les affaires d'OA et, plus important encore, d'exécuter la volonté du corps d'OA, telle qu'elle a été exprimée lors de la Conférence mondiale des affaires et ailleurs. Et c'est tellement passionnant : trouver des moyens de faire ce que vous nous demandez de faire ; transmettre le message dans des endroits où il n'était pas disponible auparavant ; rendre notre littérature plus abordable et accessible ; s'assurer que la fraternité est inclusive et accueillante ; protéger l'image d'OA et être le gardien de nos pas, traditions et concepts. En tant qu'administrateur de liaison, j'ai la possibilité de faire tout cela tout en répondant aux préoccupations des membres individuels concernant leur propre rétablissement, leurs propres réunions, leurs propres organismes de service. Tout cela sans sacrifier les privilèges de l'appartenance à la fraternité OA, l'opportunité d'être un exemple de la puissance, de l'amour et du mode de vie de Dieu. Franchement, qui ne voudrait pas de ce travail ?

Bref récit de mon rétablissement OA - physique, émotionnel et spirituel :

J'avais décidé de me suicider en août 1988 si rien ne changeait. J'avais 34 ans, je pesais 340 livres (154,22 KG, 24,3 pierres) et j'étais rempli de rage et de haine de soi. Plus que le poids, c'est l'amertume et la haine de soi qui m'étaient insupportables. Le 1er août 1988, par ce qui ne pouvait être qu'un acte de la providence, je me suis retrouvée dans un centre de traitement des troubles de l'alimentation, et ce soir-là, on m'a emmenée à ma première réunion OA. Je n'ai pas aimé cette réunion. Je la trouvais trop "mignonne", trop féminine, mais l'orateur, qui est devenu mon premier parrain, a dit quelque chose que je n'avais jamais entendu auparavant, après toutes mes années de régime. Il a dit que "l'obsession avait été enlevée".

J'ai entendu cela et j'ai adhéré.

J'ai aujourd'hui 71 ans (72 au moment où vous lirez ces lignes) et je pèse environ la moitié de ce que j'étais à l'époque. Je suis littéralement la moitié de l'homme que j'étais. Mais je sais encore aujourd'hui ce que je savais à l'époque, à savoir qu'à moins d'éliminer l'obsession, je suis condamné à me gaver à nouveau. Le fait de travailler et de vivre les 12 étapes des Overeaters Anonymous m'a libéré de l'obsession et m'a forcé à travailler sur moi-même. Je continue à faire face, à prier et à travailler sur une longue liste de défauts de caractère. Je trouve que plus je travaille sur ma moralité, moins j'ai à me soucier de rester devant le réfrigérateur à débattre d'une bouchée supplémentaire. Je passe du temps chaque matin et chaque soir avec mon Dieu, et nous parlons ensemble tout au long de la journée. Je m'en remets à Lui et, par la grâce de Dieu, j'ai appris à m'aimer et à me faire confiance. Je participe presque quotidiennement à une activité qui transmet le message du rétablissement en douze étapes. On m'a appris très tôt que si tu as du mal à mettre en pratique ces principes dans toutes tes affaires, change tes affaires. Les douze étapes et les traditions sont devenues mon mode de vie. Le résultat est que je suis heureux la plupart du temps et que je mène une vie utile, saine et heureuse. La dixième étape de l'OA 12 & 12 promet un rétablissement permanent. Mes survivants devront vous dire si mon rétablissement est permanent ou non, mais pour l'instant, il semble fonctionner, un jour à la fois. Je suis tellement reconnaissante de ce fait que j'ai l'impression que mon cœur éclate. Je vous remercie de l'opportunité que vous m'avez offerte et j'espère que vous déciderez de m'offrir un second mandat.

Section 8 : Propositions d'affaires nouvelles

NBM 6 : Motion de substitution Ethniquement juif

NOUVELLE MOTION 6

Il est proposé de soumettre une motion de substitution à la place de la motion précédemment soumise pour la Conférence de travail des Services mondiaux de 2026, comme indiqué à l'annexe A. La motion originale, incluse pour référence dans l'annexe B, sera retirée en faveur de cette motion de remplacement.

SOU MIS PAR :

Comité du règlement intérieur de la Région virtuelle et Conseil d'administration de la Région virtuelle **Pour obtenir les coordonnées de l'auteur de la motion, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante**
secretary@oavirtualregion.org

INTENT : Remplacer la motion précédemment soumise par une version révisée qui est plus spécifique, plus rationnelle et plus facile à mettre en œuvre.

MISE EN ŒUVRE : La motion de substitution remplacera la motion originale et suivra le processus standard de la Conférence d'affaires des services mondiaux pour être examinée.

COÛT : Aucun coût supplémentaire par rapport à ce qui est prévu pour le traitement d'une motion standard.

EN QUOI CETTE MOTION SOUTIENT-ELLE LE BUT PRIMAIRE D'OA ?

En assurant la clarté et la précision des motions présentées à la Conférence d'affaires des Services mondiaux, elle aide à maintenir une communication efficace qui soutient la capacité d'OA à transmettre le message.

JUSTIFICATION : La motion de remplacement est plus claire et plus réalisable, ce qui la rend plus appropriée que la motion originale pour être examinée par la Conférence d'affaires des Services mondiaux.

Annexe A : Proposition de motion de remplacement

PROPOSITION DE MOTION SUR LES NOUVELLES AFFAIRES D'OA

PROPOSITION : Que la Conférence de travail des Services mondiaux demande au Conseil d'administration de créer une nouvelle catégorie d'intérêt spécifique intitulée " Ethniquement juif ".

Proposer en outre que le Conseil d'administration ajoute le terme " Ethniquement juif " au menu déroulant " Specific Focus " utilisé sur le site OA.org afin de répertorier et d'identifier les réunions.

SOUMIS PAR :

Région virtuelle d'OA chair@oavirtualregion.org

INTENT : Reconnaître et soutenir officiellement la diversité culturelle au sein des Surmangeurs Anonymes en établissant " Ethniquement Juif " comme une catégorie de centre d'intérêt spécifique valide et distincte.

MISE EN OEUVRE : Ajouter au menu déroulant des centres d'intérêt spécifiques sur OA.org et d'autres sites officiels.

Les mises à jour de la documentation seront effectuées dans le cadre du processus de révision standard.

COÛT : Inconnu

COMMENT CETTE MOTION SOUTIENT-ELLE L'OBJECTIF PRINCIPAL D'OA ? Le but premier d'OA Le but premier de OA, tel qu'énoncé dans la cinquième tradition, est de " transmettre son message au boulimique compulsif qui souffre encore ". Cette motion soutient directement cet objectif en améliorant la visibilité et l'accessibilité des réunions qui peuvent être particulièrement utiles à un segment de la population d'OA : ceux qui s'identifient comme étant d'origine juive.

JUSTIFICATION : OA a réussi à créer des catégories spécifiques pour d'autres communautés ethniques, telles que "Asian Pacific Islander Desi" et "Black, Indigenous, and People of Color", mais il n'y a toujours pas de catégorie reconnaissant spécifiquement les membres qui s'identifient comme ethniquement juifs. Cette identité n'a rien à voir avec une croyance ou une pratique religieuse ; il s'agit d'une expérience culturelle, historique et ethnique partagée. De nombreuses personnes s'identifient comme ethniquement juives sans participer à l'observance religieuse juive. Il peut s'agir de juifs laïques, culturels, interconfessionnels ou même non croyants qui partagent néanmoins un passé, une histoire familiale et une relation avec la nourriture façonnés par l'ethnicité juive. Ces expériences comprennent souvent

Ces expériences comprennent souvent des traumatismes intergénérationnels, des coutumes alimentaires communautaires, des normes culturelles entourant l'image corporelle et des attentes familiales, qui peuvent toutes influencer profondément les schémas d'alimentation compulsive et de rétablissement.

Cette motion ne vise pas à promouvoir une quelconque tradition religieuse au sein d'OA, pas plus qu'elle ne demande à OA de faire des accommodements religieux. Elle reflète plutôt les catégories d'intérêt spécifique existantes qui reflètent l'expérience culturelle et démographique sans faire référence aux systèmes de croyance. Cette catégorie affirme la réalité vécue par les membres ethniquement juifs qui, autrement, pourraient se sentir invisibles ou incompris dans les réunions plus larges.

L'ajout de la catégorie "Ethniquement juif" en tant que catégorie spécifique permet une plus grande visibilité, une plus grande responsabilisation et une plus grande sensibilisation. Elle offre aux nouveaux arrivants un chemin plus clair vers la connexion et aide les membres actuels à trouver des espaces de rétablissement où ils se sentent culturellement en sécurité et compris. Elle permet également aux groupes de s'identifier d'une manière qui corresponde aux expériences de leurs membres, tout en restant parfaitement conformes à la législation en vigueur. Elle permet également aux groupes de s'identifier d'une manière qui corresponde à l'expérience de leurs membres, tout en respectant les traditions d'OA, y compris l'exigence selon laquelle les groupes ne doivent pas avoir d'affiliations extérieures.

L'inclusion de cette catégorie promeut les valeurs de l'OA, à savoir l'unité dans la diversité. Elle signale aux membres s'identifiant comme juifs qui ont pu se sentir exclus ou isolés qu'ils sont vus, accueillis et soutenus dans leur cheminement vers le rétablissement. Elle renforce notre association en veillant à ce que tous les mangeurs compulsifs, quelle que soit leur origine culturelle, puissent trouver un espace où le message de rétablissement résonne avec leur expérience vécue. Il s'agit d'un moyen simple, peu coûteux et très efficace de tendre la main et le cœur d'OA à ceux qui souffrent encore.

Annexe B : Motion originale

PROPOSITION DE MOTION D'AFFAIRES NOUVELLES D'OA

PROPOSITION : Proposer de créer la catégorie Ethnique juive comme catégorie d'intérêt spécifique.

Motion supplémentaire : ajouter " Ethnique juive " au menu déroulant des catégories spécifiques sur OA.org.

SOUMIS PAR :

NOM DU PRÉSIDENT

Région virtuelle d'OA chair@oavirtualregion.org

INTENTION : Créer une catégorie spécifique d'ethnicité juive pour les réunions.

MISE EN ŒUVRE : Ajouter au menu déroulant de l'objectif spécifique sur OA.org et d'autres sites officiels.

COÛT : Temps de travail

COMMENT CETTE MOTION SOUTIENT-ELLE L'OBJECTIF PRINCIPAL D'OA ? Fournir

fournir un espace dont les membres d'origine juive ont un besoin urgent, afin d'améliorer leur rétablissement et de permettre aux membres concernés de disposer de plus de ressources et d'être plus disponibles pour soutenir la fraternité OA dans son ensemble.

JUSTIFICATION : En raison de l'ADN commun, des traumatismes intergénérationnels, des systèmes familiaux similaires et des coutumes alimentaires communes, les membres de l'ethnie juive sont particulièrement bien placés pour partager leur expérience, leur force et leur espoir avec ceux qui partagent la même ethnie qu'eux. En raison de la montée de l'antisémitisme, de nombreux boursiers d'origine juive ressentent le besoin d'un espace où ils peuvent baisser leur garde et ne pas craindre d'être politisés ou jugés pour leur origine ethnique. Certains ne se sentent plus en sécurité ou ne sont plus invités à partager honnêtement leurs expériences dans les réunions ordinaires. Nombre d'entre eux sont confrontés à des problèmes sociaux et professionnels complexes en raison de l'antisémitisme persistant. Ces défis peuvent avoir un impact sur l'abstinence - et peuvent donc mettre la vie en danger - et nécessitent des salles d'une plus grande sensibilité pour s'en sortir et se rétablir.

Les sociétés de tests génétiques telles que 23 and Me considèrent les juifs comme une catégorie ethnique distincte. Étant donné la nature ethnique de la judéité, elle est déjà couverte par la politique d'unité et de diversité. Le refus d'autorisation constituerait une rupture de la politique.

Les membres de l'ethnie juive ne sont pas d'accord sur tout, de la politique à la religion ; ce que les membres de l'ethnie juive partagent, c'est l'ADN, d'où le statut ethnique de ce groupe.

La réunion des jeunes d'ethnie juive prospère depuis août 2024, offrant un refuge aux membres qui en ont besoin. Les membres de cette réunion espèrent voir se multiplier les réunions de ce type, afin que d'autres membres de l'ethnie juive puissent ressentir la profondeur de la sécurité et de la connexion dont ils ont été bénis.

Une meilleure santé dans le rétablissement de l'ethnie juive permet à ces membres d'être plus utiles à OA dans son ensemble. Lorsque les tasses débordent, les membres concernés peuvent mieux profiter à l'ensemble de la fraternité bien-aimée d'OA.

la fraternité bien-aimée d'OA. L'Intergroupe des jeunes peut attester des avantages que présente pour le rétablissement le fait d'avoir une orientation spécifique pour tous les PJ, et il est impatient de voir les membres d'origine juive en bénéficier de la même façon.

NBM 7 : Le conseil d'administration de la VR à la littérature du WSBC

NOUVELLE AFFAIRE MOTION 7

Il est proposé que la Région virtuelle d'OA soumette la motion suivante à la Conférence mondiale des affaires 2026.

SOUMIS PAR :

Conseil d'administration de la Région virtuelle

Pour obtenir les coordonnées de l'auteur de la motion, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante secretary@oavirtualregion.org

INTENT : Veuillez consulter la section "intention" de la motion qui suit.

MISE EN ŒUVRE : Soumettre la motion au Bureau des Services mondiaux.

COÛT : 0 \$ (les coûts de la motion elle-même sont détaillés ci-dessous)

OBJECTIF PRINCIPAL : Veuillez consulter la section *Comment cette motion soutient-elle l'objectif principal d'OA* dans la motion qui suit.

JUSTIFICATION : Voir la section *JUSTIFICATION* de la motion qui suit.

PROPOSITIONS DE MOTIONS SUR LES AFFAIRES NOUVELLES D'OA

PROPOSITION :

Proposer que le Conseil d'administration d'OA soit chargé de procéder à un examen complet des processus de littérature, d'impression et de distribution d'Overeaters Anonymous, tant imprimés qu'électroniques, afin d'identifier et de mettre en œuvre de nouvelles méthodes de distribution et de commerce qui serviront plus efficacement les membres dans le monde entier.

Il est proposé que le conseil d'administration d'OA mette en œuvre le lancement d'une plateforme de littérature numérique en 2027 et qu'une plateforme d'adhésion numérique ou une librairie en ligne portant la marque d'OA et dédiée à la distribution de la littérature et des ressources d'OA soit développée et mise à la disposition de la fraternité pour des achats individuels et collectifs.

Proposer que le conseil d'administration d'OA explore et mette en œuvre d'autres formes d'impression et de distribution, y compris, mais sans s'y limiter, l'impression à la demande, les partenariats d'impression régionaux ou internationaux et l'entreposage dans d'autres lieux, dans le but d'accroître la disponibilité et de réduire les coûts et les obstacles à l'expédition.

SOU MIS PAR :

Région virtuelle d'OA

**Pour obtenir les coordonnées de l'auteur de la motion, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante
secretary@oavirtualregion.org**

INTENT :

1. Fournir une plateforme de littérature numérique pour les membres d'OA dans le monde entier. contrôlons les données (accès à nos membres) et le contenu (transmission du travail du 12e échelon et du message, ce qu'aucune de nos plateformes existantes ne nous permet de faire). Cela permettra d'augmenter les sommes reversées à OA pour les ventes de littérature numérique en anglais.
2. À analyser :
 - a. L'impression à la demande, ou d'autres centres de distribution/analyse d'impression, qui pourraient permettre aux membres du Canada et des États-Unis de recevoir la littérature avec des frais d'expédition moins élevés et plus rapidement.
 - b. Déterminer si les méthodes actuelles ou alternatives de distribution de la littérature serviront mieux les membres d'OA.

LA MISE EN ŒUVRE :

Fournir des directives claires au comité ad hoc actuel en ce qui concerne ses recherches sur la distribution de la littérature. Permettre au Conseil d'administration de lancer une plateforme de littérature numérique sous la marque OA, exclusive à OA, au plus tard à la WSBC de 2027.

COÛT :

À déterminer en fonction de la recherche susmentionnée, étant entendu que le résultat augmentera bientôt les marges de vente et les contributions à la littérature.

OBJECTIF PRINCIPAL :

Lors de la vente sur les plateformes de littérature actuelles, OA ne contrôle pas les données (les noms des acheteurs) et ne peut donc pas communiquer directement avec les membres acheteurs. En bref, une "plateforme de littérature numérique" donne à OA un moyen de communiquer avec les acheteurs - nos membres. Cela aide OA à transmettre le message et à répondre aux questions ou aux préoccupations des nouveaux venus.

JUSTIFICATION :

OA a besoin d'adapter la façon dont la littérature est vendue à des formes de distribution plus modernes.

À l'heure actuelle, la littérature d'OA est vendue principalement par l'intermédiaire de fournisseurs tiers tels qu'Amazon, Apple, Barnes & Noble et Nook. Dans ces arrangements, OA ne contrôle pas les données. OA ne reçoit pas les noms ou les coordonnées des personnes qui achètent les livres et n'a pas la possibilité de communiquer avec elles.

Un modèle de distribution alternatif est proposé ici. Un tel modèle offre non seulement des avantages financiers à la fraternité, mais aussi des avantages considérables en matière de rétablissement, notamment une communication directe avec les membres, une meilleure utilisation des ressources d'OA et des possibilités accrues de transmettre le message.

Aujourd'hui, plus de 2 836 réunions d'OA, soit environ 48,7 % de l'ensemble des réunions, utilisent des formats non présentiels tels que Zoom, le téléphone et le chat en ligne. Dans le système actuel, ces réunions et leurs membres n'ont pas accès à la littérature OA.

table. Le fait de dépendre de plateformes extérieures signifie qu'OA gagne moins d'argent sur les ventes tout en ne parvenant pas à mettre les membres en contact avec le soutien permanent dont ils ont besoin. Cela inclut non seulement la littérature, mais aussi les ateliers, les événements et les outils de rétablissement qu'OA a déjà développés et continue d'offrir.

Une table de littérature numérique remédierait directement à ces lacunes en

- En conservant davantage de revenus qui sont actuellement perdus au profit de vendeurs tiers.
- En créant des voies de communication avec les membres et les nouveaux arrivants (par exemple, inscription au bulletin, avis d'événements et liens vers les ressources d'oa.org).
- Renforcer le soutien au rétablissement en intégrant la vente de littérature aux ateliers existants d'OA, aux ressources du site Web et au contenu créé par les membres.
- Offrir aux nouveaux arrivants un point de connexion clair, y compris la possibilité de tables de littérature numérique localisées ou de centres de communication régionaux.

En outre, le modèle actuel de distribution des publications d'OA crée des inégalités : les membres de la côte est des États-Unis et du Canada paient davantage pour les frais d'expédition et attendent plus longtemps pour être livrés.

Les membres de la côte Est des États-Unis et du Canada paient plus cher pour l'expédition et attendent plus longtemps pour la livraison. L'exploration d'options telles que les centres d'impression régionaux ou l'entrepôt au Canada pourrait améliorer l'équité, réduire les coûts et accélérer l'accès, ce qui est particulièrement important pour ceux qui découvrent l'OA.

La logique générale est claire :

- Augmenter le retour financier d'OA sur les ventes de littérature.
- Accroître la communication et la sensibilisation des membres et des nouveaux arrivants.
- Soutenir plus efficacement le rétablissement grâce à l'utilisation intégrée de la littérature, des ateliers et des ressources.
- Promouvoir un accès équitable à la littérature dans le monde entier.

En procédant à un inventaire approfondi des méthodes d'impression et de distribution actuelles, et en s'orientant vers une plateforme de littérature numérique, OA peut renforcer à la fois sa base financière et sa capacité à transmettre le message dans l'environnement numérique d'aujourd'hui.

MNB 8 : Conventions Sunlight IG WSBC

MOTION D'AFFAIRES NOUVELLES 8

Proposer que la Région virtuelle d'OA soumette la motion suivante à la Conférence d'affaires de l'Entraide mondiale 2026.

SOUMIS PAR :

L'Intergroupe OA Sunlight

Pour obtenir les coordonnées de l'auteur de la motion, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante secretary@oavirtualregion.org

INTENT : Veuillez consulter la section "intention" de la motion qui suit.

MISE EN ŒUVRE : Soumettre la motion au Bureau des Services mondiaux.

COÛT : 0

OBJECTIF PRINCIPAL : Veuillez consulter la section " Comment cette motion soutient-elle l'objectif principal d'OA " dans la motion qui suit.

JUSTIFICATION : Voir la section "Justification" de la motion qui suit.

PROPOSITION DE MOTION SUR LES AFFAIRES NOUVELLES D'OA

MOTION : Proposer d'amender la politique de la Conférence d'affaires de l'Entraide mondiale 1984b en la supprimant et en l'insérant comme suit :

FORMULATION ACTUELLE	FORMULATION PROPOSÉE
Politique de la Conférence d'affaires de l'Entraide mondiale 1984b	Politique de la Conférence d'affaires de l'Entraide mondiale 1984b
Il a été adopté que :	Il a été adopté que :
La Convention de l'Entraide mondiale se tiendra à une date et en un lieu déterminés par le Conseil d'administration.	La Convention de l'Entraide mondiale se tiendra à une date et en un lieu déterminés par le Conseil d'administration. <u>Les années où la Conférence d'affaires des Services mondiaux se tient virtuellement, une région parrainera, à tour de rôle, une Convention virtuelle des Services mondiaux, à laquelle tous les membres sont encouragés à assister.</u> <u>En outre, des Conventions des Services mondiaux en personne seront organisées à la date et au lieu déterminés par le Conseil d'administration.</u>

SOUMIS PAR :

Région virtuelle d'OA

OBJET

Cette motion vise à établir une Convention virtuelle des Services mondiaux récurrente tous les deux ans, en s'appuyant sur le succès éprouvé d'événements virtuels à grande échelle dans plusieurs régions d'OA, y compris la Région virtuelle. En créant un rassemblement mondial cohérent, cette convention offrira aux membres de tous les pays et de toutes les langues un espace où ils pourront entrer en contact, partager leur expérience, leur force et leur espoir, et approfondir leur rétablissement au-delà du niveau régional.

MISE EN ŒUVRE

Une région désignée supervisera la planification et l'exécution de la convention, en formant un comité spécialisé responsable de la logistique, de la programmation et de l'accessibilité multilingue. En utilisant des plateformes d'événements virtuels éprouvées, le comité assurera

une participation transparente à travers les fuseaux horaires et les langues, en fournissant des traductions en direct (dans la mesure du possible), des enregistrements et des outils d'engagement interactifs pour maximiser l'inclusivité.

COÛTS

Les coûts couvriront principalement l'hébergement de la plateforme, l'assistance technique, les services de traduction et les efforts de promotion. Ces dépenses seront compensées par des contributions volontaires, d'éventuels frais d'inscription et d'éventuelles initiatives de collecte de fonds, afin d'assurer la viabilité financière tout en maintenant la convention accessible à tous les membres.

COMMENT CETTE MOTION SOUTIENT-ELLE L'OBJECTIF PRINCIPAL DE L'OA ?

Cette motion soutient directement l'objectif principal d'OA en créant une occasion unique pour les membres du monde entier de s'engager dans la fraternité, de renforcer leur rétablissement et de transmettre le message à ceux qui souffrent encore. En offrant un espace accessible et inclusif de connexion et de service, cette convention favorise l'unité et étend la portée d'OA au-delà des niveaux local et régional.

RAISON D'ÊTRE

- 1. Élargissement de la fraternité mondiale :** Les Mangeurs Anonymes sont une association mondiale, mais de nombreux membres, en particulier ceux qui vivent dans des régions éloignées ou sous-représentées, n'ont pas la possibilité de s'engager à grande échelle. Un congrès virtuel de l'Entraide mondiale organisé tous les deux ans offre un espace cohérent et structuré où des membres de divers horizons peuvent se connecter, partager leur parcours et trouver du soutien au-delà de leur communauté immédiate. Cet événement favorise un plus grand sentiment d'unité et d'appartenance au sein d'OA dans son ensemble.
- 2. Succès avéré des événements virtuels :** La Région virtuelle, entre autres, a démontré que les grands rassemblements virtuels peuvent être exécutés efficacement et être très bénéfiques pour les membres. Les conventions et ateliers virtuels précédents ont rassemblé avec succès des centaines de participants, prouvant que la technologie peut abolir les distances et créer des liens significatifs. Cette motion s'appuie sur ce succès, en veillant à ce qu'un événement bien organisé et engageant devienne une partie régulière de l'offre globale d'OA.
- 3. Surmonter les obstacles à la participation :** Les conventions traditionnelles en personne présentent souvent des défis financiers et logistiques, notamment en ce qui concerne les déplacements, l'hébergement et l'accessibilité. Un format virtuel élimine ces obstacles, facilitant la participation des membres ayant des contraintes financières, des handicaps ou des responsabilités d'aidant. En outre, le soutien multilingue permettra à un plus grand nombre de membres de s'engager pleinement, quelle que soit leur langue maternelle.
- 4. Renforcer le rétablissement et le service :** Une convention mondiale des services offre aux membres des possibilités d'approfondir leur apprentissage, leur rétablissement et leur service. Des ateliers, des conférences et des sessions interactives offriront de nouvelles perspectives sur les principes d'OA, renforçant le rétablissement individuel et inspirant une plus grande participation dans les rôles de service. L'événement servira également de plateforme pour former et encourager les futurs serveurs de confiance au sein de la fraternité.

5. **Renforcer la portée et l'impact d'OA :** En créant une convention de service virtuelle mondiale, OA renforce son engagement en faveur de l'inclusion et de l'accessibilité. Cette motion garantit que le message du rétablissement continue d'atteindre les membres dans le monde entier, en fournissant un espace vital de connexion et de croissance qui s'aligne sur la mission principale d'OA. Une convention récurrente permettra non seulement de soutenir les membres existants, mais aussi d'accueillir de nouveaux venus, élargissant ainsi l'impact d'OA à l'échelle mondiale.
l'impact d'OA à l'échelle mondiale.

MNB 9 : Préambule de l'ABSB au WSBC

MOTION D'AFFAIRES NOUVELLES 9

Il est proposé que la Région virtuelle coparraine la motion suivante avec le Conseil des services spécifiques aux anorexiques et aux boulimiques d'OA.

SOU MIS PAR :

Le Conseil d'administration du Service d'orientation spécifique aux anorexiques et boulimiques d'OA **Pour obtenir les coordonnées de l'auteur de la motion, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante**
secretary@oavirtualregion.org

OBJET : Soumettre une motion à l'Assemblée de la région virtuelle d'OA.

MISE EN ŒUVRE : Soumettre au Bureau des Services mondiaux pour la Conférence d'affaires des Services mondiaux de 2026.

COÛT : 0

OBJECTIF PRINCIPAL : Rendre OA plus inclusif.

JUSTIFICATION : Cette motion sera soumise à OA Foot Steps (s'ils choisissent d'y participer) et permettra de s'assurer que les 12 Traditions sont inclusives et accueillantes pour tous.

Note : Si l'un des organismes de service parrains modifie la motion, celle-ci sera renvoyée à tous les organismes de service parrains pour qu'ils l'adoptent.

MOTIONS SUR LES AFFAIRES NOUVELLES DE L'OA

MOTION :

Il est proposé d'amender le Manuel de politique de la Conférence d'affaires de l'Entraide mondiale d'OA 1984a par la suppression et l'insertion de ce qui suit.

<u>FORMULATION ACTUELLE</u>	<u>FORMULATION PROPOSÉE</u>
Politique de la Conférence d'affaires de l'Entraide mondiale 1984a Les Mangeurs Anonymes sont une association de personnes qui, par l'expérience, la force et l'espoir qu'elles partagent, se rétablissent de la suralimentation compulsive. Nous accueillons tous ceux qui veulent arrêter de manger de façon compulsive. Il n'y a pas de cotisations ni de frais pour les membres ; nous nous autofinçons grâce à nos propres contributions. Nous nous autofinçons grâce à nos propres contributions et ne sollicitons ni n'acceptons de dons extérieurs. OA n'est affilié à aucune organisation publique ou privée, à aucun mouvement politique, à aucune idéologie ou doctrine religieuse ; nous ne prenons pas position sur des questions extérieures. Notre but premier est de nous abstenir de manger de façon compulsive et d'adopter des comportements alimentaires compulsifs, et de transmettre le message de rétablissement par le biais des Douze Étapes d'OA à ceux qui souffrent encore.	Politique de la Conférence d'affaires de l'Entraide mondiale 1984a Les Mangeurs Anonymes sont une association de personnes qui, par l'expérience, la force et l'espoir qu'elles partagent, se rétablissent de la compulsion <u>alimentaire</u>. Nous accueillons toutes les personnes qui souhaitent arrêter de manger de manière compulsive. Il n'y a pas de cotisations ni de frais pour les membres ; nous nous autofinçons grâce à nos propres contributions et ne sollicitons ni n'acceptons de dons de l'extérieur. OA n'est affilié à aucune organisation publique ou privée, à aucun mouvement politique, à aucune idéologie ou doctrine religieuse ; nous ne prenons pas position sur des questions extérieures. Notre but premier est de nous abstenir de manger de façon compulsive et d'adopter des comportements alimentaires compulsifs, et de transmettre le message de rétablissement par le biais des Douze Étapes d'OA à ceux qui souffrent encore.

SOUMIS PAR :

The Anorexic Bulimic Specific Focus Service Board of OA **Pour obtenir les coordonnées de l'auteur de la motion, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante secretary@oavirtualregion.org**

INTENT :

Nous voulons que le préambule accueille toutes les personnes souffrant de troubles alimentaires compulsifs.

MISE EN ŒUVRE :

Mettre à jour le manuel de politique

COÛT :

Aucun

OBJECTIF PRINCIPAL :

Notre préambule dit : "Notre but premier est de nous abstenir de manger de façon compulsive et d'adopter des comportements alimentaires compulsifs, et de transmettre le message de rétablissement par le biais des douze étapes d'OA à ceux qui souffrent encore". La première phrase devrait être tout aussi accueillante pour les mangeurs compulsifs de tous types.

Le début de notre préambule devrait être cohérent avec le reste du préambule, qui comprend :

"Nous accueillons toutes les personnes qui souhaitent arrêter de manger de manière compulsive" et
"Notre objectif principal est de s'abstenir de manger de manière compulsive et d'adopter des comportements alimentaires compulsifs.

Cela rendrait également le préambule conforme à la Troisième Tradition : " La seule condition d'adhésion à OA est le désir d'arrêter de manger de façon compulsive. "

JUSTIFICATION : OA s'adresse à un public beaucoup plus large que celui des personnes souffrant d'hyperphagie compulsive. Les anorexiques et les boulimiques constituent une part importante des membres d'OA.

Notre troisième tradition stipule que la seule condition d'adhésion est le désir d'arrêter de manger de manière compulsive.

Ce changement rendrait notre préambule cohérent sur le plan interne et conforme à la troisième tradition.

MNB 10 : L'ABSB à la WSBC étape 12

MOTION D'AFFAIRES NOUVELLES 10

Il est proposé que la Région virtuelle coparraine la motion suivante avec le Anorexic/Bulimic Specific Focus Service Board of OA.

SOU MIS PAR :

The Anorexic Bulimic Specific Focus Service Board of OA **Pour obtenir les coordonnées de l'auteur de la motion, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante secretary@oavirtualregion.org**

INTENTION : Soumettre une motion à l'Assemblée de la région virtuelle d'OA.

MISE EN ŒUVRE : Soumettre au Bureau des Services mondiaux pour la Conférence d'affaires des Services mondiaux de 2026.

COÛT : 0

OBJECTIF PRINCIPAL : Rendre OA plus inclusive.

JUSTIFICATION : Cette motion, qui sera soumise à la Région 9 d'OA (si elle choisit d'y participer) et à OA Foot Steps (si elle choisit d'y participer), permettra de s'assurer que les 12 étapes sont inclusives et accueillantes pour tous.

Note : Si l'un des organismes de service parrainant la motion la modifie, la motion sera renvoyée à tous les organismes de service parrainant la motion pour qu'ils l'adoptent.

MODIFICATION DU REGLEMENT DE L'OA

MOTION :

Il est proposé d'amender le règlement du Service mondial d'OA, sous-partie B, article I - Douze étapes, étape 12, en supprimant et en insérant ce qui suit.

<u>FORMULATION ACTUELLE</u>	<u>FORMULATION PROPOSÉE</u>
Article 1 Section # 12 (Étape 12) 12) Ayant eu un éveil spirituel à la suite de ces Étapes, nous avons essayé de transmettre ce message aux mangeurs compulsifs et de mettre en pratique ces principes dans toutes nos affaires.	Article 1 Section # 12 (Étape 12) 12) Ayant eu un éveil spirituel à la suite de ces Étapes, nous avons essayé de transmettre ce message aux <u>mangeurs</u> compulsifs et de mettre en pratique ces principes dans toutes nos affaires.

SOU MIS PAR :

The Anorexic Bulimic Specific Focus Service Board of OA **Pour les coordonnées de l'auteur de la motion, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante secretary@oavirtualregion.org**

INTENT :

Mettre la formulation des 12 Étapes en conformité avec la 3e Tradition et le Préambule d'OA.

MISE EN ŒUVRE :

Mettre à jour le règlement intérieur.

COÛT :

Aucun

BUT PREMIER :

Notre préambule dit : "Notre but principal est de s'abstenir de manger et de se nourrir de manière compulsive et de transmettre le message de rétablissement par le biais des Douze".

Les étapes d'OA pour ceux qui souffrent encore". Notre douzième étape doit inclure tous ceux qui souffrent de notre maladie, conformément à notre préambule et à la troisième tradition.

RAISON :

Les OA s'adressent à un nombre beaucoup plus grand de membres que ceux qui souffrent d'hyperphagie compulsive.

Notre troisième tradition stipule que la seule condition d'adhésion est le désir d'arrêter de manger de façon compulsive.

Ce changement rendrait nos étapes cohérentes avec nos traditions.

MOTION 11 DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé que la Région virtuelle coparraine la motion suivante avec le Anorexic/Bulimic Specific Focus Service Board of OA.

SOUMIS PAR :

The Anorexic Bulimic Specific Focus Service Board of OA **Pour obtenir les coordonnées de l'auteur de la motion, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante secretary@oavirtualregion.org**

OBJET : Soumettre une motion à l'Assemblée virtuelle de la région d'OA.

MISE EN ŒUVRE : Soumettre au Bureau des Services mondiaux pour la Conférence d'affaires des Services mondiaux de 2026.

COÛT : 0

OBJECTIF PRINCIPAL : Rendre OA plus inclusive.

JUSTIFICATION : Cette motion, qui sera soumise à la Région 9 d'OA (si elle choisit d'y participer) et à OA Foot Steps (si elle choisit d'y participer), permettra de s'assurer que les 12 Traditions sont inclusives et accueillantes pour tous.

Note : Si l'un des organismes de service parrainant la motion la modifie, la motion sera renvoyée à tous les organismes de service parrainant la motion pour qu'ils l'adoptent.

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE L'OA

MOTION :

Modifier le règlement intérieur du Service mondial d'OA, sous-partie B, article II - Douze Traditions, Tradition 5, en supprimant et en insérant ce qui suit.

<u>LIBELLÉ ACTUEL</u>	<u>TEXTE PROPOSÉ</u>
Article 2 Section # 5 (Tradition 5) 5) Chaque groupe n'a qu'un seul but principal : transmettre son message à l'hyperphagique compulsif qui souffre encore.	Article 2 Section # 5 (Tradition 5) 5) Chaque groupe n'a qu'un seul but principal : transmettre son message aux <u>mangeurs</u> compulsifs qui souffrent encore.

SOUMIS PAR :

The Anorexic Bulimic Specific Focus Service Board of OA **Pour obtenir les coordonnées de l'auteur de la motion, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante secretary@oavirtualregion.org**

INTENT :

Aligner le libellé de la 5e Tradition sur celui de la 3e Tradition et du préambule d'OA, afin d'inclure toutes les personnes qui souffrent de notre maladie.

MISE EN ŒUVRE :

Mise à jour du règlement intérieur

COÛT :

Aucun

OBJECTIF PRINCIPAL :

Comme l'indique le préambule des OA, notre but premier est de nous abstenir de manger de façon compulsive et d'adopter des comportements alimentaires compulsifs, et de transmettre le message de rétablissement par le biais des Douze Étapes des OA à ceux qui souffrent encore. Notre cinquième tradition devrait inclure tous ceux qui souffrent de notre maladie, conformément à notre préambule et à notre troisième tradition.

RAISON :

OA dessert un nombre beaucoup plus grand de membres que ceux qui souffrent d'hyperphagie compulsive.

Notre troisième tradition stipule que la seule condition d'adhésion est le désir d'arrêter de manger de façon compulsive.

Cette modification rendrait nos traditions cohérentes sur le plan interne.

AFFAIRES NOUVELLES MOTION 12

Il est proposé de modifier le Manuel des politiques de la Région virtuelle d'OA 7. Parlementaire, par la suppression et l'insertion de ce qui suit :

LIBELLÉ ACTUEL	LIBELLÉ PROPOSÉ
7. Parlementaire Le parlementaire a pour mission d'assister le président de la région virtuelle et le conseil d'administration de la région virtuelle en matière de procédures parlementaires.	7. Parlementaire <u>Le parlementaire est nommé par le président et approuvé par le conseil d'administration chaque année.</u> Le parlementaire a pour tâche d'aider le président de la région virtuelle et le conseil d'administration de la région virtuelle à appliquer les procédures parlementaires.

SOU MIS PAR :

Comité du règlement intérieur de la Région virtuelle

Pour obtenir les coordonnées de l'auteur de la motion, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante
secretary@oavirtualregion.org

INTENT : Clarifier le processus de nomination du parlementaire et mettre à jour ses fonctions de manière à ce que son soutien s'étende au président de la région et à l'assemblée, et non seulement aux membres du conseil d'administration.

MISE EN ŒUVRE : Mise à jour du manuel de politique générale

OBJECTIF PRINCIPAL : Cette motion appuie l'objectif principal d'OA en veillant à ce que les travaux de l'Assemblée se déroulent de manière ordonnée, équitable et transparente.

JUSTIFICATION : La formulation actuelle limite le rôle du parlementaire à l'appui du président et des membres du conseil d'administration. Dans la pratique, le parlementaire sert l'Assemblée dans son ensemble, en veillant à ce que la procédure parlementaire soit respectée pendant les séances de travail. La clarification du processus de nomination (nomination par le président, approbation par le conseil, annuellement) ajoute de la transparence et de la cohérence, tandis que la mise à jour de la description du rôle reflète l'étendue réelle du service.

MOTION 13 DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé de modifier le Manuel des politiques de la Région virtuelle d'OA, section 10. Amendements, par la suppression et l'insertion de ce qui suit :

LIBELLÉ ACTUEL	FORMULATION PROPOSÉE
10. Amendements 1. Les amendements au présent Manuel des politiques et procédures peuvent être proposés par tout organe de service de la Région virtuelle, le conseil d'administration ou un comité. 2. Les amendements doivent être soumis au président et au secrétaire de la région au moins 60 jours avant l'assemblée générale. 3. Les motions doivent être soumises à l'aide du formulaire approuvé par la région. 4. Les motions seront examinées par la commission du règlement intérieur au plus tard 50 jours avant l'assemblée. 5. Sauf indication contraire, les amendements au présent manuel de politique et de procédure peuvent être adoptés par la majorité des membres votants lors de toute réunion d'affaires de la Région virtuelle. 6. Tout amendement adopté par la Conférence des services mondiaux ayant une incidence sur le présent Manuel des politiques et procédures sera mis à jour par le Comité du règlement de la Région virtuelle et les membres de l'Assemblée de la Région virtuelle en seront informés.	10. Amendements A. Les amendements au présent Manuel des politiques et procédures peuvent être proposés par tout organisme de service <u>affilié à la Région virtuelle</u>, par le Conseil d'administration ou par <u>un</u> comité. B. Les amendements doivent être soumis au président et au secrétaire de la région au moins 60 jours avant l'assemblée générale. C. Les motions doivent être soumises à l'aide du formulaire approuvé par la région. D. Les motions seront examinées par la commission du règlement intérieur au plus tard 50 jours avant l'assemblée. E. Sauf indication contraire, les amendements au présent Manuel des politiques et procédures peuvent être adoptés par la majorité des membres votants lors de toute <u>réunion d'affaires, régulière ou extraordinaire, de la Région virtuelle</u>. F. Tout amendement adopté par la Conférence des services mondiaux qui a une incidence sur le présent Manuel des politiques et procédures sera mis à jour par le Comité des statuts de la Région virtuelle, sera mis à jour par le comité des statuts de la <u>région virtuelle</u> et les membres de l'assemblée de la <u>région virtuelle</u> en seront informés. G. <u>Dès réception de la version finale du procès-verbal de l'assemblée, le comité du règlement intérieur, sous la supervision du secrétaire, s'acquitte des tâches suivantes</u> A. <u>Mettre à jour le manuel des politiques afin de refléter les changements adoptés lors de l'assemblée.</u> B. <u>Envoyer la version mise à jour du manuel des politiques au secrétaire pour approbation.</u>

	C. <u>Une fois l'approbation obtenue, le secrétaire</u> 1. <u>Envoyer le manuel de politiques au président de région.</u> 2. <u>Soumettre les statuts mis à jour au webmestre pour qu'il les publie sur le site web.</u>
--	--

SOUMIS PAR :

Comité du règlement intérieur de la région virtuelle d'OA

Pour obtenir les coordonnées de l'auteur de la proposition, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante secretary@oavirtualregion.org

OBJECTIF : mettre à jour et clarifier le processus de traitement des amendements afin qu'il soit cohérent, efficace et équitable pour tous les participants.

MISE EN ŒUVRE : la motion révisé les règles et procédures actuelles relatives aux amendements, en fournissant un langage plus clair sur la soumission et la mise à jour des documents après l'assemblée.

OBJECTIF PRINCIPAL : Cette motion soutient l'objectif principal d'OA en veillant à ce que la conscience de groupe soit exprimée de manière ordonnée.

JUSTIFICATION : À l'heure actuelle, le traitement des motions adoptées et la mise à jour du document peuvent manquer de clarté. La mise à jour des règles crée de la transparence, réduit la duplication et permet aux membres de participer avec plus d'assurance à la prise de décision.

BLA I : Modification du règlement

MODIFICATION DES STATUTS I

Il est proposé d'amender le règlement de la région virtuelle d'OA, article 10 - Amendements, en le supprimant et en l'insérant comme suit :

LIBELLÉ ACTUEL	FORMULATION PROPOSÉE
ARTICLE 10 - AMENDEMENTS 1. Tout organisme de service enregistré de la région virtuelle, le conseil d'administration de la région virtuelle ou un comité de la région virtuelle peut proposer des modifications aux présents règlements. Les amendements au présent règlement peuvent être proposés par tout organisme de service enregistré de la région virtuelle, par le conseil d'administration de la région virtuelle ou par un comité de la région virtuelle. 2. Les amendements doivent être soumis au président et au secrétaire au moins 60 jours avant l'Assemblée d'affaires. A. Les motions doivent être soumises à l'aide du formulaire approuvé par la région. B. Les motions sont examinées par la commission du règlement intérieur au plus tard 50 jours avant l'assemblée pour s'assurer de leur exactitude. 3. Sauf indication contraire dans le présent règlement, les amendements au présent règlement peuvent être adoptés à la majorité des deux tiers des personnes votant lors d'une réunion ordinaire ou extraordinaire de la région virtuelle. réunion d'affaires ordinaire ou spéciale de la Région virtuelle. 4. Les amendements aux Douze Étapes, aux Douze Traditions et aux Douze Concepts de service d'OA ne peuvent être apportés qu'en vertu des règlements d'OA, Inc. Sous-partie B, Article XII, Section 1e. 5. De tels changements apportés conformément aux règlements d'OA Inc. aux Douze Étapes, aux Douze Traditions ou aux Douze Concepts du Service d'OA seront automatiquement adoptés dans les présents règlements sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à une procédure d'approbation.	ARTICLE 10 - AMENDEMENTS 1. Tout organisme de service <u>affilié à la Région virtuelle</u> , le conseil d'administration de la <u>Région virtuelle</u> ou un comité de la <u>Région virtuelle</u> peut proposer des modifications au présent règlement. conseil d'administration de la <u>Région virtuelle</u> ou un comité de la <u>Région virtuelle</u> . 2. Les amendements doivent être soumis au président et au secrétaire au moins 60 jours avant l'assemblée générale. A. Les motions doivent être soumises à l'aide du formulaire approuvé par la région. B. Les motions sont examinées par la commission du règlement intérieur au plus tard 50 jours avant l'assemblée. 3. <u>Les motions doivent être soumises à l'aide du formulaire approuvé par la région.</u> 4. <u>Les motions seront examinées par la commission du règlement intérieur au plus tard 50 jours avant l'assemblée.</u> 5. Sauf indication contraire dans le présent règlement, les amendements au présent règlement peuvent être adoptés à la majorité des deux tiers <u>des membres votants</u> lors d'une <u>réunion ordinaire ou extraordinaire de l'assemblée de la Région virtuelle</u> . 6. <u>Tout amendement adopté par la Conférence des services mondiaux ayant une incidence sur le présent règlement sera mis à jour par le Comité du règlement et les membres de l'Assemblée en seront informés.</u> 7. <u>Dès réception de la version finale du procès-verbal de l'assemblée, le comité du règlement intérieur, sous la supervision du secrétaire, en informera les membres de l'assemblée :</u>

la suite du vote ou de l'action de la Région virtuelle. 6. Tout amendement adopté par la Conférence des services mondiaux ayant une incidence sur le présent règlement sera mis à jour par le Comité du règlement de la Région virtuelle et les membres de l'Assemblée en seront informés.	A. <u>Mettre à jour le règlement intérieur pour refléter les modifications adoptées par l'assemblée.</u> B. <u>Envoyer les statuts mis à jour au secrétaire pour approbation.</u> C. <u>Une fois le règlement approuvé, le secrétaire</u> i. <u>Envoyer le règlement intérieur au président de région, à l'administrateur de liaison et au Bureau des services mondiaux.</u> ii. <u>Soumettre les statuts mis à jour au webmestre pour qu'il les affiche sur le site Web.</u> 8. Les amendements aux Douze Étapes, aux Douze Traditions et aux Douze Concepts du Service d'OA ne peuvent être faits qu'en conformité avec le règlement intérieur d'OA, Inc. Sous-partie B, Article XII, Section 1e. 9. Les changements apportés aux Douze Étapes, aux Douze Traditions et aux Douze Concepts du Service d'OA, conformément aux règlements d'OA Inc. seront automatiquement adoptés dans les présents règlements sans qu'il soit nécessaire de procéder à un autre vote ou à une autre action de la part de la Région virtuelle. 10. Tout amendement adopté par la Conférence des services mondiaux ayant une incidence sur le présent règlement sera mis à jour par le comité du règlement de la région virtuelle et les membres de l'assemblée en seront avisés.
--	--

SOUMIS PAR :

Comité du règlement intérieur de la Région virtuelle

Pour obtenir les coordonnées de l'auteur de la proposition, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante secretary@oavirtualregion.org

OBJECTIF : mettre à jour et clarifier le processus de traitement des amendements afin qu'il soit cohérent, efficace et équitable pour tous les participants.

MISE EN ŒUVRE : la motion révisé les règles et procédures actuelles relatives aux amendements, en fournissant un langage plus clair sur la soumission et la mise à jour des documents après l'assemblée.

OBJECTIF PRINCIPAL : Cette motion soutient l'objectif principal d'OA en veillant à ce que la conscience de groupe soit exprimée de manière ordonnée.

JUSTIFICATION : À l'heure actuelle, le traitement des motions adoptées et la mise à jour du document peuvent manquer de clarté. La mise à jour des règles crée de la transparence, réduit les doublons et permet aux membres de participer avec plus d'assurance à la prise de décision.

Section 9 : Rapports du conseil d'administration

Président

Ce fut un plaisir et un cadeau de vous servir et de porter le message à vos côtés. Le travail de service que vous avez accompli a souvent été tout à fait remarquable, et notre jeune région s'est développée pour devenir une lueur d'espoir pour des milliers de personnes malades et souffrant de notre maladie dans le monde entier. C'est grâce à vous, qui faites partie de notre "programme nous", que cette croissance a été possible. Nous vous en remercions !

Aujourd'hui, la Région virtuelle compte 1 046 réunions, 23 intergroupes et trois comités de services spécialisés. Dans ce rapport d'assemblée, vous trouverez les rapports des membres du conseil d'administration de la région virtuelle et des neuf comités permanents de la région virtuelle. Prenez le temps de lire ces rapports pour bien comprendre la profondeur et l'ampleur du travail accompli par la région. C'est ce travail qui nous permet de tendre la main à nos membres, tant au sein d'OA qu'à ceux qui n'ont pas encore entendu parler de la solution ! Votre service et vos contributions à la Septième Tradition ont rendu cela possible.

Partageons notre rétablissement :

Nos réunions et nos organismes de service ont soutenu des milliers de personnes en organisant des ateliers, des marathons et des retraites. Merci pour tout ce que vous faites pour continuer à soutenir l'abstinence et à travailler sur les Traditions et les Principes du programme. Voici quelques exemples de nos réussites (pour en savoir plus, lisez les rapports) :

☐ La commission des statuts a présenté le plus grand nombre de motions individuelles depuis que nous avons complètement réécrit les statuts il y a quelques années. Il y a un nombre impressionnant de motions. Nous vous invitons à les examiner toutes.

☐ Le comité de la convention a élaboré un programme et un thème solides pour la convention de février 2026 et présentera, lors de l'assemblée, ce que vous pouvez faire pour servir. Cette année, dans une petite section de la convention, nous demandons aux réunions, aux intergroupes et aux comités de service de soumettre des idées créatives ou éprouvées dans la région pour des ateliers de deux heures. Bien entendu, nous vous encourageons à continuer à soutenir les ateliers de l'étape et les réunions de nouveaux arrivants lors de la convention. Il vous sera demandé de soumettre vos idées et de prévoir l'organisation d'un atelier et/ou d'une session pour les nouveaux arrivants. Le rapport du comité de la convention sera affiché avant l'assemblée.

☐ Le Comité des données a permis à la région d'économiser de l'argent en changeant notre système Google Workplace. Cela nous permettra désormais de demander des subventions Google pour la sensibilisation. La commission s'est occupée d'organiser le lecteur et les archives et de travailler sur les technologies de soutien

pour la convention et le site web. Nous avons besoin de vos compétences et de votre volonté de servir.

☐ Le comité numérique a créé du contenu pour nos pages Facebook qui ont plus de 17 500 adeptes et, après notre prochaine journée portes ouvertes pour les nouveaux arrivants, nous prévoyons d'atteindre 20 000 nouveaux arrivants intéressés. La commission a soutenu le travail de cette assemblée et a créé une refonte du site web. Nous avons besoin d'une équipe grandissante pour soutenir l'expansion continue de la région.

☐ La commission des finances est en train de réaliser deux enregistrements et une vidéo pour notre appel annuel. Nous avons besoin d'un saut de fin d'année et de votre service pour le diffuser à chaque réunion ou afficher le lien dans vos réunions.

La commission, ainsi que cinq autres membres, participent à la réalisation de l'audit interne de la région.

☐ Le Comité des services linguistiques a travaillé avec diligence pour fournir des services d'interprétation simultanée en direct pour l'atelier de renouvellement de l'intergroupe et l'atelier de prévention des rechutes. La région, par l'intermédiaire du comité, a fourni tous les interprètes pour la session Meet the Maker, un interprète espagnol à la Conférence d'affaires des Services mondiaux, et pour tous les ateliers ouverts de la Conférence d'affaires des Services mondiaux en français, en espagnol, en grec et en portugais. Merci de continuer à soutenir ce travail par votre service et vos contributions à la 7ème Tradition.

☐ Le comité de sensibilisation des intergroupes a organisé deux ateliers dans le cadre de la série sur le renouvellement des intergroupes et s'efforce de finaliser le format de ces deux ateliers afin de les soumettre aux présidents de région. Le comité travaille actuellement à la mise à jour de l'atelier " Transmettre le message " avec le comité numérique, sur le site Web de la région, et l'organisera en deux parties en décembre et en mars. Le comité va également

Le comité coordonnera également avec le comité des données un atelier sur Zoom et la sécurité des données. Elle organisera également des appels aux dons non affiliés en octobre et en novembre.

☐ Le comité d'information publique "Unité et diversité" organise actuellement sa prochaine journée portes ouvertes pour les nouveaux arrivants, qui aura lieu les 25 et 26 octobre 2025, et prévoit d'accueillir plus de 250 nouveaux arrivants. Pour la convention annuelle, en février, nous prévoyons un nombre encore plus important de nouveaux arrivants, et ce dans six langues. Le comité travaillera également sur de nombreuses méthodes de sensibilisation personnelle auprès des amis, de la famille, du clergé et d'autres professionnels, comme indiqué sur notre site web. Rejoignez l'équipe dès maintenant avant la journée portes ouvertes !

☐ Le Comité des Douze Etapes et des Ateliers a travaillé avec des membres de la Région 7 pour apporter des outils de prévention des rechutes afin d'aider les membres à conserver leur rétablissement. Le comité a également soutenu notre comité de sensibilisation intergroupe en organisant un atelier de renouvellement axé sur le parrainage, la recherche de membres disparus ou en difficulté et la prévention des rechutes.

et la prévention des rechutes. Rejoignez cette équipe de service pour aider à porter le message à l'intérieur.

Quelques problèmes que nous avons rencontrés et des opportunités de croissance :

Puisque nous vivons dans la solution, notre responsabilité est de transmettre le message du rétablissement dans la solution à ceux qui font partie d'OA, par le biais des activités d'OA, et à ceux qui ne font pas partie d'OA, y compris nos amis, notre famille, le clergé, les professionnels de la santé médicale et mentale, les stations de télévision locales, les stations de radio, les journaux, et les sites Web d'OA.

☐ Voici quelques domaines dans lesquels nous avons besoin de soutien :

*Je tiens tout d'abord à m'excuser auprès de l'ensemble des membres du service pour ne pas avoir mis en place certaines des plates-formes nécessaires, par erreur de jugement ou en raison des conditions de vie. En raison de problèmes familiaux, je n'ai pas été en mesure de soutenir la formation sur les 12 premiers jours de parrainage qui aurait dû avoir lieu, ni le petit groupe de prévention des rechutes. Je ferai amende honorable en travaillant avec les membres et le comité de l'atelier pour veiller à ce que ces ressources soient mises à votre disposition avant la fin de l'année. Si vous souhaitez participer à ce processus, n'hésitez pas à me contacter avant ou après l'assemblée.

*Malgré les promesses du contraire, notre demande de traduction de littérature, pour nos réunions en espagnol et en arabe, est toujours en cours d'examen. Je m'attendais à ce que ce problème soit résolu et je n'ai donc pas lancé d'étude sur le Grand Livre. Après la journée portes ouvertes pour les nouveaux arrivants en octobre, je travaillerai avec d'autres membres, des organismes de service et des réunions affiliées pour organiser une étude du Grand Livre AA 12 & 12 de 30 questions pendant quatre semaines et en plusieurs langues, ainsi qu'une étude de 14 semaines des AA 12 et 12 et du Grand Livre AA 12 & 12.

des réunions en temps différé. Nous pouvons apporter à tous nos membres les ressources de rétablissement auxquelles nous avons tous droit. Faites-moi savoir dès maintenant si vous voulez nous aider !

*La 7e tradition s'est perdue et la région a besoin de vos contributions. Nous fournissons des résultats mesurables. Chaque réunion doit afficher le lien vers notre appel annuel, et ceux qui peuvent lire l'audio ou la vidéo sont priés de le faire, et chaque intergroupe ou conseil de service doit faire de même. Veuillez envisager de faire une contribution personnelle à l'appel annuel. Combien d'argent avez-vous dépensé lors de votre dernière beuverie ?

*Chaque comité a besoin de plus de personnes ; rejoignez l'un des neuf comités et emmenez au moins une personne avec vous. Notre région est mondiale et diversifiée, nous avons donc besoin de nombreuses voix pour accomplir le travail en servant continuellement à soutenir l'intergroupe de notre réunion, les conseils de service et les comités de la région. Envisagez de vous présenter au poste de trésorier de la région virtuelle ou au poste de coordinateur des données pour la région.

ou de coordinateur des données pour la région. Apportez votre talent et vos compétences à la région, et soyez ouvert à l'apprentissage de nouvelles choses.

* Moins de 70 % des délégués de la région étaient présents à la Conférence d'affaires des services mondiaux et aux assemblées de la région virtuelle. Même avec ce pourcentage, notre région était toujours parmi les leaders présents à la Conférence d'affaires des Services mondiaux. Envisagez de participer au Service mondial au sein de votre intergroupe ou de votre conseil de service, ou en tant que représentant de la région, vérifiez auprès de votre président.

*Nous avons besoin de personnes pour sensibiliser les dizaines de réunions non affiliées de notre région et les inviter à s'affilier à l'un de nos organismes de service. Rejoindre le Comité de sensibilisation de l'intergroupe est une merveilleuse occasion d'aider ces réunions non affiliées à s'intégrer dans un intergroupe ou un comité de service. Si vous faites partie d'une réunion affiliée, prenez des mesures pour découvrir ce qu'est l'affiliation.

*Nous avons à peine effleuré la surface - demandez-vous si nous avons atteint suffisamment de malades et de personnes souffrantes. Continuez à participer activement à nos journées portes ouvertes pour les nouveaux arrivants.

Le comité de la convention a besoin d'une plus grande participation en amont du couvent. . Le travail est miraculeux. De nombreux membres m'ont dit qu'ils étaient entrés chez OA grâce à notre convention ou à nos journées portes ouvertes.

☐ Tendez la main et partagez votre rétablissement, participez à l'intergroupe, mettez en œuvre le renouveau de l'intergroupe, rendez service, démontrez le rétablissement en action et partagez vos histoires. **Soutenez le nouveau président de la région virtuelle dans la transmission du message de sauvetage - il y a une solution.**

Je tiens une fois de plus à vous remercier de vous être joints à nous sur la voie d'un destin heureux et d'avoir accompli le miracle à mes côtés. Merci à tous les membres, à toutes les réunions, à tous les comités et à tous les organismes de service pour leurs contributions et pour tout ce qu'ils ont fait et continuent de faire. À ceux qui ont servi la région en tant que représentants, délégués, membres de commissions, présidents de commissions, membres du conseil d'administration et agents de liaison - du fond du cœur, je leur suis éternellement reconnaissante.

Ce n'était pas seulement un privilège de vous servir, c'était aussi un cadeau d'être témoin de miracles répétés et soutenus de rétablissement, de service et de croissance de la fraternité.

Nombre total de groupes virtuels affiliés :	698
Nombre total de groupes virtuels non affiliés :	342
Nombre total de groupes virtuels affiliés avec des IG terrestres :	1,796
Nombre total de groupes virtuels affiliés avec des LSB non affiliés :	0
	2,836
Nombre total d'intergroupes dans la région virtuelle :	23
Comités de services spécialisés dans la région virtuelle :	3

Travailler le miracle, région

virtuelle Président

Vice-présidente

Qu'avez-vous accompli depuis la dernière assemblée ?

Rédaction et édition de documents pour la région. Participation à diverses réunions de comités. Assurer la liaison avec Syndesis IG. J'ai assuré la liaison avec la commission des statuts et, officieusement, avec la commission PIPO/UWD.

La commission Convention 2026 s'est réunie tous les mois pendant l'été, et nous nous réunissons maintenant deux fois par mois. Nous sommes bien plus avancés que l'année dernière à la même époque dans nos efforts pour rendre la convention plus fluide et plus efficace, en particulier en ce qui concerne l'inscription et le soutien aux services. Les orateurs principaux ont été recrutés. Les pistes 2 et 3 ont un trio de présidents. La réunion des nouveaux arrivants, la piste n° 4, sera organisée par l'équipe de la Comité PIPO/UWD. Notre président technique de la convention a coordonné la technique avec le président de la RV.

Que voulez-vous accomplir avant la prochaine assemblée ?

Je souhaite apporter un soutien inestimable à la nouvelle présidente de la commission des droits de l'homme, au reste du conseil d'administration et, bien sûr, aux commissions et intergroupes de la commission des droits de l'homme.

J'espère, en particulier grâce à notre travail lors de la convention, que nous verrons une augmentation du nombre de nouveaux venus se joindre aux réunions de la Région virtuelle et que les contributions de la 7^{ème} Tradition, lors de la convention de février, dépasseront nos espérances.

Coordinateur des données

Ce que j'ai accompli depuis la dernière assemblée

J'ai rencontré régulièrement le comité des données et le sous-comité technique, ainsi que les équipes de travail. J'ai rencontré régulièrement la commission des services linguistiques et son équipe de travail.

J'ai travaillé avec l'équipe de soutien à l'Assemblée.

Aide au GDPR pour l'un de nos IG et une autre région. Finalisation du document de transfert du poste de coordinateur des données.

Tenue à jour des tâches figurant dans le document "todo" du coordinateur des données.

Intégration des données dans les nouveaux agents et les nouveaux détenteurs d'emails de RV.

Conduite d'entretiens de départ avec les personnes quittant un poste de service de RV. Terminé la rédaction du document sur les politiques et procédures du comité des données. Aide à l'organisation du document pour en faciliter la consultation.

Commencé l'organisation des documents "comment faire".

Sauvegarde du Google drive de la Région virtuelle sur un disque externe. Supervision des plans de protection des données de la Convention.

Travaillé avec la nouvelle formation des bénévoles pour les "communiqués des orateurs".

Tenue à jour de la liste Constant Contact ; aide à l'envoi de courriels. Poursuite des audits de Google Drive en fonction des besoins.

Préparation de la passation des pouvoirs après les élections de cette assemblée. **Ce**

que je souhaite accomplir avant la prochaine assemblée Terminer la formation et la

passation avec le nouveau coordinateur des données.

Secrétaire

J'ai terminé une Assemblée en tant que secrétaire de la Région virtuelle et je me prépare maintenant à assumer plus de responsabilités pour l'Assemblée 2, 2025.

En plus de mes tâches habituelles, j'ai.. :

- participé aux propositions de mise à jour des tâches de secrétariat, en particulier celles qui concernent les procès-verbaux de l'Assemblée, le règlement intérieur et le manuel des politiques et procédures
- Commencé à rassembler et à organiser tout le matériel, les ressources et les équipes pour la prochaine Assemblée 2.
- Renouvelé avec succès l'autorisation de la région virtuelle d'utiliser le logo d'OA.

Avant la prochaine Assemblée, j'achèverai également les notes de transmission pour aider à l'intégration d'un futur secrétaire.

Trésorier

Les informations relatives au trésorier seront protégées par un mot de passe et seront accessibles aux représentants votants sur le site .

Liaison avec les administrateurs

Lors de la dernière réunion du conseil d'administration en août, le conseil a ratifié un vote visant à créer un lecteur quotidien laïque. Il faudra probablement attendre un certain temps avant qu'il ne soit disponible, mais le processus est en cours.

Le thème proposé pour la Conférence d'affaires des services mondiaux de 2026, "Growing to Any Lengths", a été admiré, mais jugé trop difficile à traduire, et a donc été renvoyé au comité pour être retravaillé. D'ici à cette assemblée, un nouveau thème aura été choisi.

La procédure de nomination et d'élection des administrateurs désignés a été clarifiée. Lorsqu'un poste reste vacant au sein du conseil d'administration après une conférence de travail des services mondiaux, les régions sont invitées à proposer des candidats intéressés. Un candidat doit être proposé par une région. Un administrateur nommé a un mandat d'un an, au terme duquel il peut se présenter à l'élection pour un mandat complet. Cet administrateur en exercice peut maintenant être désigné par le conseil, car il ne sera peut-être pas renvoyé dans sa région. Il devra néanmoins présenter sa candidature, se présenter devant la conférence et obtenir ses suffrages, comme tout autre candidat.

Il y a eu plusieurs autres motions concernant des détails de nettoyage des politiques du conseil d'administration et du manuel de référence du conseil d'administration. Veuillez noter que les membres d'OA sont invités à visiter et à observer les réunions formelles du conseil d'administration au cours desquelles les motions sont débattues et votées. Il est demandé aux visiteurs d'informer d'abord le président du conseil d'administration et le responsable des services aux membres de leur intention d'observer. En général, deux réunions du conseil d'administration par an se déroulent virtuellement.

Lors de la réunion du mois d'août, le président et le coprésident du comité des présidents de région nous ont assuré que les demandes de traduction de la littérature de la région virtuelle seraient prises en compte. sont désormais soumis à des procédures régulières. Cela a été retardé pendant un certain temps. Ce processus régulier comprend, lorsque cela est jugé nécessaire, une période de questions et réponses qui sera abordée avant que l'assemblée ne se réunisse.

Au printemps dernier, un membre de la région 8 m'a invité, ainsi que plusieurs membres des régions 8 et 9, à une démonstration d'une technologie d'interprétation qui semble bien fonctionner. Grâce à leurs propres écouteurs et à leur téléphone, leur tablette ou leur ordinateur portable, les utilisateurs peuvent bénéficier d'une interprétation quasi simultanée. Cette interprétation serait disponible en 63 langues. La région 9 teste cette technologie lors de son assemblée. J'ai organisé une démonstration de cette technologie pour plusieurs membres du conseil d'administration et du personnel et ils ont tous été impressionnés. Bien sûr, la question est toujours de savoir si nous pouvons nous le permettre. Néanmoins, nous envisageons d'adopter ce système pour la Conférence d'affaires des services mondiaux de 2026 ou 2027 et éventuellement pour des événements intermédiaires. Veuillez garder cela à l'esprit lorsque les membres vous interrogeront lors de vos réunions sur la tradition du septième et les dons à l'Entraide mondiale. Il y a deux ans, l'Entraide mondiale a adopté une technologie qui permet à notre site web de s'adresser aux ordinateurs dans 47 langues différentes. Comme la Région virtuelle le démontre régulièrement, nous

nous sommes vraiment une fraternité mondiale. Si vous pensez que de tels investissements méritent d'être faits, n'hésitez pas à en faire part et à demander à vos membres de faire un effort lorsque le panier symbolique se présentera.

Après avoir présidé pendant deux ans le comité "Unité et diversité", j'ai été affectée au comité d'information du public et de sensibilisation des professionnels. Je préside également la commission "sensibilisation du public" (qui supervise notre agence de publicité) et la commission "salons professionnels".

Comité des salons professionnels. Comme certains d'entre vous le savent peut-être, j'ai également présidé le comité de la Convention de l'Entraide mondiale 2025 ces dernières années, et je remercie tous ceux d'entre vous qui ont pu y participer.

Si vous souhaitez me contacter, mon adresse électronique est la suivante : VRTrustee@OA.ORG.

Section 10 : Rapports des commissions

Commission du règlement intérieur

Au cours des six derniers mois, la commission du règlement intérieur a travaillé avec diligence et engagement sur 18 motions. Parmi celles-ci, au moins 12 ont été officiellement soumises à l'examen de cette Assemblée. Chaque motion a été soigneusement examinée afin d'en garantir l'exactitude, la clarté et l'alignement sur nos documents de référence ; elle a également été examinée par le conseil d'administration et modifiée à l'avance, le cas échéant.

Au-delà de notre travail direct sur les motions, j'ai rencontré, selon les besoins, le président, le Trustee Liaison, d'autres membres du conseil d'administration et les présidents des autres commissions chaque fois que des questions ont été soulevées concernant l'interprétation ou l'application du règlement intérieur et du manuel de politique générale. Ces discussions ont été précieuses pour garantir que nos décisions restent cohérentes, transparentes et dans le meilleur intérêt de la région.

En outre, j'ai aidé un certain nombre de membres de la région à rédiger, affiner et préparer des motions en vue d'une éventuelle soumission. J'ai notamment donné des conseils sur la formulation, la structure et les exigences procédurales, tout en veillant à ce que les propositions soient en harmonie avec nos statuts et nos politiques.

Je me suis également fixé comme priorité d'assister aux réunions du conseil d'administration et des présidents de commission qui se sont tenues depuis la dernière assemblée, auxquelles j'ai participé activement - certains diraient même très activement. Ces réunions ont constitué une plate-forme essentielle pour partager des points de vue, offrir des conseils en matière de procédure et rester en contact avec l'ensemble des dirigeants de la région.

Les six derniers mois ont été marqués par des progrès constants, un dialogue et un engagement à faire en sorte que notre règlement intérieur reste une ressource vivante, fonctionnelle et respectée pour la région. Ce fut une expérience formidable que de servir à ce niveau de manière saine dans la région que j'aime.

Travaux futurs

1. Changement de nom d'un comité

Des discussions préliminaires ont eu lieu avec le président ; aucune autre mesure ne sera prise jusqu'à ce que le comité en fasse la demande officielle.

2. Mises à jour du règlement intérieur

Des mises à jour supplémentaires (notamment en ce qui concerne les procédures de questions-réponses lors des motions) seront rédigées une fois le travail actuel achevé et devraient être prêtes à temps pour l'assemblée, en consultation avec le président de la région.

3. Atelier sur les documents de référence

Un atelier sur l'interprétation et l'application du règlement et du manuel des politiques est prévu, mais il ne débutera pas avant que le travail sur les motions ne soit terminé.

Comité de planification de la convention



Congrès 2026 : "Il y a une solution - ancrée dans le rétablissement".

- **Logo de la convention terminé**
Le logo officiel a été finalisé et servira d'identité visuelle unifiée pour l'ensemble du matériel et des activités de sensibilisation de l'événement.
- **Structure du programme : Quatre pistes thématiques**
Le week-end de la convention est organisé en quatre volets, chacun ayant un objectif spécifique et une association de couleurs :
 - **Piste 1 : Racines (ROUGE)** - Séances dirigées par des conférenciers et axées sur les fondements du rétablissement de l'arthrose.
 - **Piste 2 : Chemins (JAUNE)** - Séances/réunions basées sur les étapes et parcourant les Douze Étapes.
 - **Piste 3 : Cultivate (BLEU)** - Ateliers interactifs, axés sur la participation, visant à approfondir les outils de rétablissement et la compréhension.
 - **Piste 4 : Semences (VERT)** - Séances axées sur les nouveaux arrivants, offrant un soutien et des ressources d'introduction.
- **Planification détaillée en cours**
Une feuille Google partagée présente la grille des sessions avec des blocs de temps assignés comme pour : sessions d'orateurs, sessions d'étapes, ateliers, divertissements et réunions pour les nouveaux arrivants). Le programme s'étend du vendredi 20 février au dimanche 22 février, avec des orateurs principaux chaque jour et un mélange d'ateliers et d'opportunités de fraternité tout au long de la journée.
- **Actions du comité des ateliers**
 - Rédaction des lettres d'invitation pour les **pistes 2 et 3**.
 - Rédaction d'un papier à en-tête normalisé pour assurer la clarté et la conformité de la correspondance.
 - **Réserver activement les orateurs principaux** et s'assurer de leurs créneaux horaires.
 - Explorer les méthodes de **gestion des contributions et des inscriptions des participants** (formulaires, feuilles de calcul, outils de gestion de la relation client).

Lien : <https://oavirtualregion.org/convention-logo-2026/>

Comité de protection des données

Ce résumé détaille les progrès réalisés sur divers projets et tâches au sein de la commission des données et de la sous-commission technique.

Document sur les politiques et les procédures (P&P)

Des progrès significatifs ont été réalisés sur le document des politiques et procédures (P&P).

- **Edition des sections** : Les sections ont été éditées et indexées à l'aide d'une nouvelle fonction "onglet" de Google Docs. Il est ainsi très facile de partager des liens vers des éléments particuliers.

- **Le document "Comment faire"** est le prochain à faire l'objet d'un traitement similaire.

Traitement des données et projets de conformité

Les progrès liés à la gestion des données, à la protection de la vie privée et à la conformité sont les suivants :

- **Nettoyage de la liste de Constant Contact (GDPR)** :

- Un courriel a été envoyé aux personnes identifiées comme les "moins engagées" (faible taux d'ouverture des courriels). Seule une quinzaine de personnes ont répondu en demandant à rester sur la liste ; les autres ont été supprimées.

- Un document de politique correspondant décrivant cette procédure de mise à jour a été rédigé et ajouté aux P&P.

- **Formulaire de décharge pour les orateurs (transition vers la signature électronique)** :

- La commission a adopté une nouvelle approche de la gestion de l'historique des décharges Dropbox Sign en simplifiant le processus d'extraction des données.

- Le nouveau plan consiste à extraire uniquement les adresses électroniques des intervenants afin de créer une liste principale pour l'envoi des courriels de notification des violations de la vie privée, plutôt que de passer beaucoup de temps à corréliser les détails complets des intervenants.

- Tous les communiqués nécessaires ont été classés et le dossier a été réorganisé.

- La formation des membres de la commission à l'utilisation de l'outil Adobe E-sign (E-sign Pro) est en cours.

- **Mise à jour de la libération du matériel créatif (CMR)** :

- Un membre de la commission ayant une expérience juridique est en train de réviser le formulaire de décharge de matériel existant et d'incorporer des définitions juridiques pour mettre à jour le document, en le comparant à la version de l'Office des services mondiaux (WSO).

- Le document final sera soumis au conseil d'administration pour approbation formelle.

- **Automatisation des contrats de service :**

- Un projet visant à consolider tous les accords de service des volontaires (actuellement dispersés entre les formulaires de l'assemblée et de la convention) dans un mécanisme central et consultable.
- L'objectif est de créer une fonction de recherche permettant aux utilisateurs autorisés (comme les présidents de comité) de vérifier le statut de l'accord de service d'une personne à l'aide de son adresse électronique.
- À long terme, il s'agit de s'intégrer aux processus d'inscription afin d'éliminer les formulaires redondants pour les bénévoles.

- **Gestion des données du trésorier :** La commission prévoit de dialoguer avec l'actuel trésorier sortant et le nouveau trésorier entrant pour étudier la mise en œuvre d'un système dans lequel les données financières (actuellement conservées dans QuickBooks en dehors de Google Drive) sont intégrées dans l'environnement GDPR de Google Drive afin de garantir la conformité.

Progrès en matière de technologie et d'infrastructure

Mises à jour concernant l'infrastructure et les ressources technologiques de base :

- **Transition vers l'espace de travail Google pour les organisations à but non lucratif :** La transition vers l'espace Google Ce changement a permis d'avoir un nombre illimité d'utilisateurs Google (comptes de messagerie, accès au disque dur, calendrier, etc. Ce changement a permis d'avoir un **nombre illimité d'utilisateurs Google** (comptes de messagerie, accès au disque dur, calendrier, etc.) et de réaliser **des économies de plus de 3 000 \$ par an.**

- **Poste d'administrateur de Zoom :** Une nouvelle personne s'est portée volontaire pour occuper le poste d'administrateur de Zoom. Les données ont été intégrées avec succès et une formation est prévue.

- **Politique relative aux robots d'intelligence artificielle :** La politique concernant les robots d'intelligence artificielle est terminée et a été ajoutée au manuel de politique.

- **Gestion des noms de domaine :** Le comité se penche sur le statut des domaines secondaires, *oavirtual.org* et *oaconvention.org*. Ces domaines ont été créés historiquement avec différents fournisseurs de services et nous envisageons de les amener au même fournisseur de services que notre domaine principal - *oavirtualregion.org*.

- **Documentation pratique :** un volontaire est toujours recherché pour gérer et structurer la collection plus large de documents pratiques.

- **Alternatives à G Translate :** La commission est chargée d'étudier des alternatives au système actuel G Translate en raison des problèmes liés à la lenteur des mises à jour des traductions (jusqu'à 24 heures) pour les bulletins électroniques et le contenu des pages.

Préparation de l'Assemblée

Le comité a été fortement impliqué dans toutes les étapes de préparation de l'Assemblée, y compris l'enregistrement des membres votants et les formulaires de candidature pour les postes élus.

- **Ateliers IGOR** : Une série d'ateliers sur le renouvellement des organes de service, organisés par la commission IGOR, ont été bien suivis et leurs enregistrements sont en cours d'édition.

Commission des ressources numériques

Qu'avez-vous accompli, vous ou votre commission, depuis la dernière assemblée ?

- Maintenance du site web, événements et nettoyage - en cours
- Nous étudions actuellement la procédure à suivre pour que les droits d'auteur du site oavirtualregion.org soient conformes à ceux du site oa.org.
- Modifications esthétiques et de formatage de la page d'accueil du site oavirtualregion.org.
- Aide aux ateliers de renouvellement des corps de service
- Accessibilité :
 - Finalisation des derniers ajouts à la compatibilité avec l'accessibilité.
 - Collaboration avec l'équipe d'assistance à l'accessibilité d'Elementor
- Création d'un formulaire de candidature WPForms pour les postes du conseil d'administration
- Travail sur la refonte du site web
 - Achèvement de la refonte de la page d'accueil et de la page des événements
 - Nettoyage de la page de l'Assemblée 2 pour l'Assemblée de novembre
 - Travail sur le menu de oavirtualregion.org - combinaison des en-têtes
 - Création d'une page Documents/Ressources
- Utilisation des médias sociaux pour faire passer le message
- Le sous-comité des médias sociaux a créé des messages sur Facebook pour :
 - Les 9 outils - envoyés aux services linguistiques pour traduction
 - Les 15 questions - version anglaise uniquement
- Collaboration avec le comité de l'OPIC sur les réponses aux messages
- Collaboration avec le groupe de travail sur l'édition audio pour charger les audios des ateliers et les audios de la Convention 2024/2025
- Soutien à la commission de l'Assemblée 2
- Formation de la commission des ressources numériques sur le formatage des documents Google sur le

site web Que voulez-vous accomplir, vous ou votre commission, avant la prochaine Assemblée ?

- Acheter la refonte du site oavirtualregion.org (si possible avant l'Assemblée 2, 2025).
- Créer des guides de formation pour former les membres des ressources numériques à la maintenance du nouveau site web.
- Travailler avec d'autres organismes de service de la région virtuelle pour transmettre le message.
- Commencer à publier sur Facebook - 9 outils
- Rendre oavirtualregion.org pleinement accessible
- Rendre oavirtualregion.org conforme aux droits d'auteur
- Publier les enregistrements de l'événement
- Choisir et installer un plugin pour les changements récents
- Mettre à jour le gestionnaire de mots de passe - Keeper

Commission des finances

Le comité des finances a réalisé un audit du trésorier, en présence du président de la région virtuelle, du président des finances, du trésorier et de cinq autres membres de la région virtuelle. Nous avons développé deux scripts pour la vidéo de l'appel annuel, soumis une motion pour mettre à jour les fonctions du trésorier, produit des images présentées au conseil d'administration pour approbation, et sommes en train de créer deux images vidéo d'IA.

Avant le prochain rapport, nous aimerions que nos efforts contribuent à créer une augmentation de la 7e Tradition qui restera constante.

Avant la prochaine assemblée, nous aimerions contribuer à la formation et au soutien d'un nouveau trésorier, ainsi qu'à l'embauche d'un comptable, à condition que la motion relative à ce rôle soit adoptée.

Nous aimerions présenter la vidéo de l'Appel annuel lors de l'assemblée, en prévision de l'augmentation des contributions de la 7e Tradition qui ont considérablement diminué depuis Covid et l'avènement de Zoom.

Nous aimerions également soutenir la Convention VR 2026 par tous les moyens possibles.

Comité de sensibilisation de l'Intergroupe

Ce que nous avons fait depuis la dernière Assemblée

- Nous avons organisé plusieurs fois un atelier sur les liens importants d'OA.org à l'intention des militaires. Nous avons collaboré avec le comité numérique pour organiser et afficher les liens d'OA.org que nous avons sélectionnés pour le renouvellement intergroupe. Ces ressources peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://oavirtualregion.org/service-body-renewal/>. Le trésorier de la région s'est également joint à nous pour cette présentation. Environ 84 membres ont participé aux trois sessions répétées.
- Nous avons également organisé deux ateliers avec le comité des ateliers des 12 étapes. Les sujets abordés étaient le parrainage, la prise en charge des membres en rechute et la prévention des rechutes. Soixante-seize militaires ont participé à ces ateliers.
- Nous avons créé et utilisé un modèle de script téléphonique pour le parrainage, que nous soumettrons au conseil d'administration.
- Les ateliers se sont déroulés en anglais et ont été traduits en français, en grec, en polonais, en portugais et en espagnol.
- Nous disposons actuellement de projets de formats d'ateliers pour ces deux ateliers, qui sont en cours de préparation en vue d'être édités et révisés.
- Nous n'avons pas réussi à atteindre les groupes non affiliés, car le comité ne disposait pas de la bande passante nécessaire pour gérer à la fois les ateliers et cet effort de sensibilisation au cours de la même période.

Ce sur quoi nous allons travailler avant l'Assemblée

- Rédaction d'un script téléphonique pour la sensibilisation des réunions non affiliées.
- Organiser deux sessions d'appels groupés avant l'assemblée pour atteindre les réunions non affiliées.
- Collaborer avec la commission numérique pour mettre à jour la section "Transmettre le message" du site web. Cet atelier constituera la première partie d'un atelier en deux parties :
 - Première partie : prévue en décembre
 - Deuxième partie : prévue en mars
- Mettre à jour et développer l'atelier "Transmettre le message", créé à l'origine avec les régions 1, 2, 3 et 6, et y ajouter le matériel des régions 5, 7, 8, 9 et 10.

Ce que nous espérons faire avant la prochaine assemblée

- Accroître les contacts avec les réunions non affiliées. Notre objectif est d'affilier 75 réunions en chargeant des membres d'aller à la rencontre des groupes et intergroupes.
- Achever le format de la deuxième partie de l'atelier "Transmettre le message".
- Organiser un atelier sur la sécurité en collaboration avec la commission des données, couvrant des sujets tels que Zoom et la sécurité des données.
- Organiser des ateliers sur le renouvellement de l'intergroupe axés sur l'inventaire, la résolution des conflits, l'affiliation des réunions et le lancement de nouvelles réunions.
- Collaborer avec le comité des ateliers pour organiser deux ateliers "Comment faire" au cours des 12 premiers jours du prochain cycle.

Liens

- OA.org : <http://oa.org>
- Renouvellement de l'organe de service de la région virtuelle : <https://oavirtualregion.org/service-body-renewal/>

Comité des services linguistiques

Principales activités réalisées

Le comité s'est concentré sur le travail de base essentiel pour améliorer le soutien multilingue et rationaliser les procédures de l'événement.

- **Début de la traduction de la vidéo multilingue** : Nous avons commencé à traduire la **vidéo du Point vert** en **espagnol, en français, en portugais et en grec** afin d'élargir sa portée.
- **Traduction du contenu des médias sociaux** : Les informations destinées à nos **canaux de médias sociaux sur Facebook** sont traduites dans les quatre langues principales afin d'améliorer la diffusion du message.
- **Document de procédures du comité des interprètes** : Un **document de procédure interne** a été créé et distribué, établissant des lignes directrices claires pour le rôle du comité dans le soutien des événements régionaux.
- **Recrutement et procédures pour les interprètes** :
 - **L'embauche se poursuit** : Nous avons poursuivi le processus de **recrutement des interprètes** nécessaires pour les événements régionaux à venir.
 - **Publication d'un guide de réussite** : Une **lettre d'instructions** a été rédigée et communiquée aux interprètes afin de garantir une expérience cohérente et réussie lors de tous les événements.
 - **Double système d'inscription** : Un nouveau **document d'inscription en ligne** a été mis en place pour différencier clairement le processus de candidature et de gestion des **interprètes bénévoles** de celui des **interprètes rémunérés**.
 - Fourniture d'interprètes simultanés en direct pour deux ateliers de renouvellement intergroupe organisés par le comité de sensibilisation intergroupe et pour un atelier de prévention de la rechute organisé par le comité des 12 étapes. Combinaison d'interprètes rémunérés en français, grec, polonais, espagnol et portugais.
 - Interprétation en espagnol pour la conférence d'affaires de l'Entraide mondiale "Meet the Make" et l'assemblée d'affaires. Traduction électronique temporaire de l'un des documents destinés à être examinés par les délégués.
 - Fourniture et coordination simultanées pour la conférence d'affaires de l'Entraide mondiale d'interprètes rémunérés et bénévoles en français, en grec, en espagnol et en portugais.
 - Collaboration avec les présidents de région pour la soumission des demandes de traduction en espagnol et en arabe.

Objectifs pour la prochaine période

Nos objectifs se concentrent sur la finalisation des principales ressources multilingues et sur la diffusion des lignes directrices relatives aux événements.

- **Finalisation de la vidéo "Point vert"** : Notre priorité absolue est de **terminer la vidéo "Point vert" dans les quatre langues.**
dans les quatre langues : **espagnol, français, portugais et grec.**
- **Diffusion de la lettre aux interprètes** : Nous prévoyons de publier la **lettre d'instructions** finalisée **pour les interprètes** sur les plateformes appropriées en **espagnol, français, portugais et grec.**
- Soutenir les ateliers et la convention des régions avec des interprètes en direct, volontaires ou embauchés.
- Dans l'attente de l'approbation du service mondial, commencer la traduction de la littérature

Information du public Sensibilisation des professionnels/Unité avec Comité de la diversité

Résumé : la seconde moitié de l'année 2025 a été une période dynamique pour la commission. Nous avons connu d'importantes transitions de leadership : un président expérimenté s'est retiré, un nouveau président a brièvement assumé le rôle avant de démissionner, et un autre président a été élu par la suite. a ensuite été élu. Le premier successeur a depuis réintégré le comité en tant que secrétaire, contribuant ainsi à la coprésidence, un rôle qui s'est avéré inestimable. Depuis le mois d'août, nous nous sommes principalement concentrés sur la préparation de la journée portes ouvertes pour les nouveaux arrivants, bien que plusieurs nouvelles initiatives aient également pris racine. Avec un nouveau leadership et des capacités accrues, le comité est bien positionné pour un avenir brillant et compétent.

A. Réalisations :

1. Depuis l'Assemblée 2025-01 :
 - a. Coordination et réalisation d'une journée portes ouvertes pour les nouveaux arrivants avec une nouvelle direction.
 - b. Lancement d'un compte X conforme au GDPR et à l'anonymat qui permet d'atteindre les gens tout en restant sensible aux nouveaux arrivants et aux autres utilisateurs vulnérables.
 - c. Élection d'un coprésident pour permettre une répartition des tâches entre la coordination des journées portes ouvertes pour les nouveaux arrivants et les initiatives traditionnelles de l'OPIC et de l'UWD. Les résultats sont prometteurs :
 - i. Augmentation des opportunités de service pour les membres du comité et les autres membres d'OA qui trouvent de la valeur dans l'outil du service.
 - ii. Accent accru sur les Maisons des nouveaux arrivants sans perdre de vue l'élargissement des moyens de transmettre le message d'OA au-delà d'OA, et vice-versa.
 - iii. Permet de déployer davantage d'efforts pour transmettre le message aux communautés mal desservies par le biais de la sensibilisation.
 - d. Aide à la surveillance et à la réponse sur Facebook pour les événements parrainés par l'IPPO et les demandes de renseignements généraux.
2. Réalisations souhaitées avant le prochain rapport :
 - a. Coordination et réalisation de la piste des nouveaux arrivants (portes ouvertes) lors de la Convention virtuelle 2026 (février).
 - b. Début de la formation des intergroupes à la création de comptes officiels-X efficaces et sûrs pour promouvoir les événements et annonces locaux et régionaux.
 - c. Établir une communication et construire des relations avec les LGBTQ+, les BIPOC, les personnes handicapées, les personnes neurodivergentes, les personnes en milieu carcéral, etc. Les possibilités sont immenses !
 - d. Doubler la taille de la commission pour permettre aux sous-commissions d'adopter une approche directe au lieu de diviser l'attention entre plusieurs efforts.

B. Notes diverses :

1. Les efforts et l'engagement des Intergroupes et des Conseils d'administration ne peuvent être sous-estimés et nous sommes fiers de servir avec tant de participants volontaires représentant tant de cultures et de lieux différents.

C. Remarques finales :

Nous sommes certains que nos souhaits seront dépassés par ce que nous accomplirons réellement et nous remercions les membres de notre comité pour leur travail acharné !

Comité de l'atelier de la douzième étape

Qu'avez-vous accompli, vous ou votre comité, depuis la dernière Assemblée ?

La DÉCLARATION D'OBJECTIF du COMITÉ DE LA DOUZIÈME ÉTAPE AU SEIN DE L'ATELIER est la suivante :

1. Transmettre le message de rétablissement d'OA à ceux qui souffrent encore au sein de la fraternité OA.
2. Traiter les problèmes de rechute et de maintien des membres, en offrant un message d'espoir.
3. Encourager les membres OA à maintenir leur rétablissement et à prévenir les rechutes À

cette fin, depuis la dernière Assemblée, nous avons

- parrainé et organisé un atelier sur la prévention des rechutes en juillet. Plus de 170 membres ont bénéficié de cette formation interactive axée non seulement sur la prévention des rechutes, mais aussi sur la création de petits groupes de prévention des rechutes dans toute la région et au-delà ; et
- Partenariat avec IGOR pour offrir un atelier sur le renouvellement du corps de service, également en juillet. Cette session s'est concentrée sur le réengagement dans les 12 étapes et le service. Un accent particulier a été mis sur le parrainage et un exercice interactif consistant à passer un véritable appel à l'aide a été très puissant et a eu un impact considérable. Ce sont les comportements et les activités qui renforcent et soutiennent ceux qui *sont à l'intérieur*.

Qu'est-ce que vous ou votre comité souhaitez accomplir avant la prochaine Assemblée ?

- Nous sommes en train de discuter pour savoir si nous voulons offrir une autre étude d'étape de 17 semaines, en utilisant l'atelier des douze étapes de 15 semaines et le guide d'étude d'étape ("livre vert"). Notre but est d'encourager et d'aider les intergroupes à organiser les ateliers d'étude de 15 semaines plutôt que de les organiser en tant que région.
- Nous espérons offrir des ateliers périodiques sur le parrainage.
- L'atelier sur le renouvellement du corps de service nous a rappelé que nous pourrions être plus proactifs en rappelant à la fraternité les nombreuses ressources de rétablissement disponibles sur le site oavirtualregion.org. On y trouve diverses ressources, des enregistrements, des ateliers sur la Douzième Étape et des documents sur la prévention des rechutes et le rétablissement.

Nous nous réjouissons d'aider les intergroupes à former des comités de la douzième étape et à soutenir leurs activités.

Section 11 : Contacts de la région virtuelle 2025

Président	chair@oavirtualregion.org
Administrateur	trustee@oavirtualregion.org
Vice-président	vicechair@oavirtualregion.org
Trésorier	treasurer@oavirtualregion.org
Secrétaire	secretary@oavirtualregion.org
Coordinateur des données	data@oavirtualregion.org
Coordinateur du contenu numérique	(poste vacant)
Président de la commission des statuts	bylawschair@oavirtualregion.org
Coprésidents du comité de la convention	chair2VRC@oavirtualregion.org
Président de la commission des données	Data-TechChair@oavirtualregion.org
Président du comité numérique	digitalchair@oavirtualregion.org
Président de la commission des finances	finance.chair@oavirtualregion.org
Président du comité Intergroupe Outreach (Renouvellement)	IGORCoChair@oavirtualregion.org IGORCoChair2@oavirtualregion.org
Président du comité des services linguistiques	LanguageServicesChair@oavirtualregion.org LanguageServicesChair2@oavirtualregion.org
Président du comité de l'information publique et de la sensibilisation des professionnels	pipochair1@oavirtualregion.org
Président du comité des douzièmes étapes/ateliers	12StepwithinChair@oavirtualregion.org

Section 12 : Règlement intérieur de la Région virtuelle

Révisé le 1er juin 2025

ARTICLE 1 - NOM

Le nom de cette organisation est la Région virtuelle de Overeaters Anonymous, Inc., ci-après appelée la Région virtuelle ou la Région virtuelle. La région virtuelle est non géographique et se compose principalement de groupes virtuels et d'organismes de service virtuels.

ARTICLE 2 - BUT

La Région virtuelle est organisée et constituée en vertu des lois de l'État du Nouveau-Mexique pour fonctionner en tant qu'organisation exonérée au sens de l'article 501(c)(3) de l'Internal Revenue Code de 1986, tel que modifié (ou de toute disposition similaire de toute loi future sur les revenus) (le " Code "), sans qu'aucun dirigeant ou administrateur n'en tire de profit. L'objectif spécifique et principal de l'association est d'aider les personnes souffrant de compulsions alimentaires à surmonter ce problème par le biais d'un programme de rétablissement en douze étapes. Ceci est accompli par la pratique des Douze Étapes et des Douze Traditions d'Overeaters Anonymous, guidée par les Douze Concepts de Service OA ; et de servir et représenter les groupes membres et les organismes de service. L'objectif général et le pouvoir sont de promouvoir la santé publique, de travailler avec et de fournir une assistance caritative et culturelle à ceux qui ont des problèmes de compulsion alimentaire et de mener toute autre activité appropriée à ces objectifs.

Section 1 - Les douze étapes

Les douze étapes suggérées pour le rétablissement dans le cadre de l'association des Mangeurs excessifs anonymes sont les suivantes :

1. Nous avons admis que nous étions impuissants face à la nourriture - que notre vie était devenue ingérable.
2. Nous en sommes venus à croire qu'une puissance supérieure à la nôtre pouvait nous ramener à la raison.
3. Nous avons pris la décision de remettre notre volonté et notre vie entre les mains de Dieu tel que nous le concevons.
4. Nous avons fait un inventaire moral de nous-mêmes, sans crainte et en toute connaissance de cause.
5. Avoué à Dieu, à nous-mêmes et à un autre être humain la nature exacte de nos torts.
6. Nous étions tout à fait prêts à ce que Dieu nous débarrasse de tous ces défauts de caractère.
7. Nous lui avons demandé humblement d'effacer nos défauts.
8. Dresser une liste de toutes les personnes à qui nous avons fait du tort et être prêt à nous amender auprès d'elles.

9. Nous avons fait amende honorable directement auprès de ces personnes chaque fois que c'était possible, sauf si cela risquait de les blesser ou de blesser d'autres personnes.
10. Nous avons continué à faire notre inventaire personnel et, lorsque nous nous sommes trompés, nous l'avons rapidement admis.
11. Nous avons cherché, par la prière et la méditation, à améliorer notre contact conscient avec Dieu, tel que nous le concevions, en priant uniquement pour connaître sa volonté à notre égard et pour avoir le pouvoir de la mettre en œuvre.
12. Ayant connu un réveil spirituel à la suite de ces étapes, nous avons essayé de transmettre ce message aux mangeurs compulsifs et de mettre en pratique ces principes dans toutes nos affaires ().

Section 2 - Les Douze Traditions

Les Douze Traditions des Surmangeurs Anonymes sont les suivantes :

1. Notre bien-être commun doit passer en premier ; le rétablissement personnel dépend de l'unité des OA.
2. Pour le but de notre groupe, il n'y a qu'une seule autorité ultime - un Dieu aimant tel qu'il peut s'exprimer dans la conscience de notre groupe. Nos dirigeants ne sont que des serviteurs de confiance ; ils ne gouvernent pas.
3. La seule condition d'adhésion à OA est le désir d'arrêter de manger de façon compulsive.
4. Chaque groupe doit être autonome, sauf en ce qui concerne les questions touchant les autres groupes ou OA dans son ensemble.
5. Chaque groupe n'a qu'un seul objectif principal : transmettre son message au mangeur compulsif qui souffre encore.
6. Un groupe OA ne devrait jamais endosser, financer ou prêter le nom OA à un établissement connexe ou à une entreprise extérieure, de peur que des problèmes d'argent, de propriété et de prestige ne nous détournent de notre objectif premier.
7. Chaque groupe OA devrait être entièrement autonome et refuser toute contribution extérieure.
8. Les Surmangeurs Anonymes devraient demeurer à jamais non professionnels, mais nos centres de services peuvent employer des travailleurs spécialisés.
9. OA, en tant que tel, ne devrait jamais être organisé ; mais nous pouvons créer des conseils ou des comités de service directement responsables devant ceux qu'ils servent.
10. Les Mangeurs Anonymes n'ont pas d'opinion sur les questions extérieures, c'est pourquoi le nom d'OA ne devrait jamais faire l'objet d'une controverse publique.
11. Notre politique de relations publiques est basée sur l'attraction plutôt que sur la promotion ; nous devons toujours maintenir l'anonymat personnel au niveau de la presse, de la radio, des films, de la télévision et des autres moyens de communication publics.
12. L'anonymat est le fondement spirituel de toutes ces traditions, nous rappelant toujours de placer les principes avant les personnalités.

Section 3 - Les douze concepts du service OA

Les douze concepts du service d'OA sont les suivants :

1. La responsabilité et l'autorité ultimes des Services mondiaux d'OA résident dans la conscience collective de l'ensemble de notre Mouvement.
2. Les groupes d'OA ont délégué à la Conférence d'affaires des services mondiaux le maintien actif de nos services mondiaux ; ainsi, la Conférence d'affaires des services mondiaux est la voix, l'autorité et la conscience effective d'OA dans son ensemble.
3. Le droit de décision, basé sur la confiance, rend possible un leadership efficace.
4. Le droit de participation garantit l'égalité des chances pour tous dans le processus de prise de décision.
5. Les individus ont le droit d'appel et de pétition afin de s'assurer que leurs opinions et leurs griefs personnels seront soigneusement pris en compte.
6. La Conférence d'affaires des Services mondiaux a confié au Conseil d'administration la responsabilité principale de l'administration d'Overeaters Anonymous.
7. Le conseil d'administration a des droits et des responsabilités juridiques qui lui sont conférés par la sous-partie A du règlement intérieur d'OA ; les droits et les responsabilités de la conférence d'affaires des services mondiaux lui sont conférés par la tradition et par la sous-partie B du règlement intérieur d'OA.
8. Le Conseil d'administration a délégué à son Comité exécutif la responsabilité d'administrer le Bureau des Services mondiaux.
9. Des serviteurs de confiance compétents, ainsi que des méthodes saines et appropriées pour les choisir, sont indispensables pour un fonctionnement efficace à tous les niveaux de service.
10. La responsabilité du service est équilibrée par une autorité de service soigneusement définie. Par conséquent, la duplication des efforts est évitée.
11. L'administration fiduciaire du Bureau des services mondiaux doit toujours être assistée par les meilleurs comités permanents, équipes de direction et consultants.
12. Le fondement spirituel du service d'OA garantit que :
 - a. aucun comité ou organe de service d'OA ne doit jamais devenir le siège d'une richesse ou d'un pouvoir périlleux.
 - b. Des fonds de fonctionnement suffisants, plus une réserve importante, doivent être le principe financier prudent d'OA.
 - c. Aucun membre d'OA ne doit jamais être placé dans une position d'autorité non qualifiée.
 - d. Toutes les décisions importantes doivent être prises à la suite d'une discussion, d'un vote et, dans la mesure du possible, d'une quasi-unanimité.
 - e. aucune action de service ne doit jamais être personnellement punitive ou constituer une incitation à la controverse publique ; et
 - f. aucun comité ou conseil de service d'OA ne doit jamais accomplir d'actes de gouvernement, et chacun doit toujours rester démocratique dans ses pensées et ses actions.

ARTICLE 3 - MEMBRES

Section 1 - Membres

L'assemblée d'affaires de la région virtuelle se compose des membres suivants :

1. des représentants de la région virtuelle ou des suppléants de chaque organisme de service affilié.
 - a. Chaque intergroupe virtuel a droit à un représentant à l'assemblée d'affaires pour chaque dizaine de groupes ou partie de groupe.
 - b. Les autres organes de service affiliés à la région virtuelle (tels que, mais sans s'y limiter, les conseils de service spécifiques) ont droit à un représentant à l'assemblée de travail, quel que soit le nombre de réunions qu'ils représentent.
 - c. Chaque organisme de service étant autonome, il choisit ses représentants de la manière qu'il souhaite, tant qu'il reste dans le cadre des Douze Étapes et des Douze Traditions et qu'il remplit les conditions requises.
 - d. Aucun organisme de service ne peut être enregistré auprès d'une région géographique ou en être membre.

les membres du conseil d'administration de

la région virtuelle, les présidents des

comités de la région virtuelle.

- a. Chaque comité de la région virtuelle a droit à un membre votant.
- b. Ce membre doit être en premier lieu le président du comité ou une personne désignée à cet effet.
- c. Aucun président de comité n'est autorisé à se présenter en tant que représentant d'un organisme de service.

Section 2 - Qualifications des représentants

1. Les représentants aux assemblées de la Région virtuelle doivent
 - a. Être membre d'un organisme de service ou d'un comité de la région virtuelle d'Overeaters Anonymous (OA), tel que défini dans l'article V, sections 1 et 2, ainsi que dans l'article VI, de la sous-partie B d'OA Inc. et
 - b. S'être inscrit auprès du secrétaire de la région virtuelle en tant que représentant votant au nom de son organisme de service ou de son comité.
2. Un représentant de la région virtuelle doit avoir au moins six mois d'abstinence continue telle que définie par les Surmangeurs Anonymes tout en pratiquant les Douze Étapes et les Douze Traditions des OA.
3. Chaque personne est le seul juge de son abstinence de compulsions alimentaires et de comportements alimentaires compulsifs.

Article 3 - Définition du groupe

La Région virtuelle approuve la définition d'un groupe d'Overeaters Anonymous telle qu'elle figure dans les statuts d'OA Inc, sous-partie B, article V, section 1 - Définition, et telle qu'elle pourra être amendée par une future Conférence d'affaires des Services mondiaux.

Section 4 - Définition de l'organisme de service

La Région virtuelle approuve les définitions d'un organisme de service d'Overeaters Anonymous figurant dans le règlement d'OA Inc, sous-partie B, article VI, et telles qu'elles pourront être modifiées par une future conférence d'affaires des Services mondiaux.

Section 5 - Affiliation/Participation

1. Un groupe ne peut s'affilier qu'à un seul intergroupe ou conseil de service national par le biais de la procédure d'inscription. Tout groupe ou organisme de service peut participer aux activités (y compris le vote) d'un autre organisme de service avec sa permission. (OA Inc., Bylaws Subpart B Article V Section 2).
2. Tout organe de service n'appartenant pas à la région virtuelle et composé d'au moins 55 % des réunions virtuelles aura le droit de participer pleinement, sur demande, à toute réunion ordinaire ou extraordinaire.
 - a. Une demande de droits de participation doit être soumise au secrétaire de la région virtuelle au moins 14 jours avant une réunion prévue.
 - b. Le secrétaire confirmera les droits de participation (en consultation avec le conseil d'administration de la région virtuelle) au moins 72 heures avant le début de la réunion d'affaires .

Section 6 - Responsabilités des représentants de la région virtuelle

1. Représenter leur organisme de service ou un comité de la région virtuelle à toutes les réunions de l'assemblée d'affaires de la région virtuelle.
2. Assurer la liaison entre l'assemblée d'affaires de la région virtuelle et leur organe de service respectif ou un comité de la région virtuelle.
3. Veiller à ce que toutes les communications relatives à la région virtuelle soient mises à la disposition de leur organe de service ou de leur comité.
4. La participation à un comité est fortement encouragée et l'engagement est maintenu jusqu'à l'assemblée suivante.
5. Examiner tous les documents relatifs à une assemblée ordinaire ou spéciale avant la réunion.

ARTICLE 4 - LA REGION VIRTUELLE SERVICE MONDIAL DELEGUES A LA CONFERENCE D'AFFAIRES

1. Si la région virtuelle est représentée par moins de 40 % de ses intergroupes et organismes de service virtuels à la Conférence de travail des Services mondiaux de l'année précédente, elle peut envoyer jusqu'à cinq délégués supplémentaires à la Conférence de travail des Services mondiaux. (OA Inc, Bylaws, Subpart B, Article VIII, Section 3, a, 5, p. 15)
2. Les candidatures doivent être soumises au plus tard soixante (60) jours avant l'assemblée au cours de laquelle l'élection aura lieu.
3. La préférence sera donnée aux candidats choisis parmi les intergroupes virtuels et les organismes de service qui ne seraient pas représentés autrement.
4. Le(s) délégué(s) à la Conférence d'affaires des Services mondiaux a (ont) l'entière responsabilité d'y assister au nom de la région virtuelle. Ils participent à toutes les activités de la conférence d'affaires des services mondiaux et soumettent un rapport à l'assemblée de la région virtuelle à l'issue de la conférence d'affaires des services mondiaux.

ARTICLE 5 - CONSEIL DE LA RÉGION VIRTUELLE

ARTICLE 5 - CONSEIL DE LA RÉGION VIRTUELLE

Section 1 - Composition

1. Le conseil d'administration de la région virtuelle est composé des membres suivants :

1. Président,
2. vice-président
3. secrétaire
4. le trésorier
5. Coordinateur des données
6. Coordinateur numérique
7. Membre à titre personnel
8. L'administrateur désigné assure la liaison avec le conseil d'administration de la Région virtuelle et dispose d'une voix.

2. Si le président du conseil d'administration n'est pas en mesure d'assister à une réunion du conseil d'administration ou à une réunion de travail, la succession au poste de président pour cette réunion se fera comme suit :

1. Vice-président
2. le trésorier
3. Coordinateur des données
4. Coordinateur numérique
5. Secrétaire
6. Membre à titre personnel

Section 2 - Qualification pour le conseil d'administration de la région virtuelle

Les qualifications pour le conseil d'administration de la région virtuelle sont les suivantes :

1. Deux ans de service au-delà du niveau du groupe,
2. Deux ans de rétablissement continu au sein des Surmangeurs Anonymes, comme en témoignent les éléments suivants
 - a. Deux ans d'abstinence actuelle
 - b. Il sera exigé que l'officier démontre un rétablissement continu, y compris l'abstinence et la recherche ou le maintien d'un poids corporel sain pendant toute la durée de son mandat.
 - c. Chaque personne est juge de son rétablissement,
3. Avoir suivi les Douze Étapes et avoir une compréhension pratique des Douze Traditions et des Douze Concepts du Service OA.
4. avoir participé à au moins une assemblée de la région virtuelle au cours des 36 derniers mois en tant que membre votant ou bénévole.
5. Lorsqu'un poste au sein du conseil d'administration ne peut être pourvu conformément à ces qualifications, les qualifications énumérées aux paragraphes 1 à 3 ci-dessus peuvent être écartées à la majorité des deux tiers du conseil d'administration ou de l'assemblée de la région virtuelle.

Section 3 - Candidatures au conseil d'administration de la région virtuelle

1. Les candidatures doivent être présentées au plus tard soixante (60) jours avant l'assemblée au cours de laquelle l'élection aura lieu.
2. En l'absence de candidats, les nominations peuvent être faites à partir de l'assemblée, à l'exception des postes de président ou d'administrateur de la région virtuelle.
3. Les candidats doivent remplir toutes les conditions requises.
4. Si une candidature est proposée par l'assemblée, le membre se présentera à l'élection à ce moment-là.
5. S'il n'y a pas de candidat à la présidence de la région virtuelle, le vice-président assumera le rôle de président jusqu'à la prochaine assemblée, au cours de laquelle une nouvelle sélection aura lieu pour le poste de président. Le poste de vice-président sera déclaré vacant.
6. Si personne ne se porte candidat ou n'est élu à un poste vacant, le conseil d'administration de la région virtuelle suivra les règles relatives aux postes vacants énoncées à l'article 10.

Section 4 - Candidats aux postes d'administrateurs

1. Les administrateurs sont élus lors de la Conférence d'affaires des Services mondiaux ; toutefois, les candidats de la région virtuelle au poste d'administrateur seront choisis parmi les membres d'Overeaters Anonymous de la région virtuelle qui satisfont aux exigences de l'Assemblée de la région virtuelle et des règlements d'OA Inc. de la sous-partie B.
 - a. La région virtuelle exige
 1. Être un membre régulier d'un groupe au sein de la région virtuelle.
 2. être conscient du temps et des dépenses qu'implique la fonction d'administrateur.
 3. Les personnes souhaitant être nommées doivent présenter leur candidature à un poste d'administrateur.

4. Les candidatures doivent être soumises au plus tard soixante (60) jours avant l'assemblée au cours de laquelle l'élection aura lieu.
 5. Les candidats doivent être présents à l'assemblée et prêts à répondre aux questions concernant les qualifications requises pour exercer les fonctions d'administrateur.
2. Dans le cas où il n'y a pas de candidat au poste d'administrateur lors d'une assemblée où des candidatures sont requises, ou si un poste devient vacant alors qu'il n'y a pas d'assemblée de la région virtuelle avant la date requise pour le dépôt des candidatures, ou si le conseil d'administration demande d'autres candidatures pour la nomination d'administrateurs, les options suivantes seront prises :
- a. Le conseil d'administration de la région virtuelle sollicite des candidatures auprès des organismes de service de la région virtuelle.
 - b. Une réunion du conseil d'administration est organisée pour confirmer le candidat.
 - c. Un vote à la majorité du conseil d'administration de la région virtuelle constituera une confirmation de la demande.
 - d. Une notification des résultats du processus d'affirmation sera envoyée aux organes de service de la région virtuelle, aux réunions non affiliées et sera affichée sur le site Web de la région virtuelle à l'adresse .
La notification des résultats de la procédure d'affirmation est envoyée aux organes de service de la région virtuelle, aux réunions non affiliées et est publiée sur le site web de la région virtuelle à l'adresse .

Section 5 - Élection des membres du conseil d'administration de la Région virtuelle

1. Les candidats doivent être présents pour l'élection.
2. Les élections ont lieu lors de la dernière assemblée de l'année civile, sauf disposition contraire du présent règlement.
3. Chaque membre du conseil d'administration est élu pour un mandat de deux ans.
4. Le président, le trésorier et le coordinateur des données sont élus les années impaires.
5. Le vice-président, le secrétaire et le coordinateur numérique sont élus les années paires.
6. Les candidats disposent de cinq minutes pour s'adresser à l'assemblée et de cinq minutes pour répondre aux questions.
7. Lorsque l'élection du conseil d'administration coïncide avec celle de l'administrateur de la région virtuelle, le vote de l'administrateur est effectué en premier.
8. Pour être élu, le candidat doit obtenir la majorité des suffrages exprimés.
9. S'il y a plus de deux candidats et qu'aucun d'entre eux n'obtient la majorité, le candidat ayant obtenu le moins de voix sera écarté et un nouveau vote sera organisé.
10. S'il y a deux candidats et qu'aucun d'entre eux n'obtient la majorité, il est procédé à un second tour de scrutin.

Section 6 - Durée du mandat

1. Les membres du bureau nouvellement élus entrent en fonction immédiatement après la clôture de la réunion d'affaires au cours de laquelle ils ont été élus.
2. Les membres du conseil d'administration ne peuvent exercer plus de deux mandats consécutifs complets au même poste.
3. Après un intervalle de deux ans, ils peuvent à nouveau être éligibles à un poste antérieur.

4. Dès leur élection au conseil d'administration de la région virtuelle, les membres cessent d'être des représentants de leur organe ou comité de service virtuel et cet organe de service ou le comité peut élire un autre représentant de la région virtuelle.

Section 7 - Responsabilités des membres du conseil d'administration de la région virtuelle

Pour plus de détails sur les responsabilités des membres du conseil d'administration de la région virtuelle, voir le point V du manuel des politiques et des procédures de la région virtuelle.

Article 8 - Conseil d'administration

Les dirigeants de la région virtuelle sont les administrateurs de la société.

1. Le conseil d'administration de la Région virtuelle se réunit régulièrement ou lorsque le président l'avise de la nécessité d'une réunion supplémentaire.
2. Le conseil d'administration de la Région virtuelle a pour objet d'assurer la continuité entre les réunions régulières de la Région virtuelle et d'examiner les questions qui s'imposent.
 - a. Le conseil d'administration de la Région virtuelle peut approuver, par un vote des deux tiers, la réaffectation de fonds inscrits au budget ou des dépenses provenant de la réserve de prudence, si cela est jugé nécessaire tout au long de l'année.
 - b. Le trésorier rendra compte de ces décisions à la région virtuelle lors de l'assemblée suivante ().

Article 9 - Démission ou révocation des membres du conseil d'administration de la région

1. Si nécessaire, une réunion du conseil d'administration peut être convoquée pour la révocation d'un membre du bureau.
 - a. Tout membre du conseil d'administration de la région peut être démis de ses fonctions pour un motif valable par un vote à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés lors d'une réunion ordinaire ou extraordinaire annoncée à cet effet.
 - b. Une absence est excusée si la majorité des autres membres du conseil d'administration vote pour excuser l'absence.
2. Tout membre du conseil d'administration peut démissionner à tout moment, pour quelque raison que ce soit, en le notifiant par écrit au conseil d'administration de la Région virtuelle.
3. Tout membre du conseil qui informe le conseil qu'il a rompu son abstinence sera considéré comme ayant démissionné au moment de la réception de l'avis par le conseil.

Article 10 - Remplacement des postes vacants

1. Tout poste vacant à la suite de la démission ou de la révocation d'un membre du conseil d'administration est pourvu, dans la mesure du possible, dans les 45 jours suivant la notification de la vacance à la Région virtuelle.
2. Une annonce sera envoyée aux organes de service de la région virtuelle pour leur demander de soumettre des candidatures dans les 20 jours suivant la date limite de dépôt des candidatures.
3. Le membre choisi pour occuper un poste vacant au sein du conseil d'administration de la région virtuelle doit répondre aux critères de qualification définis à l'article V, section 2.

4. Le conseil d'administration de la région virtuelle auditionne tous les candidats et nomme le titulaire du poste lors de la réunion suivante du conseil d'administration de la région virtuelle.
5. Le membre du conseil d'administration nommé participe pleinement en tant que membre du conseil d'administration de la région virtuelle.
6. La nomination du membre du conseil est ratifiée au début de l'assemblée suivante.
7. Le poste est pourvu pour le reste du mandat.

ARTICLE 6 - LIAISON AVEC LES ADMINISTRATEURS

Section 1 - Administrateurs

Le Conseil d'administration est élu lors de la Conférence d'affaires des Services mondiaux.

Les membres d'Overeaters Anonymous de la région virtuelle qui satisfont aux exigences de l'assemblée de la région virtuelle et des statuts d'OA Inc. peuvent se porter candidats à l'élection au conseil d'administration.

Section 2 - Qualifications pour l'affirmation des administrateurs

1. Être un membre assidu d'un groupe de la région virtuelle ou l'administrateur de liaison désigné.
2. Être conscient du temps et des dépenses qu'implique le service en tant qu'administrateur.
3. Faire preuve d'un service à la région virtuelle au-delà du niveau du groupe.

Section 3 - Élection au conseil d'administration

1. Les personnes souhaitant être nommées doivent présenter leur candidature au conseil d'administration.
2. Les candidatures doivent être soumises au plus tard soixante (60) jours avant l'assemblée au cours de laquelle l'élection aura lieu.
3. Les candidats doivent être présents à l'assemblée et prêts à répondre aux questions concernant les qualifications requises pour exercer les fonctions d'administrateur.
4. En cas de vacance d'un poste pour lequel il n'y a pas d'assemblée de la région virtuelle avant la date requise pour le dépôt des candidatures ou si le conseil d'administration lance un appel à candidatures pour la nomination d'autres administrateurs, les mesures suivantes sont prises :
 - a. Le conseil d'administration de la région virtuelle sollicite des candidatures auprès des organismes de service de la région virtuelle.
 - b. Une réunion du conseil d'administration est organisée pour confirmer la candidature.
 - c. Un vote majoritaire du conseil d'administration de la Région virtuelle constituera la confirmation de la candidature.
 - d. Une notification des résultats du processus d'affirmation sera envoyée aux organismes de service de la Région virtuelle et aux réunions non affiliées, et sera également affichée sur le site Web de la Région virtuelle.

Section 4 - Participation à la région virtuelle

1. L'agent de liaison des administrateurs assiste aux réunions du conseil d'administration de la région virtuelle, où il dispose d'une voix mais pas d'un droit de vote.
2. L'agent de liaison des administrateurs assiste à l'assemblée de la région virtuelle ou aux réunions d'affaires spéciales, où il dispose d'une voix mais pas d'un droit de vote.

ARTICLE 7 - RÉUNIONS D'AFFAIRES

Section 1 - Réunions

1. La région virtuelle se réunit au moins une fois par an, à la date et au lieu fixés par le conseil d'administration de la région virtuelle.
2. Une réunion annuelle est organisée pour l'élection des membres du bureau.
3. L'assemblée annuelle peut se tenir en même temps que l'assemblée prévue à la section 1 du présent article ou à tout autre moment décidé par le conseil d'administration de la Région virtuelle.
4. Une assemblée extraordinaire peut être convoquée par une majorité du conseil de la Région virtuelle ou par un quorum de représentants de la Région virtuelle, à condition que les membres en soient informés suffisamment à l'avance.

Pour plus d'informations sur les réunions, voir le règlement de l'assemblée de la région virtuelle.

Section 2 - Réunions de la conférence virtuelle

1. Les membres de la Région virtuelle peuvent participer à une réunion par des moyens électroniques, à condition que tous les membres participant à cette réunion puissent s'entendre les uns les autres et qu'ils aient la possibilité de participer au vote.
2. Les documents présentés au cours de la réunion sont mis à la disposition des participants virtuels.
3. La participation des membres de la région virtuelle à une réunion selon les modalités prévues dans la présente section constitue une présence en personne à cette réunion.

Pour plus d'informations sur les réunions, voir le règlement intérieur de l'assemblée de la région virtuelle.

Section 3 - Méthode de notification

Les assemblées ordinaires ou extraordinaires de la région virtuelle sont notifiées par voie électronique à chaque organe de service et représentant inscrit de la région virtuelle, au président du comité, au membre du conseil d'administration et à l'administrateur, au moins 45 jours avant l'assemblée.

Article 4 - Quorum

Lors de l'assemblée d'affaires de la Région virtuelle, la présence d'un quart des personnes ayant le droit de participer et s'étant inscrites auprès du secrétaire pour voter à l'assemblée (selon la liste figurant à l'article III, section 1, du présent règlement) est nécessaire pour tenir une assemblée.

ARTICLE 8 - RÉSERVE DE PRUDENCE

La Région virtuelle maintient une réserve prudente d'au moins quatre (4) mois de dépenses.

Pour de plus amples renseignements, se reporter au Manuel des politiques et des procédures de la Région virtuelle III, Politiques financières.

ARTICLE 9 - PROCÉDURE PARLEMENTAIRE

Toutes les réunions des représentants de la Région virtuelle se déroulent conformément à la dernière édition du *Robert's Rules of Order, Newly Revised*, dans la mesure où cela n'est pas contraire à la loi, aux statuts, au présent règlement ou à toute règle permanente que l'Assemblée peut adopter.

ARTICLE 10 - AMENDEMENTS

1. Des amendements au présent règlement peuvent être proposés par tout organe de service enregistré de la Région virtuelle, par le conseil d'administration de la Région virtuelle ou par un comité de la Région virtuelle.
2. Les amendements doivent être soumis au président et au secrétaire au moins 60 jours avant l'Assemblée d'affaires.
 - a. Les motions doivent être soumises à l'aide du formulaire approuvé par la région.
 - b. Les motions seront examinées par la commission du règlement intérieur au plus tard 50 jours avant l'assemblée pour s'assurer de leur exactitude.
3. Sauf indication contraire dans les présents règlements, les modifications aux présents règlements peuvent être adoptées par une majorité des deux tiers des personnes votantes à toute réunion d'affaires régulière ou spéciale de la Région virtuelle.
4. Les amendements aux Douze Étapes, aux Douze Traditions et aux Douze Concepts du Service d'OA ne peuvent être faits que selon les règlements d'OA, Inc. Sous-partie B, Article XII, Section 1e.
5. De tels changements apportés aux Douze Étapes, aux Douze Traditions ou aux Douze Concepts du Service d'OA, conformément aux règlements d'OA Inc. seront automatiquement adoptés dans ces règlements sans qu'il soit nécessaire de procéder à un autre vote ou à une autre action de la part de la Région virtuelle.
6. Tout amendement adopté par la Conférence des services mondiaux ayant une incidence sur le présent règlement sera mis à jour par le comité du règlement de la région virtuelle et les membres de l'assemblée en seront informés.

ARTICLE 11 - DISSOLUTION

1. Lors de la dissolution de la région virtuelle, après avoir payé les dettes et obligations de la région virtuelle et y avoir pourvu de manière adéquate, les actifs restants seront distribués à un fonds, une association, une fondation ou une société à but non lucratif qui est organisée et exploitée exclusivement à des fins caritatives, éducatives et/ou scientifiques et qui a établi son statut fiscal en vertu de l'article 501(c)(3) de l'Internal Revenue Code.

et qui a établi son statut fiscal en vertu de l'article 501(c)(3) de l'Internal Revenue Code.

2. Conformément aux Traditions des Mangeurs Anonymes, un tel fonds à but non lucratif, une telle association, une telle fondation ou une telle société devrait être soit le Bureau des Services Mondiaux des Mangeurs Anonymes, soit un autre organisme de service des Mangeurs Anonymes.
 3. Aucune partie des fonds de la région virtuelle ne doit être utilisée au profit de ses membres, de ses administrateurs, de ses dirigeants ou de personnes privées, ni leur être distribuée, sauf que la région virtuelle a le pouvoir de verser une compensation raisonnable pour les services rendus et de faire des paiements et des distributions en vue de réaliser les objectifs explicites pour lesquels elle a été créée.
- Note : Tous les documents (tels que les pièces justificatives, l'inscription à l'assemblée, les demandes, les présents règlements, les statuts, les politiques et procédures de la région virtuelle, etc.) se trouvent sur le site Web de la région virtuelle (oavirtualregion.org), sous la rubrique "documents". La sous-partie B des statuts d'OA Inc. se trouve à l'adresse suivante oa.org/world-service-business-conference.

Adopté le 22/6/24

Section 13 : Manuel de politique et de procédure de la région virtuelle

Révisé le 1er juin 2025

1. Introduction

Le présent manuel des politiques et des procédures de la Région virtuelle guide les pratiques commerciales de la Région virtuelle.

Tous les documents (tels que les rapports de dépenses, l'inscription à l'assemblée, les demandes, les règlements, le présent manuel de politiques et de procédures, les règles permanentes, etc.) se trouvent sur le site Web de la Région virtuelle. La sous-partie B des statuts d'OA Inc. se trouve à l'adresse suivante oa.org/world-service-business-conference/.

2. Objectif de la région

- A. Transmettre le message, virtuellement, mondialement et dans de nombreuses langues.
- B. Encourager l'unité au sein de la région
- C. Communiquer avec les groupes de toute la région
- D. Offrir une assistance aux groupes et aux organismes de service lors de leur création et de leur fonctionnement.
- E. Sélectionne les candidats au poste d'administrateur
- F. Fixer l'adresse du bureau régional

3. Politiques financières

- A. L'exercice fiscal s'étend du 1er janvier au 31 décembre.
- B. Un budget équilibré pour l'année fiscale suivante est proposé lors de la dernière assemblée de l'année civile.
- C. Le budget proposé est soumis à l'approbation de l'assemblée d'affaires de la région virtuelle.
- D. Les demandes d'augmentation du budget doivent être soumises au trésorier de la région virtuelle au moins 60 jours avant l'assemblée au cours de laquelle le budget sera approuvé.
- E. Le solde de la trésorerie comprendra la réserve de prudence établie (voir l'article 8 du règlement intérieur - Réserve de prudence) en plus des fonds de fonctionnement général.
- F. Financement des frais autres que les frais de voyage
 - a. Les dépenses encourues dans le cadre d'un travail approuvé par l'Assemblée sont remboursables.
 - b. Toutes les dépenses financées doivent rester dans les limites du budget alloué.
 - c. Les demandes de dérogations budgétaires, y compris les raisons qui les motivent, doivent être soumises par écrit au trésorier de la région virtuelle sept jours avant la prochaine réunion du conseil d'administration.

- G. Les demandes de dérogation doivent être approuvées par le conseil d'administration avant que la dépense ne soit engagée.
- H. Financement des frais de voyage
Les postes qui peuvent être pris en compte pour le financement des frais de déplacement sont les suivants :
- a. Président de région pour la Conférence d'affaires de l'Entraide mondiale, la Convention de l'Entraide mondiale et une réunion du Comité des présidents de région.
 - b. Candidats aux postes d'administrateurs de la Région virtuelle à la Conférence de travail de l'Entraide mondiale
 1. Les administrateurs de la région virtuelle confirmés peuvent être nommés par le conseil d'administration pour combler les postes vacants de délégués de la région virtuelle.
 2. Si le nombre de candidats administrateurs est supérieur au nombre de postes vacants de délégués de la région virtuelle, les candidats administrateurs de la région virtuelle sont choisis en fonction du plus grand nombre d'électeurs de la région virtuelle.
Les votes de ratification des candidats aux postes d'administrateurs de la Région virtuelle ont été reçus.
 - c. Délégués à la conférence d'affaires des services mondiaux de la région virtuelle
Le nombre de délégués de la Région virtuelle à sélectionner dépendra des fonds disponibles, mais en tout état de cause, il ne devra pas être supérieur à cinq.
 - d. Toute autre dépense de voyage si elle est approuvée par une motion majoritaire du conseil ou de l'assemblée.
 - e. Le remboursement des frais de voyage est limité au transport, à l'hébergement (en occupation double), aux repas et à l'inscription.
 - f. Des ajustements raisonnables peuvent être acceptés par un vote majoritaire du conseil ou de l'assemblée.
- I. Une note de frais et des reçus doivent être dûment remplis, autorisés et soumis au trésorier avant tout remboursement ou avance de fonds.
- J. Les demandes de remboursement doivent suivre ces lignes directrices :
1. Chaque personne doit remplir et vérifier une note de frais.
 2. La note de frais doit être accompagnée de tous les reçus et les fonds non utilisés doivent être renvoyés au trésorier de la région virtuelle dans les six semaines suivant la dépense.
 3. Le trésorier procède au remboursement ou demande des informations complémentaires dans les trente jours suivant la réception de la demande.
- K. La Région virtuelle accepte les fonds désignés, à condition qu'un fonds temporairement affecté ait été créé par l'Assemblée.
Le fonds temporairement affecté actuel est celui de "Carry the Message". Les fonds sont utilisés pour mener des actions de sensibilisation dans les médias sociaux afin d'attirer les nouveaux arrivants.
- L. Le trésorier et le président sont autorisés à retirer des fonds de tous les comptes financiers de la région.
- M. Lorsque les fonds ne sont pas suffisants pour assurer le financement intégral, le trésorier de la région virtuelle en informe le conseil d'administration, qui fixe alors les priorités en fonction de la situation financière actuelle.
- N. En plus de tout poste du budget annuel consacré aux contributions de l'Office des services mondiaux, le conseil d'administration envoie chaque année à l'Office des services mondiaux les fonds excédentaires déterminés par la commission des finances et approuvés par le conseil d'administration.

et approuvés par le conseil d'administration, à l'Office des services mondiaux sur une base annuelle.

- O. La région aide les comités de service de la région à envoyer un représentant par comité de service à la Conférence d'affaires des Services mondiaux par le biais du fonds de bourses des délégués de la région virtuelle.

1. La limite de l'argent mis de côté est celle de la ligne Fonds de soutien aux délégués dans le budget annuel de chaque année.
2. La préférence sera donnée aux nouveaux organismes de service.
3. Seules seront acceptées les demandes émanant d'organismes de service qui, autrement, ne pourraient pas envoyer de représentant.
4. Les organismes de service qui demandent et reçoivent une bourse de la Région pour la Conférence d'affaires des Services mondiaux doivent avoir
 - a. Au moins un représentant régional inscrit.
 - b. Au moins un représentant suppléant.
 - c. Ces représentants doivent être en place pour chaque assemblée avant et après la Conférence d'affaires des services mondiaux pour laquelle des fonds sont reçus.
 - d. Le représentant inscrit et son suppléant doivent être enregistrés lors de l'assemblée.
 - e. Ces représentants ou un autre représentant de l'organisme de service doivent siéger activement à un comité de la Région.
 - f. Les organismes de service qui en sont à leur première année d'enregistrement sont exemptés de cette politique.

- Q. La ligne directrice de la Région virtuelle pour la Septième Tradition est que les intergroupes et les comités d'entraide conservent 40 % de plus que leur réserve de prudence et les dépenses prévues, et envoient 30 % à la Région virtuelle et 30 % au Bureau des Services mondiaux.

4. Devoirs des membres du conseil d'administration

- A. Servir de gardien des Douze Étapes, des Douze Traditions et des Douze Concepts du Service OA.
- B. S'acquitter des fonctions de leur poste conformément aux règlements et au présent manuel de politiques et de procédures de la région virtuelle.
- C. Servir de gardien des fonds de la région virtuelle, y compris l'examen de l'audit financier annuel.
- D. Fournir un forum pour l'échange d'idées et d'informations entre les organismes de service de la région virtuelle et les comités de la région virtuelle.
- E. Assister à toutes les assemblées pendant la durée du mandat, à moins d'être excusé par le président.
- F. Se familiariser avec les règlements de la région virtuelle et du Bureau des services mondiaux, ainsi qu'avec le présent manuel de politique et de procédure, et assumer la responsabilité de leur respect : Les règlements de la région virtuelle et du Bureau des services mondiaux, ainsi que le présent manuel de politiques et de procédures.
- G. Aide les autres à se familiariser avec les Douze Traditions et les Douze Concepts du Service OA.

H. Rapports :

- a. Soumettre un rapport écrit à la région virtuelle au moins 60 jours avant la prochaine assemblée.
- b. Lors de l'assemblée, présenter une mise à jour du rapport écrit pendant un maximum de cinq minutes, puis répondre aux questions pendant cinq minutes supplémentaires.
- I. Répondre à toute la correspondance, à tous les appels téléphoniques et à toutes les questions en temps utile.
- J. Tenir un registre consolidé de tous les actifs, y compris les mots de passe pour la protection de la sécurité, conformément aux instructions du président et du coordinateur des données.
- K. gère la plateforme de réunion de la région virtuelle
- L. À la fin de son mandat, il fournit à son successeur toutes les informations et tous les documents relatifs à sa période de service, par écrit ou par voie électronique.
- M. Assurer la liaison entre le conseil d'administration et les comités, selon la décision du président.

5. Fonctions des membres du conseil d'administration par poste

A. Président

- a. Il est responsable de l'unité et de la conscience de groupe de la région virtuelle.
- b. Il établit et tient à jour l'ordre du jour de toutes les réunions et séances de travail du conseil d'administration.
- c. Préside toutes les réunions et séances de travail du conseil d'administration.
- d. Est membre de droit de tous les comités.
- e. Il nomme un parlementaire pour l'assemblée.
- f. Participe à la conférence de travail des services mondiaux en tant que représentant de toutes les réunions non affiliées et de tous les organes de service de la région virtuelle qui ne sont pas présents.
- g. Assiste aux autres réunions du comité des présidents de région, pratiquement à l'exception de la réunion annuelle du comité des présidents de région qui se tient lors de l'assemblée d'une région.
- h. Il est le signataire autorisé de tous les comptes de trésorerie.
- i. Il accomplit d'autres tâches en fonction des besoins.

B. Vice-président

- a. Assume toutes les fonctions du président en son absence.
- b. Le rôle principal du vice-président est de promouvoir la communauté, la collaboration et l'unité entre les membres, les organismes de service et la région.
- c. Il s'acquitte des autres tâches qui lui sont confiées.

C. Secrétaire

- a. Il rédige les procès-verbaux de toutes les réunions de l'assemblée et du conseil d'administration.
 - 1. Dans les 15 jours suivant l'assemblée, le secrétaire fournit un projet de procès-verbal de l'assemblée pour examen par la commission d'examen des procès-verbaux.
 - 2. Révision du procès-verbal Les membres du comité communiquent au secrétaire les ajouts ou les corrections dans les 15 jours suivant la réception du procès-verbal.
 - 3. En cas de divergence, le secrétaire examinera l'enregistrement et en informera la commission.

4. Après avoir été informé du contenu de l'enregistrement, le comité vote sur l'inclusion ou la suppression de toute divergence constatée dans un élément du procès-verbal. Ce vote requiert une majorité des deux tiers.
- b. Une fois le procès-verbal terminé
1. Soumettra une copie du procès-verbal non approuvé à la commission de la communication numérique afin qu'il soit publié sur le site web de la région virtuelle.
 2. envoie au Bureau des services mondiaux les formulaires de candidature des administrateurs désignés, dans un délai d'une semaine à compter de l'approbation des candidats.
- c. En outre, le secrétaire doit
1. Créer une copie numérique de tous les documents de la Région virtuelle pour les stocker sur la plateforme appropriée.
 2. Avoir accès, par l'intermédiaire du coordinateur des données, aux listes de contacts de tous les représentants, présidents d'intergroupe, présidents de commission et membres du conseil d'administration, y compris, mais sans s'y limiter, leur nom, leur téléphone, leur adresse électronique et leur fuseau horaire.
- d. Tâches liées à l'assemblée :
1. Il est responsable de la constitution d'une équipe chargée de préparer les documents relatifs à l'inscription et à l'assemblée de la région virtuelle, y compris la mise à jour des pouvoirs et l'appel nominal pour l'assemblée.
 2. Il est responsable de la constitution d'une équipe chargée de la préparation des documents relatifs à l'inscription et aux activités de la région virtuelle, y compris de la mise à jour des pouvoirs et de l'appel nominal pour l'assemblée.
 3. Le secrétaire doit conserver des copies de tous les documents pertinents pour l'assemblée dans le Google Drive approprié.
 4. Être responsable de la mise à jour des pouvoirs et de l'appel nominal pour et lors de l'assemblée d'affaires de la région virtuelle.
 5. Examine les mises à jour résultant des motions présentées lors des assemblées d'affaires de la région virtuelle et soumet les règlements et les politiques et procédures en vue de leur publication dans les 25 jours suivant l'assemblée d'affaires.
 6. Travaille avec le coordinateur des données en fonction des besoins pour atteindre les objectifs de la région.
 7. Il accomplit d'autres tâches qui lui sont confiées.

D. Coordinateur des données

- a. Examine et comprend les principes fondamentaux qui sous-tendent les règlements actuels qui protègent les données personnelles des membres d'OA ; ces principes doivent être appliqués par le coordonnateur des données comme fondement et centre d'intérêt de son travail.
- b. Travaille avec le comité de protection des données pour mettre à jour les politiques et procédures de la région en matière de protection des données et de sécurité de l'information, conformément aux réglementations qui concernent la région.

- c. Collabore avec le comité de protection des données pour superviser et garantir la bonne gestion des données à caractère personnel collectées au nom de la région, y compris le traitement limité, le stockage, l'archivage et la suppression de ces données à caractère personnel.
- d. évalue et supervise les technologies utilisées par la Région virtuelle afin de les aligner sur les principes de protection des données et sur le principe d'anonymat de l'OA.
- e. Gère les protocoles de formation concernant les procédures et pratiques en matière de protection des données, ainsi que l'utilisation des technologies associées.
- f. Coordonner et travailler avec d'autres responsables et avec le comité de protection des données.
- g. Il accomplit d'autres tâches qui lui sont confiées.

E. Coordinateur numérique

- a. Supervise le comité régional des communications numériques
- b. Veille à la maintenance du site web.
- c. Coordonne la stratégie en matière de médias sociaux et de sensibilisation (blogs, campagnes publicitaires, etc.).
- d. Autres tâches assignées.

F. Trésorier

- a. Gère tous les fonds de la région virtuelle conformément aux politiques financières énoncées dans les règlements, les politiques et les procédures et tout autre document de gouvernance de la région virtuelle.
- b. Il tient à jour les registres financiers conformément aux pratiques comptables reconnues.
- c. Tenir des comptes pour les fonds opérationnels.
- d. Il paie les factures et rembourse les dépenses en temps voulu.
- e. Rend compte de la situation financière de la région virtuelle comme suit :
 - 1. Solde actuel : mensuel au conseil d'administration.
 - 2. Contributions du mois précédent : mensuellement au conseil d'administration.
 - 3. Comparaison des chiffres réels et du budget : trimestriellement au conseil d'administration.
 - 4. Rapport détaillé indiquant toutes les recettes et dépenses depuis le début de l'année : trimestriellement au conseil d'administration.
 - 5. Détails des contributions : depuis le début de l'année : trimestriellement au conseil d'administration.
 - 6. Moyenne des contributions mensuelles pour les 12 mois précédents : trimestriellement au conseil d'administration.
 - 7. Les rapports trimestriels susmentionnés seront également fournis aux assemblées.
- f. Fournir des informations financières pour l'audit annuel, qui sera effectué par le président de la région virtuelle et la commission des finances.
le président de la région virtuelle et la commission des finances, au cours du premier trimestre de l'exercice suivant.
- g. Il s'acquitte d'autres tâches qui lui sont confiées.

6. Administrateur de la région virtuelle

- A. Pour être admissible à titre de candidat au poste d'administrateur de la région virtuelle, les membres doivent satisfaire aux exigences énoncées dans les règlements d'Overeaters Anonymous, Inc. Subpart B, Article IX, Section 4.
- B. L'administrateur de la région virtuelle siège pour un mandat de trois ans au conseil d'administration du Service mondial.
- C. Bien que chaque administrateur régional représente une région spécifique, il est au service des Mangeurs Anonymes dans leur ensemble.
- D. Les administrateurs se réunissent périodiquement au cours de l'année pour traiter des affaires d'OA.

7. Parlementaire

Le parlementaire a pour tâche d'aider le président de la région virtuelle et le conseil d'administration de la région virtuelle à appliquer les procédures parlementaires.

8. Comités

- A. Le conseil d'administration détermine les comités qui serviront la région virtuelle.
- B. Ces comités seront réexaminés tous les 24 mois.
- C. Chaque comité établira des lignes directrices internes, qui seront examinées par le conseil d'administration.
 - 1. Les lignes directrices des comités sont documentées séparément et seront conservées par le comité.
 - 2. Chaque comité se conformera au système de gestion des documents établi par le conseil d'administration de la Région virtuelle.
 - 3. Chaque comité se conformera à toutes les autres lignes directrices approuvées par le conseil d'administration.
- D. Les comités actuels de la Région virtuelle sont les suivants : Règlements, Congrès, Protection des données, Ressources numériques, Finances, Sensibilisation intergroupe, Services linguistiques, Information publique/Sensibilisation professionnelle (y compris Unité et diversité) et Douze étapes à l'intérieur (y compris l'atelier).
- E. Les comités nomment un président parmi leurs membres, à l'exception des comités du congrès et de la protection des données. Le président ou les coprésidents de ces comités seront nommés par le conseil d'administration.
 - 1. Les présidents de commission sont choisis parmi les membres de la commission.
 - 2. Le président d'une commission peut exercer jusqu'à deux mandats de deux ans.
 - 3. Les présidents de commission doivent être abstinentes depuis six mois, à l'exception du président ou des co-présidents de la commission de la convention, qui doivent être abstinentes depuis un an. Chaque personne est seule juge de son abstinence en matière de compulsions alimentaires et de comportements alimentaires compulsifs.
 - 4. Si un président de commission ne satisfait pas aux exigences énoncées au paragraphe c, il doit démissionner de son poste de président.
 - 5. En cas de vacance au sein d'un comité, le conseil d'administration en est informé et le comité nomme un nouveau président pour terminer le mandat.

6. Le conseil d'administration de la région virtuelle peut, par un vote des deux tiers, dispenser un président de comité de l'obligation d'abstention.
- F. Tâches des présidents de comité :
1. Soumettre un rapport d'activités 60 jours avant chaque assemblée et un rapport mensuel sept jours avant la réunion du conseil d'administration.
 2. Tenir à jour des dossiers détaillés sur les activités de la commission en utilisant les ressources et les technologies approuvées par la région.
 3. À la fin du mandat ou en cas de démission, le transfert d'informations est coordonné par le coordinateur des données en consultation avec le président sortant de la commission.
 4. Peut soumettre des articles sur les travaux du comité à la Région virtuelle.
Comité des ressources numériques pour publication dans le support approprié.
 5. Soumettre une proposition de budget annuel au trésorier de la région virtuelle au moins 90 jours avant l'assemblée au cours de laquelle il sera abordé.
 6. Examiner le travail des sous-comités et nommer des présidents ou des responsables de programme si nécessaire.

9. Lignes directrices et procédures d'utilisation des comptes Zoom

- A. L'utilisation des comptes Zoom de la région virtuelle est gérée par le conseil d'administration de la région virtuelle et est limitée aux membres du conseil d'administration, des comités et des sous-comités de la région virtuelle : Le conseil d'administration de la région virtuelle, les comités, les sous-comités, les organismes de service et les réunions enregistrées dans le but de mener les affaires d'OA ou les événements de rétablissement d'OA.
- B. Le conseil d'administration de la Région virtuelle désignera un administrateur Zoom chargé de gérer la programmation des salles et les paramètres de Zoom. L'administrateur Zoom tiendra à jour le calendrier de la Région virtuelle avec des liens vers les réunions Zoom programmées.
- C. Toute autre utilisation des comptes Zoom est laissée à la discrétion du président et du conseil d'administration de la région virtuelle.
conseil d'administration de la région virtuelle. Les organismes de service n'appartenant pas à la Région virtuelle peuvent demander à utiliser les comptes Zoom ; cette utilisation est laissée à l'appréciation du conseil d'administration de la Région virtuelle.
- D. Les organismes de service n'appartenant pas à la Région virtuelle qui ont accès aux comptes Zoom de la Région virtuelle seront invités à verser une contribution pour l'utilisation de l'espace de réunion.
- E. La disponibilité des comptes Zoom de la Région virtuelle se fera selon le principe du premier arrivé, premier servi, les réunions du conseil d'administration de la Région virtuelle et des comités de la Région virtuelle étant prioritaires.
- F. Aucun membre ou groupe ne peut utiliser la salle à d'autres fins que les affaires d'OA ou les événements de récupération d'OA.
- G. En cas d'utilisation abusive de la salle, le code sera immédiatement changé et tous les utilisateurs enregistrés en seront informés.
- H. Toute utilisation abusive d'une salle ou des comptes Zoom de la région virtuelle sera portée devant le conseil d'administration, qui envisagera alors des mesures appropriées pouvant inclure la suppression des autorisations de service et de l'accès au service des comptes Zoom, ainsi que la nécessité de suivre une formation sur l'utilisation correcte des comptes Zoom de la région virtuelle.

Politiques et procédures relatives à Zoom

- A. Au moins deux hôtes/cohôtes Zoom formés doivent être présents à toutes les réunions programmées, l'un d'entre eux étant désigné comme hôte principal.
- B. Si la réunion est importante, il est préférable que trois hôtes/cohôtes Zoom ou plus soient présents.
- C. Après avoir utilisé les comptes Zoom de la Région virtuelle, la réunion doit être clôturée par l'hôte Zoom.
- D. Les enregistrements ne peuvent être autorisés que si l'hôte/cohôte Zoom a reçu une formation à la protection des données de la part du coordinateur des données. L'administrateur de Zoom et son équipe sont chargés d'organiser avec le coordinateur des données le stockage et la distribution des enregistrements.

10. Amendements

- A. Des amendements au présent manuel de politique et de procédure peuvent être proposés par tout organe de service de la Région virtuelle, par le conseil d'administration de la Région virtuelle ou par un comité de la Région virtuelle.
- B. Les amendements doivent être soumis au président et au secrétaire de la région au moins 60 jours avant l'assemblée générale.
- C. Les motions doivent être soumises à l'aide du formulaire approuvé par la région.
- D. Les motions seront examinées par le comité du règlement intérieur au plus tard 50 jours avant l'assemblée.
- E. Sauf indication contraire, les amendements au présent Manuel des politiques et procédures peuvent être adoptés par la majorité des membres votants lors de toute réunion d'affaires de la Région virtuelle.
- F. Tout amendement adopté par la Conférence des services mondiaux ayant une incidence sur le présent Manuel des politiques et procédures sera mis à jour par le Comité du règlement de la Région virtuelle et les membres de l'Assemblée de la Région virtuelle en seront informés.

Adopté le 22/6/24

Section 13 : Lectures

Douze étapes des Mangeurs excessifs anonymes

1. Nous avons admis que nous étions impuissants face à la nourriture - que nos vies étaient devenues ingérables.
2. Nous en sommes venus à croire qu'une puissance supérieure à la nôtre pouvait nous ramener à la raison.
3. Nous avons pris la décision de remettre notre volonté et notre vie entre les mains de Dieu tel que nous le concevions.
4. Nous avons fait un inventaire moral de nous-mêmes, sans crainte et en toute connaissance de cause.
5. Avoué à Dieu, à nous-mêmes et à un autre être humain la nature exacte de nos torts.
6. Nous étions tout à fait prêts à ce que Dieu supprime tous ces défauts de caractère.
7. Nous lui avons demandé humblement d'effacer nos défauts.
8. Nous avons dressé une liste de toutes les personnes que nous avons blessées et nous avons accepté de nous racheter auprès d'elles.
9. Nous avons fait amende honorable directement auprès de ces personnes chaque fois que c'était possible, sauf si cela risquait de les blesser ou de blesser d'autres personnes.
10. Nous avons continué à faire notre inventaire personnel et, lorsque nous nous sommes trompés, nous l'avons rapidement admis.
11. Nous avons cherché, par la prière et la méditation, à améliorer notre contact conscient avec Dieu tel que nous le comprenons, en priant uniquement pour connaître sa volonté à notre égard et pour avoir le pouvoir de la mettre en œuvre.
12. Ayant eu un éveil spirituel à la suite de ces Étapes, nous avons essayé de transmettre ce message aux boulimiques compulsifs et de mettre en pratique ces principes dans toutes nos affaires.

Les Douze Traditions d'Overeaters Anonymous

1. Notre bien-être commun doit passer en premier ; le rétablissement personnel dépend de l'unité des OA.
2. Pour le but de notre groupe, il n'y a qu'une seule autorité ultime - un Dieu aimant tel qu'il peut s'exprimer dans la conscience de notre groupe. Nos dirigeants ne sont que des serviteurs de confiance ; ils ne gouvernent pas.
3. La seule condition d'adhésion à OA est le désir d'arrêter de manger de façon compulsive.
4. Chaque groupe doit être autonome, sauf en ce qui concerne les questions touchant les autres groupes ou OA dans son ensemble.
5. Chaque groupe n'a qu'un seul objectif principal : transmettre son message au boulimique compulsif qui souffre encore.

6. Un groupe OA ne devrait jamais endosser, financer ou prêter le nom OA à un établissement connexe ou à une entreprise extérieure, de peur que des problèmes d'argent, de propriété et de prestige ne nous détournent de notre objectif premier.
7. Chaque groupe OA devrait être entièrement autonome et refuser toute contribution extérieure.
8. Les Surmangeurs Anonymes devraient demeurer à jamais non-professionnels, mais nos centres de services peuvent employer des travailleurs spécialisés.
9. Les OA, en tant que tels, ne devraient jamais être organisés, mais nous pouvons créer des conseils ou des comités de service directement responsables devant ceux qu'ils servent.
10. Les Mangeurs Anonymes n'ont pas d'opinion sur les questions extérieures ; par conséquent, le nom OA ne devrait jamais être impliqué dans une controverse publique.
11. Notre politique de relations publiques est basée sur l'attraction plutôt que sur la promotion ; nous devons toujours maintenir l'anonymat personnel au niveau de la presse, de la radio, des films, de la télévision et des autres moyens de communication publics.
12. L'anonymat est le fondement spirituel de toutes ces Traditions, nous rappelant toujours de placer les principes avant les personnalités.

Les douze concepts du service OA

1. La responsabilité et l'autorité ultimes des services mondiaux d'OA résident dans la conscience collective de l'ensemble de notre association.
2. Les groupes OA ont délégué à la Conférence d'affaires des Services mondiaux le maintien actif de nos services mondiaux ; ainsi, la Conférence d'affaires des Services mondiaux est la voix, l'autorité et la conscience effective d'OA dans son ensemble.
3. Le droit de décision, basé sur la confiance, rend possible un leadership efficace.
4. Le droit de participation garantit l'égalité des chances pour tous dans le processus décisionnel.
5. Les individus ont le droit d'appel et de pétition afin de s'assurer que leurs opinions et leurs griefs personnels seront soigneusement pris en compte.
6. La World Service Business Conference a confié au Conseil d'administration la responsabilité principale de l'administration d'Overeaters Anonymous.
7. Le Conseil d'administration a des droits légaux et des responsabilités qui lui sont accordés par le règlement intérieur d'OA, sous-partie A ; les droits et responsabilités de la Conférence d'affaires des Services mondiaux lui sont accordés par la Tradition et par le règlement intérieur d'OA, sous-partie B.
8. Le Conseil d'administration a délégué à son Comité exécutif la responsabilité d'administrer le Bureau des Services mondiaux d'OA.
9. Des serviteurs compétents et dignes de confiance, ainsi que des méthodes saines et appropriées pour les choisir, sont indispensables pour un fonctionnement efficace à tous les niveaux de service.

10. La responsabilité du service est équilibrée par une autorité de service soigneusement définie, ce qui permet d'éviter la duplication des efforts.
11. L'administration fiduciaire du Bureau des services mondiaux doit toujours être assistée par les meilleurs comités permanents, cadres, personnel et consultants.
12. Le fondement spirituel du service d'OA garantit ce qui suit :
 - a. Aucun comité ou organe de service d'OA ne doit jamais devenir le siège d'une richesse ou d'un pouvoir dangereux ;
 - b. Des fonds de fonctionnement suffisants, plus une ample réserve, seront le principe financier prudent d'OA ;
 - c. Aucun membre d'OA ne sera jamais placé dans une position d'autorité non qualifiée ;
 - d. Toutes les décisions importantes doivent être prises par la discussion, le vote et, chaque fois que possible, par une unanimité substantielle ;
 - e. Aucune action de service ne doit jamais être personnellement punitive ou constituer une incitation à la controverse publique ; et
 - f. Aucun comité ou conseil de service de l'OA ne doit jamais accomplir d'actes de gouvernement, et chacun doit toujours rester démocratique en pensée et en action.

GLOSSAIRE COMMERCIAL D'OA

<https://oa.org/documents/oa-business-glossary/>

FIN